

2015

Rapport d'activités

1^{er}
établissement
implanté sur
l'Ecoparc
Rovaltain TGV
Il y a 10 ans

Energie
SOED
Le service public de l'énergie
dans la Drôme

Energie SDED, aménageur départemental au service des communes, des consommateurs et du développement économique

C'est avec plaisir que je vous présente, comme chaque année à cette même période, le rapport d'activités de votre Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme.



Cet exercice, obligation légale, est aussi l'occasion de se retourner un peu sur les moments forts qui ont ponctué l'année écoulée. Ce n'est pas un hasard si d'année en année nous avons étoffé ce document pour vous y présenter des informations plus générales sur la vie d'Énergie SDED, tant nos activités se sont développées.

En effet plus que jamais le secteur énergétique est en pleine mutation et, à partir des fondamentaux de notre cœur de métier, l'électricité et le gaz, nous sommes de plus en plus tournés vers de nouvelles compétences qui sont autant de nouveaux services proposés aux communes et c'est bien là notre mission. Parmi celles-ci je veux citer la mobilité électrique qui est devenue, à l'heure où je m'exprime, une réalité avec la pose des premières bornes, et dont le principe a été acté en 2015. Il y a aussi les groupements d'achat d'énergies, une action qui non seulement a libéré les Maires de nouvelles contraintes administratives mais leur a permis surtout de réaliser des économies budgétaires.

Sur un territoire comme le nôtre à forte dimension rurale, l'électrification reste notre priorité, pour étendre, sécuriser ou enfouir les réseaux. Notre budget et les montants des travaux correspondants en sont la preuve indiscutable.

C'est d'ailleurs à travers ces efforts d'investissement incomparables pour une collectivité, que nous assumons, avec un poids essentiel dans l'économie locale, nos responsabilités en la matière.

J'espère que vous trouverez dans ce rapport, un maximum de réponses à vos interrogations. Sachez que vous pouvez également obtenir d'autres informations sur notre site Internet www.sdéd.org, et que bien évidemment, vos représentants élus et les services restent à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire.

Merci de votre confiance. Ensemble continuons à donner équitablement à tous nos territoires cette ressource formidable pour le développement qu'est l'énergie.

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' and 'B' followed by a horizontal line.

Jean BESSON
Sénateur Honoraire



SOMMAIRE

P. 5 - 7	Les organes délibérants
P. 8	Principales compétences et activités
P. 9 - 11	Bilan social 2015
P. 12	Les principaux partenaires d'Énergie SDED
P. 13	2015 en chiffres
P. 14	Les services d'énergie SDED
P. 15 - 25	Temps forts
P. 26 - 27	IRVE
P. 28	SAEML Energie Rhône Vallée
P. 29	Travaux sur le réseau de distribution d'électricité
P. 30 - 31	Les moyens financiers
P. 32	Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)
P. 33 - 79	Les distributions d'énergie
P. 80 - 91	Economies d'énergie et développement durable
P. 92 - 93	Compétence Eclairage Public
P. 94 - 96	Recueil des actes administratifs

LES ORGANES DELIBERANTS ET DIRIGEANTS ELUS

LE COMITE SYNDICAL :

Les décisions importantes relèvent du Comité : approbation des statuts, du règlement intérieur et des règlements d'intervention, vote des budgets et des comptes administratifs, délégations de service public... Le comité comprend 120 délégués, représentant de manière équilibrée l'ensemble des territoires. Les délégués sont désignés par les conseils municipaux ou par les TRE (Territoires Ruraux de l'Energie). Le Comité se réunit trois fois par an.

REPARTITION DES COMMUNES PAR COLLEGE COMPOSANT LE COMITE SYNDICAL

Collège A : Bourg de Péage, Bourg lès Valence, Montélimar, Pierrelatte, Romans sur Isère, Valence.

Collège B : Chabeuil, Crest, Donzère, Livron, Loriol, Nyons, Portes lès Valence, Saint Marcel lès Valence, Saint Paul Trois Châteaux, Saint Rambert d'Albon, Tain- L'Hermitage.

Collège C :

Zone géographique « Nord » : Anneyron, Chateauneuf de Galaure, Clérieux, Génissieux, Mercuroil, Mours-Saint-Eusèbe, Peyrins, Pont de l'Isère, La Roche de Glun, Saint-Donat, Saint-Sorlin-en-Valloire, Saint-Vallier (12 communes).

Zone géographique « Centre » : Alixan, Alex, Aouste sur Sye, Beaumont lès Valence, Chateauneuf s/Isere, Chatuzange-le-Goubet, Etoile sur Rhône, Malissard, Montéléger, Montéliér, Montmeyran, Saint-Jean-en-Royans (12 communes).

Zone géographique « Sud » : Buis les Baronnies, Chateauneuf du Rhône, Die, Dieulefit, Montboucher sur Jabron (5 communes).

Collège D :

TRE de BOURDEAUX : Bézaudun-sur-Bîne, Bourdeaux, Bouvières, Crupies, Félines-sur-Rimandoule, Mornans, Le Poët-Célard, Les Tonils, Truinas.

TRE de BOURG DE PEAGE : Barbières, La Baume-d'Hostun, Beauregard-Baret, Bésayes, Charpey, Eymeux, Hostun, Jaillans, Marches, Rochefort-Samson, Saint-Vincent-la-Commanderie.

Collèges	Communes en fonction du nombre d'habitants
A	à partir de 10 000 hbts
B	entre 5 et 9 999 hbts
C	entre 2 et 4 999 hbts
D	Moins de 2000 hbts





LES ORGANES DELIBERANTS

TRE de BUIS LES BARONNIES : Beauvoisin, Bellecombe-Tarendol, Bénivay-Ollon, Bésignan, Eygaliers, Méridol-les-Oliviers, Mollans-sur-Ouvèze, Pennes-sur-Ouvèze, Pierrelongue, Plaisians, Le Poët-en-Percip, Propiac, Rioms, La Roche-sur-le-Buis, Rochebrune, La Rochette-du-Buis, Saint-Auban-sur-l'Ouvèze, Saint-Sauveur-Gouvernet, Sainte-Euphémie-sur-Ouvèze, Vercoiran.

TRE de CHABEUIL : Barcelonne, La Baume-Cornillane, Beauvallon, Le Chaffal, Châteaudouble, Combovin, Montvendre, Ourches, Peyrus, Upie.

TRE de La CHAPELLE EN VERCORS : La Chapelle-en-Vercors, Saint-Agnan-en-Vercors, Saint-Julien-en-Vercors, Saint-Martin-en-Vercors, Vassieux-en-Vercors.

TRE de CHATILLON EN DIOIS : Boulc en Diois, Châtillon-en-Diois, Glandage, Lus-la-Croix-Haute, Menglon, Saint-Roman, Treschenu-Creyers.

TRE de CREST NORD : Beaufort-sur-Gervanne, Cobonne, Eurre, Eygluy-Escoulin, Gigors-et-Lozeron, Mirabel-et-Blacons, Montclar-sur-Gervanne, Montoisson, Omblèze, Plan-de-Baix, Suze, Vaunaveys-la-Rochette.

TRE de CREST SUD : Autichamp, Chabrillan, Divajeu, Francillon-sur-Roubion, Grane, Piégros-la-Clastré, Puy-Saint-Martin, La Répara-Auriples, La Roche-sur-Grane, Saou, Soyans

TRE de DIE : Aix-en-Diois, Barsac, Chamaloc, Laval-d'Aix, Marignac-en-Diois, Molières-Glandaz, Montmaur-en-Diois, Ponet-et-Saint-Auban, Pontaix, Romeyer, Saint-Andéol, Saint-Julien-en-Quint, Sainte-Croix, Vachères-en-Quint.

TRE de DIEULEFIT : Aleyrac, La Bégude-de-Mazenc, Comps, Eyzahut, Montjoux, Orcinas, Le Poët-Laval, Pont-de-Barret, Roche-Saint-Secret-Béconne, Rochebaudin, Salettes, Souspierre, Teyssières, Vesc.

TRE du GRAND SERRE : Épinouze, Le Grand-Serre, Hauterives, Lapeyrouse-Mornay, Lens-Lestang, Manthes, Montrigaud, Moras-en-Valloire, Saint-Christophe-et-le-Laris, Tersanne.

TRE de GRIGNAN : Chamaret, Chantemerle-lès-Grignan, Colonzelle, Grignan, Montbrison-sur-Lez, Montjoyer, Montségur-sur-Lauzon, Le Pègue, Réauville, Roussas, Rousset-les-Vignes, Saint-Pantaléon-les-Vignes, Salles-sous-Bois, Taulignan, Valaurie.

TRE de LA MOTTE CHALANCON : Arnayon, Bellegarde-en-Diois, Brette, Chalancon, Establet, Gumiane, La Motte-Chalancon, Pradelle, Rochefourchat, Rottier, Saint-Dizier-en-Diois, Saint-Nazaire-le-Désert, Volvent.

TRE de LORIOL sur RHÔNE : Ambonil, Cliousclat, Mirmande, Saulce-sur-Rhône.

TRE de LUC EN DIOIS : Aucelon, Barnave, La Bâtie-des-Fonds, Beaumont-en-Diois, Beaurières, Charens, Jonchères, Lesches-en-Diois, Luc-en-Diois, Mison, Montlaur-en-Diois, La Penne-le-Sec, Poyols, Les Prés, Recoubeau-Jansac, Val-Maravel, Valdrôme.

TRE de MARSANNE : La Bâtie-Rolland, Bonlieu-sur-Roubion, Charols, Cléon-d'Andran, Condillac, La Coucourde, La Laupie, les Tourrettes, Manas, Marsanne, Roynac, Saint-Gervais-sur-Roubion, Saint-Marcel-lès-Sauzet, Sauzet, Savasse.

TRE de MONTELMAR : Ancône, Allan, Espeluche, Malataverne, Portes-en-Valdaine, Puygiron, Rochefort-en-Valdaine, La Touche.

TRE de NYONS : Arpavon, Aubres, Châteauneuf-de-Bordette, Chaudebonne, Condorcet, Curnier, Eyroles, Mirabel-aux-Baronnies, Montaulieu, Piégon, Les Pilles, Saint-Ferréol-Trente-Pas, Saint-Maurice-sur-Eygues, Sainte-Jalle, Valouse, Venterol, Vinsobres

TRE de PIERRELATTE : La Garde-Adhémar, Les Granges-Gontardes.

TRE de REMUZAT : La Charce, Chauvac-Laux-Montaux, Cornillac, Cornillon-sur-l'Oule, Lemps, Montferrand-la-Fare, Montréal-les-Sources, Pelonne, Le Poët-Sigillat, Pommerol, Rémuzat, Roussioux, Sahune, Saint-May, Verclause, Villeperdrix.

TRE de ROMANS : Le Chalon, Châtillon-Saint-Jean, Crépol, Geysans, Miribel, Montmiral, Parnans, Saint-Bardoux, Saint-Bonnet-de-Valclérieux, Saint-Laurent-d'Onay, Saint-Michel-sur-Savasse, Saint-Paul-lès-Romans, Triors.

TRE de SAILLANS : Aubenasson, Aurel, Chastel-Arnaud, La Chaudière, Espenel, Rimon-et-Savel, Saillans, Saint-Benoît-en-Diois, Saint-Sauveur-en-Diois, Vercheny, Véronne.

TRE de SEDERON : Aulan, Ballons, Barret-de-Lioure, Eygalayes, Ferrassières, Izon-la-Bruisse, Laborel, Lachau, Mévouillon, Montauban-sur-l'Ouvèze, Montbrun-les-Bains, Montfroc, Montguers, Reilhanelle, Séderon, Vers-sur-Méouge, Villebois-les-Pins, Villefranche-le-Château.

TRE de ST DONAT : Arthémonay, Bathernay, Bren, Charmes-sur-l'Herbasse, Chavannes, Margès, Marsaz, Montchenu,

TRE de ST JEAN EN ROYANS : Bouvante, Échevis, Léoncel, La Motte-Fanjas, Oriol-en-Royans, Rochechinard, Saint-Laurent-en-Royans, Saint-Martin-le-Colonel, Saint-Nazaire-en-Royans, Saint-Thomas-en-Royans, Sainte-Eulalie-en-Royans.

TRE de ST PAUL TROIS CHATEAUX : Bouchet, Clansayes, La Baume de Transit, Rochegude, Saint-Restitut, Solérieux, Suze la Rousse, Tulette.

TRE de ST VALLIER : Albon, Andancette, Beausemblant, Claveyson, Fay-le-Clos, Laveyron, La Motte-de-Galaure, Mureils, Ponsas, Ratières, Saint-Avit, Saint-Barthélemy-de-Vals, Saint-Martin-d'Aoùt, Saint-Uze.

TRE de TAIN L'HERMITAGE : Beaumont-Monteux, Chanos-Curson, Chantemerle-les-Blés, Crozes-Hermitage, Gervans, Êrôme, Granges-les-Beaumont, Larnage, Serves-sur-Rhône, Veaunes.

LE BUREAU SYNDICAL :

Le Bureau syndical comprend 22 membres désignés par le Comité du 17 mai 2014. Il agit dans le cadre des délégations confiées par le Comité. Celles-ci sont étendues : c'est le Bureau qui, notamment répartit les enveloppes budgétaires votées par le Comité. Il se réunit environ dix fois par an.

LES DIRIGEANTS ELUS :

Energie SDED est présidé par le Sénateur honoraire Jean BESSON. Il est entouré d'un Premier Vice-président, de 8 Vice-présidents et d'un Secrétaire Général. Ils sont élus par le Comité syndical.

Président : Jean Besson (Sahune)

1^{er} Vice-président : *Distribution publique d'électricité- contrat*
Alain Fabre (Pierrelatte) *cession ERDF - Travaux électrification, administration générale*

Vice-présidents :

Hervé Rasclard (Bourg de Péage)	<i>Finances</i>
Franck Soullignac (Valence)	<i>Relations avec les communautés et aggl. urbaines</i>
Alain Genthon (Anneyron)	<i>Personnel</i>
Michel Sauvinet (Montélimar)	<i>Distribution publique de gaz</i>
Michel Grégoire (La Roche sur le Buis)	<i>Relations avec les communes, communautés rurales et les TRE</i>
Jean Yves Rossignol (Bourdeaux)	<i>Maitrise de l'énergie, urbanisme-SIG</i>
Marietta Mignet (Montségur-sur-Lauzon)	<i>Eclairage public</i>
Carole Thourigny (Gigors et Lozeron)	<i>Relations et médiations pour les usagers</i>

Secrétaire Général : Yvan Lombard (Crest)

Membres du Bureau : Didier Guillaume (Eymeux), Marlène Mourier (Bourg-lès-Valence), Serge Blache (Chanos-Curson), Marie-Hélène Thoraval (Romans), Noak Carrau (Barsac), Gilbert Tremolet (Die), Pascal Hoeffler (Vassieux), Claude Aurias (Loriol), Henri Fauqué (Saulce), Robert Arnaud (Grane) , Jean-Bernard Suchel (Châteauneuf de Galaure).



Energie SDED propriétaire des réseaux de distribution d'électricité et de gaz, a pour mission première l'organisation de la distribution publique de ces réseaux.

→ **Pour cela, Energie SDED:**

- Négocie et conclut tous les actes relatifs à la délégation de missions de service public ;
- Contrôle le bon accomplissement de ces missions ;
- Maîtrise la demande en électricité et gaz ;
- Représente les intérêts des usagers ;
- Possède un rôle de conciliateur entre les usagers et les fournisseurs d'électricité et de gaz ;
- Valorise le réseau public de distribution d'électricité ;
- Représente ses membres ;
- Effectue des ouvrages dans les réseaux (renforcement, création ou extension, effacement des réseaux).

→ **Il effectue aussi des missions annexes, telles que :**

- Production d'énergies renouvelables (avec la création de la SEM "Energie Rhône Vallée") ;
- Réseaux de distribution de chaleur et de froid ;
- La maîtrise d'œuvre d'installation et la gestion du réseau d'éclairage public ;
- La création et l'entretien d'infrastructures électriques de charge (bornes pour voitures électriques) ;
- Le développement de systèmes d'information géographique.



BILAN SOCIAL 2015

Effectifs au 31/12/2015 :

39 agents dont 1 apprenti et 3 contractuels (dont 1 CDI).

Evolution statutaire des agents

Situation antérieure	Nouvelle situation
2 agents contractuels	Mis en stage (catégorie C)

DEPART EN RETRAITE : 2 agents (juillet et septembre 2015).

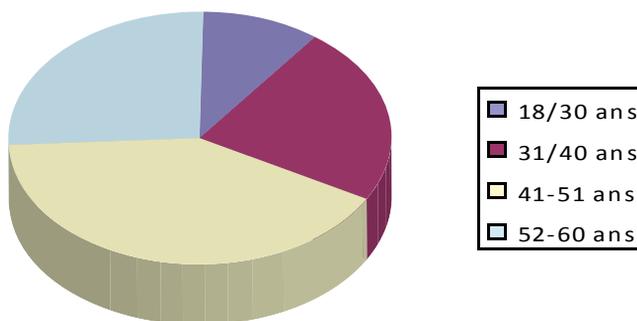
ARRIVEE : 1 agent (en septembre 2015).

Répartition des agents par service

Désignation	Année 2015
Direction Générale	2
Direction Juridique - RSI	2
Direction Services Techniques	18
Direction Finances RH	8
Direction Production et Maîtrise de l'Energie	6
Direction communication	1
Secrétariat du Président et du Bureau	1
Mission projets – partenariat	1
Total	39

Répartition de l'effectif par tranche d'âge

Nombre d'agents	De 18 à 30 ans	De 31 à 40 ans	De 41 à 51 ans	De 52 à 60 ans
Nombre d'agents	4	9	16	10



Moyenne d'âge : 45 ans

Absences

Maladie :	198 jours	17 agents
Accident du travail :	24 jours	1 agent

Répartition du temps de travail

Temps de travail	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		Total		
	Hom.	Fem.	Hom.	Fem.	Hom.	Fem.	Total	Hom.	Fem.
100%	7	3	13	5	3	6	37	23	14
90%	0							0	
80%		2					2		2

Formation :

Nombre d'agents ayant suivi une formation : 23 agents

Total de jours de formation : 85 jours

Type de formation :

• Formation de professionnalisation	12 agents	38 jours
• Formation de perfectionnement	12 agents	36 jours
• Préparation concours	1 agent	1 jour
• Formation d'intégration	2 agents	10 jours

Budget formation :

Frais de formation 13 283.88 euros pour 2015

Masse salariale 2 076 671.68 euros pour 2015

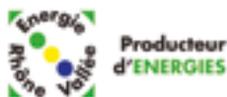
Soit 1.5 % de la masse salariale



LES PRINCIPAUX PARTENAIRES D'ENERGIE SDED



Auvergne - Rhône-Alpes





2015 EN CHIFFRES

638 chantiers en 2015

444 en électrification

- 157 raccordements
- 102 renforcements
- 63 branchements collectifs
- 37 Effacements réseaux électriques
- 40 Effacements réseaux téléphoniques
- 45 Dessertes intérieures

106 Eclairage public

88 communes accompagnées en MDE

POUR UN TOTAL DE **25 M€** TTC DE TRAVAUX

Electricité

- Chiffre d'affaires : 135 M€
- Patrimoine : 877 M€*
- 294 422 clients
- 8 044 postes de transformation
- 16 260 km de lignes électriques
- 3 013 GWh consommés

Gaz (tous contrats)

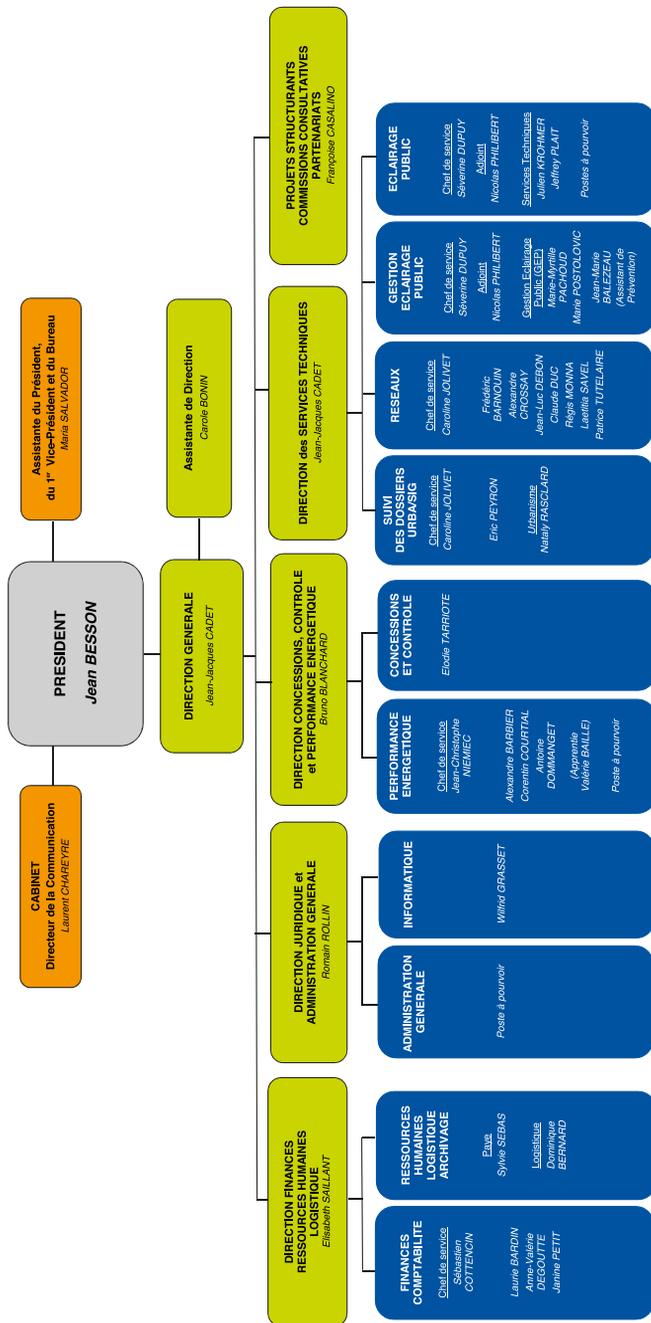
- Chiffre d'affaires : 21 M€
- Patrimoine : 143 M€*
- 77 932 clients
- 1 686 km de canalisations
- 2 068 GWh consommés

* Valeur brute d'actifs.



LES SERVICES D'ENERGIE SDED

Organigramme actuel des services



COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE: ENERGIE SDED SOLIDAIRE

Aujourd'hui, près de 1.5 milliard de personnes n'ont pas accès à l'électricité. C'est partant de ce constat terrible que des salariés d'EDF ont décidé d'agir en mettant leur savoir-faire au service de projets pour l'amélioration des conditions de vie des populations parmi les plus pauvres. Sans électricité, hommes, femmes, enfants peinent à se nourrir, à se soigner, à apprendre, tout simplement à vivre.

Depuis de nombreuses années, Energie SDED subventionne ces deux associations que sont Electriciens sans frontière et Energies sans frontière, chacune à hauteur de 6500 € annuellement, pour leurs actions sur des projets très concrets.

C'est le cas par exemple en 2015 lors d'un chantier mené par Electriciens sans frontières à Ouagadougou au Burkina Faso :

Ces travaux ont consisté en la pose de 7 chauffe-eau solaires pour les maisons de familles d'accueil de l'orphelinat, la fourniture de matériel pour la création du maraichage destiné aux familles les plus pauvres du village voisin, des travaux de construction du réseau d'irrigation sans oublier, une action très importante, former les bénéficiaires sur place.



A noter également que sous l'impulsion du Président Jean Besson, la FNCCR, notre fédération nationale, a décidé en 2015 d'adhérer à Cités Unies France. Cette association privilégie des approches transversales sur les thèmes correspondant aux évolutions de la coopération décentralisée. Citons, entre autres, la jeunesse, la culture, le tourisme responsable, l'énergie et le climat. Jean BESSON, en tant que Vice-président de la FNCCR, représentera notre fédération à Cités Unies.



Entreprises, collectivités locales, fondations, associations, particuliers, tout le monde peut soutenir ces initiatives. Pour en savoir plus visitez leurs sites internet :

<http://www.energies-sans-frontieres.org/>

<http://www.electriciens-sans-frontieres.org/fr/>

<http://www.cites-unies-france.org>

2 MARCHÉS D'ACHATS GROUPÉS D'ÉNERGIES, 3 BONNES RAISONS DE FAIRE CONFIANCE À ENERGIE SDED

C'est avant tout une bonne nouvelle qui est apparue lors des résultats des deux marchés d'achats groupés pour le gaz puis l'électricité pour les finances des collectivités qui avaient choisi de confier à Energie SDED ces achats.

Explications, avec deux achats groupés organisés en deux temps.

Le Gaz :

C'est autour de 20% d'économies annuelles sur les tarifs du gaz naturel dont peuvent bénéficier les 94 membres de ce groupement d'achat, 10 intercommunalités, 2 lycées, 47 communes Drômoises, 29 communes Ardéchoises et 6 établissements associés (SIVU, CCAS, MJC...) et établissements publics associés. Mercredi 25 mars, Energie SDED, chef de file pour les deux départements a attribué les marchés de son premier appel d'offres pour l'achat groupé en gaz naturel de 3.6 millions d'euros par an.

Ce marché a été attribué à deux fournisseurs :

- Gaz de Bordeaux pour le lot 1 qui comprend les 660 sites dont la consommation est inférieure à < 260 MWh/an pour un montant annuel de 2.12 millions d'euros,
- EDF pour le lot 2 qui comprend les 87 autres sites pour un montant de 1.51 million d'euros.

Les prix obtenus ont fait apparaître des gains pour le lot 1 de - 18 % et pour le lot 2 de - 20,85 % en comparaison aux tarifs réglementés de vente.

A l'heure où le coût de l'énergie constitue un véritable enjeu financier pour les communes, cette mutualisation des besoins et l'organisation d'une mise en concurrence unique par



Energie SDED assurent les meilleurs prix mais aussi des services pour les adhérents au groupement. Car sa future mission de « Service après-vente » trouve un écho dans ses missions historiques d'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Énergie, à savoir le contrôle des opérateurs ERDF et GrDF qui jouent un rôle essentiel dans l'élaboration des factures.

Présentation du groupement d'achat gaz aux communes en mai 2015 en présence du Vice-président Michel Sauvinet

L'électricité :

92 « gros » consommateurs, en premier lieu 64 communes, 8 intercommunalités, 13 syndicats intercommunaux mais aussi 7 établissements associés (MJC, CCAS, Foyers, EPHAD...) ont répondu favorablement à la proposition de participer à cet achat groupé d'électricité, cette fois-ci uniquement sur la Drôme. Au total ce sont 358 points de livraison pour une consommation annuelle d'environ 41 775 MWh qui sont concernés. Résultat : une moyenne de 10 % d'économie.



En effet, à l'issue d'une procédure d'appel d'offre, ce marché divisé en deux lots a été attribué à la société Engie (anciennement GDF Suez). Si le groupement a été organisé en 2015, c'est en 2016 qu'il va porter ses fruits. Le montant TTC facturé aux collectivités devrait être de 4,719 M€ en 2016 contre 5,23M€ en 2015. Précisons qu'il s'agit d'une moyenne et que les tarifs sont très fluctuants selon la structure de consommation de chaque contrat. Nous reviendrons sur ces résultats au prochain rapport

En tout cas ces économies financières arrivent à point nommé pour les collectivités qui peuvent ainsi investir l'argent économisé dans des actions territoriales. Un rabais qui profitera donc indirectement à l'économie locale !

Ne pas avoir à gérer les formalités administratives, obtenir un meilleur tarif, mais aussi en pleine transition énergétique, maîtriser ses consommations, trois bonnes raisons de confier ces achats à Energie SDED !



UN PODIUM POUR ENERGIE SDED AU RALLYE MONTE CARLO DES ÉNERGIES NOUVELLES

Pour sa 3^{ème} participation consécutive au Rallye Monté Carlo des Energies Nouvelles du 18 au

22 mars 2015, l'équipage Energie SDED a obtenu une belle 2^{ème} place au classement du « challenge des collectivités ». Cette année ERDF avait souhaité s'associer et c'est également avec un autre partenaire, Toyota, que l'équipage s'est engagé sur les routes du Monté Carlo avec cette fois-ci, une Toyota Auris Hybride. Rappelons que depuis 2012, Energie SDED a équipé la totalité de sa flotte de véhicules de service avec des Yaris hybrides « made in France », une autre façon de montrer l'exemple. Producteur d'Énergie verte, la SEM Energie Rhône Vallée soutenait également cette aventure. On murmure que pour l'édition 2016 c'est à bord d'un véhicule 100% électrique que nos « champions » devraient participer, avec comme objectif cette fois, de faire la promotion des toutes nouvelles bornes de recharges pour véhicules électriques qu'Énergie SDED installe dans les communes de la Drôme...



UN EXEMPLE DE TRAVAUX PARMIS D'AUTRES, L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE DE MONTRÉAL LES SOURCES EN DRÔME PROVENÇALE

Le cœur de métier d'Énergie SDED est d'organiser la distribution de l'électricité dans la Drôme. C'est à ce titre, qu'il réalise des travaux d'extension et de renforcement des réseaux électriques dans les communes rurales. Cette mission essentielle de service public, se traduit concrètement par exemple avec les travaux de renforcement du réseau dans le joli petit village de Montréal Les Sources en Drôme Provençale, inaugurés par le Président Jean BESSON et le Maire Christian BARTHEYE. Un chantier d'environ 80 000 €, sous maîtrise d'ouvrage et financé en intégralité par le Syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme. Ce chantier a principalement consisté dans le remplacement du poste du village, dont la puissance (50kVA) était devenue insuffisante, par un nouveau plus puissant (160 kVA) mais aussi plus moderne. A noter que ce poste parachève l'amélioration du réseau électrique du village, débutée il y a une dizaine d'années par des travaux sur l'ensemble des lignes de desserte des habitations.

Énergie SDED, garant de la qualité de l'électricité sur l'ensemble du département intervient partout, de la vallée du Rhône jusque dans les plus petites communes de l'arrière-pays, comme ici dans un village d'une vingtaine d'habitants. Des consommateurs qui peuvent ainsi profiter d'une électricité de même qualité que dans les grandes agglomérations.



VOTE DU BUDGET : ENERGIE SDED INVESTIT, UNE BONNE NOUVELLE POUR LES COMMUNES ET LES ENTREPRISES LOCALES

Si le syndicat d'Énergie de la Drôme est un acteur essentiel d'aménagement du territoire, en particulier dans les communes rurales. Il est de ce fait aussi un important investisseur public. Il contribue à soutenir l'économie locale, les entreprises de TP, et donc l'emploi sur nos territoires. Le vote du budget au Comité du 13 mars 2015 en a été une nouvelle fois la confirmation.

En effet son montant total s'élevait à 50Md'€ dont 40Md'€ d'investissements dont 27 M€ de travaux. A noter que le taux global de participation des communes dans les travaux (renforcements, extensions, enfouissements, sécurisation,...) réalisés par Energie SDED n'est qu'en moyenne de 10%. En clair, Energie SDED contribue à 90% du financement de ces travaux et cela sans avoir à recourir à l'emprunt pour réaliser ses chantiers.



Autre investissement notable: le déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques. Le coût du projet est de 1,4M€ réparti sur 2015 2016 2017. Le fait d'être à la maille départementale a permis de solliciter une subvention à l'ADEME de l'ordre de 700 000 €.



Côté budgets annexes, l'Eclairage Public représentait 2,6 M€, les Réseaux de Chaleur 500 000 € .

Fidèle à son mode de fonctionnement cher au Président Jean BESSON, l'ensemble des votes sur le budget l'ont été à l'unanimité.

Energie SDED entend bien, et ce comité l'a encore prouvé, continuer à investir pour l'avenir.





ENERGIE SDED S'ENGAGE AVEC LES COMMUNES DANS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Plus connu et reconnu pour son métier historique, l'électrification rurale, Energie SDED, a ses dernières années développé des actions sur la performance énergétique. L'objectif : aider les collectivités à moins consommer. Ainsi, nous proposons notamment à celles qui le souhaitent, un suivi énergétique avec la mise en place d'un tableau de bord des consommations, un accompagnement opérationnel qui permet la mise en œuvre d'actions pour économiser l'énergie sur les bâtiments communaux neufs ou anciens. La compétence éclairage public, apporte également des solutions économes. Dans ce rapport d'activités vous retrouverez dans la rubrique spécialement consacrée aux économies d'énergies toutes les informations pratiques sur ces actions.

Mais lors d'une soirée exceptionnelle lundi 30 novembre 2015, date symboliquement fixée le jour de l'ouverture de la Conférence Mondiale de Paris sur le Climat « COP 21 », Energie SDED avait choisi de mettre l'accent sur un dispositif particulier : Les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) : rappelons que ce dernier repose sur une obligation imposée par les pouvoirs publics aux fournisseurs d'énergie, de produire ces certificats ou à défaut de les acheter. Et c'est là qu'Energie SDED entre en jeu : Il collecte ces CEE produits par les collectivités qui ont réalisé des travaux dans ce sens sur leur patrimoine, mutualise l'instruction, et après validation par l'Etat, vend ces certificats et restitue aux collectivités une recette financière non négligeable. C'est une somme totale de plus de 135 000€€qu'Energie SDED a ainsi collecté et reversée aux communes concernées.

Félicitations aux communes participantes, les grandes comme les plus petites ! :

Saint-Marcel-lès-Valence, Loriol-sur-Drôme, Bourg-lès-Valence, Tain-l'Hermitage, Barbières, Manthes, Nyons, Saint-Uze, Vassieux-en-Vercors, Saint-Julien-en-Vercors, Venterol, Moras-en-Valloire, Livron-sur-Drôme, Anneyron, Divajeu, Chamaloc, La Garde-Adhémar, Vaunaveys-la-Rochette, Puy-Saint-Martin, Saint-Vallier, Saillans, Vercoiran, Eymeux, Malataverne, Serves-sur-Rhône, La Bégude-de-Mazenc, Lens-Lestang, Valouse, Saint-Laurent-en-Royans, La Roche-de-Glun, Châteauneuf-de-Galaure, Saint-Rambert-d'Albon, Châteaouble, Mercuroil, Mérimodol-les-Oliviers, Alixan, Dieulefit, Autichamp, Francillon-sur-Roubion, Boulc, Rochefort-Samson, Eygalayes, Gervans, Rousset-les-Vignes, Sauzet, Sahune, Saint-Auban-sur-l'Ouvèze, Valaurie, Etoile-sur-Rhône, Chanas-Curson, Ballons, Recoubeau-Jansac, Aouste-sur-Sye, La Baume-de-Transit, Montclar-sur-Gervanne, Séderon, Chamaret, Romeyer, Piégros-la-Clastre, Saint-Martin-d'Août, Gignors-et-Lozeron, Larnage, Montségur-sur-Lauzon, Montboucher-sur-Jabron, Montmaur-en-Diois, Taulignan, Laveyron, Tersanne, Barsac, Hauterives, Buis-les-Baronnies, Saint-Barthélemy-de-Vals, Roche-gude, Beaurières, La Baume-Cornillane, Ponet-et-Saint-Auban, Aulan

Au cours de la soirée, 11 communes particulièrement exemplaires ont reçu en plus une distinction supplémentaire, la « médaille Energie SDED » :

Pour les plus fortes rémunérations de CEE :

1^{er} **Saint Marcel les Valence**

2^{ème} **Loriol**

3^{ème} exæquos **Bourg les Valence et Tain l'Hermitage**

Pour les plus fortes rémunérations par habitant :

1^{er} **Valouse**

2^{ème} **Chamaloc**

3^{ème} **Saint Julien en Vercors**

Et pour les projets les plus « remarquables » :

Les communes de **Barbières, Manthes, Vercoiran, La Garde Adhémar**

La soirée était parrainée par l'océanographe François Sarano, plongeur professionnel, ancien directeur de recherche du Programme Deep Ocean Odyssey, chef d'expédition et ancien conseiller scientifique du Commandant Cousteau. Il a élargi le débat sur les enjeux climatiques tout en rappelant des vérités implacables sur la situation.

Energie SDED et les communes de la Drôme ont démontré lors de la soirée une volonté commune et exemplaire : traduire concrètement dans la Drôme les objectifs nationaux et internationaux de réduction des gaz à effet de serre et participer activement à la transition énergétique.



Pour en savoir plus sur le service performance énergétique :

04 75 82 76 16

Toute l'activité de ce service pages 80 à 91.

2 BORNES DE RECHARGE EXPÉRIMENTALES « MADE IN SDED » UNE À GRANDE VITESSE L'AUTRE SUR LA ROUTE DES VACANCES...



Vendredi 12 juin 2015 c'est un petit événement qui avait lieu sur l'Ecoparc de Rovaltain TGV avec la pose de la première borne de recharge pour véhicules électriques à proximité de la « Tour Energie SDED ».

En effet Energie SDED s'est lancé dans le déploiement de 114 bornes sur tout le territoire drômois. Avec cette nouvelle compétence proposée aux communes (voir p 26-27) Energie SDED en partenariat avec Département de la Drôme et avec le soutien financier de l'ADEME s'engage avec force dans la transition énergétique. Si le déploiement du réseau de bornes ne débute réellement qu'à partir de 2016 et s'étendra jusqu'à la fin 2017, c'est bien en 2015 que deux bornes « expérimentales » ont été installées à Rovaltain et à Tain l'Hermitage durant l'été. Petit clin d'œil à l'occasion de la pose de la borne à Tain l'Hermitage, ville emblématique de la route nationale 7 et dont le Sénateur-Maire Gilbert Bouchet est président de l'association « RN7 Historique », Energie SDED a présenté une « pub » originale dans le magazine « Nationale 7 » édité par le Dauphiné Libéré.

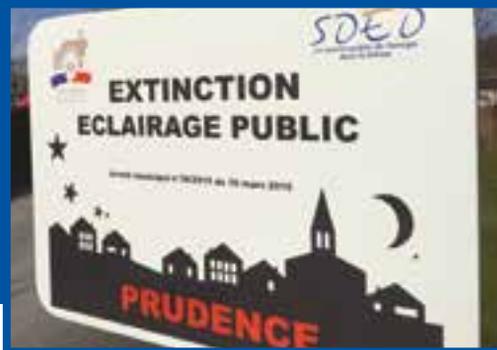


Coupe du ruban par le Préfet de la Drôme et le Président Jean Besson, en présence du Président du Conseil Départemental Patrick Labaune, du Sénateur Didier Guillaume, du Président de Rovaltain Laurent Monnet, de Madame le Maire d'Alixan Aurélie BICHON-LARROQUE, et de nombreux élus du bureau d'Energie SDED dont le 1^{er} Vice-président Alain Fabre.

EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Une collectivité a la possibilité d'éteindre son éclairage public une partie de la nuit. Si la décision d'extinction de nuit est une démarche communale, Energie SDED peut accompagner ensuite la commune techniquement et en terme d'information.

Car cette décision doit être encadrée par des mesures de sécurité et d'une bonne information de la population. C'est pourquoi Energie SDED a adopté un modèle de panneau d'entrée d'agglomération pour prévenir les usagers. Ce service est bien sûr compris dans les prestations de la compétence éclairage public.



L'EXTRANET DU SITE www.sded.org UN ESPACE RÉSERVÉ AUX MAIRIES

Télécharger des modèles de documents, des fichiers préparatoires au comité syndical c'est simple et pratique avec **le site internet**. Ce rapport d'activités est également disponible en version synthétique pour faciliter une présentation en conseil municipal.

Alors n'attendez plus et visitez votre espace réservé. Si vous avez égaré votre identifiant et votre code d'accès personnel, vous pouvez nous les demander par email contact@sded.org.

ENERGIE SDED DANS LA PRESSE

Mieux faire connaître énergie SDED du grand public, ses métiers, son action pour garantir la qualité de la distribution de l'énergie dans la Drôme, tel est l'objectif de notre communication dans la presse locale. Quelques exemples d'articles et insertions en 2015 :



Mobilité électrique ENERGIE SDED RENOUVELLE SA FLOTTE

À quelques jours de la Conférence sur le Climat COP 21, le Syndicat Départemental d'Énergie de la Drôme, Energie SDED, continue son engagement pour la réduction des gaz à effet de serre par le renouvellement de sa flotte avec 16 véhicules hybrides. Comme à y a 5 ans, cette flotte est entièrement composée de véhicules hybrides (véhicule motorisation essence/diesel). Le Syndicat continue aussi sa volonté de réduire les dépenses d'énergie, d'agir pour la planète et de maximiser l'exemple par que agir sur l'ensemble du secteur délégué. Le modèle. Bravo nous dans le cadre d'une possibilité de marché public de la région à Montélimar, label "origine France".



REPOSE D'EXPERT

LA FIN DES TAUX RÉGLEMENTÉS DE VENTE D'ÉLECTRICITÉ



Par Bruno Blanchard, directeur concession et performance énergétique, Energie SDED

Le 1er janvier 2014, les tarifs réglementés de vente d'électricité (TRV) disparaissent. Cette mesure, décidée par le gouvernement, vise à libérer le marché de l'électricité et à permettre aux consommateurs de bénéficier de tarifs plus compétitifs. Cette réforme s'inscrit dans le cadre de la loi de transition énergétique pour la croissance verte.

Le Syndicat Départemental d'Énergie de la Drôme (SDED) a été désigné pour assurer la fourniture de l'électricité aux clients résidentiels et professionnels de la région. Cette mission est confiée à la filiale SDED Distribution, qui va travailler en partenariat avec les fournisseurs d'énergie pour garantir la continuité de service et la qualité de l'énergie livrée.

En ce qui concerne les tarifs, le SDED a négocié avec les fournisseurs pour obtenir des conditions de vente avantageuses. Ces tarifs seront publiés sur le site internet du SDED et seront mis en œuvre à partir du 1er janvier 2014. Le Syndicat s'engage à accompagner les clients dans leur choix de fournisseur et à leur expliquer les avantages de la fourniture d'électricité par le SDED.

Achat groupé d'énergie

La loi de transition énergétique du 17 août 2015 a introduit le principe de l'achat groupé d'énergie. Ce dispositif permet aux consommateurs de bénéficier de tarifs plus compétitifs en achetant leur énergie en commun.



Nous sommes heureux de vous annoncer que le Syndicat Départemental d'Énergie de la Drôme (SDED) a été désigné pour assurer la fourniture de l'électricité aux clients résidentiels et professionnels de la région. Cette mission est confiée à la filiale SDED Distribution, qui va travailler en partenariat avec les fournisseurs d'énergie pour garantir la continuité de service et la qualité de l'énergie livrée.

En ce qui concerne les tarifs, le SDED a négocié avec les fournisseurs pour obtenir des conditions de vente avantageuses. Ces tarifs seront publiés sur le site internet du SDED et seront mis en œuvre à partir du 1er janvier 2014. Le Syndicat s'engage à accompagner les clients dans leur choix de fournisseur et à leur expliquer les avantages de la fourniture d'électricité par le SDED.

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRICITÉ DE LA DRÔME Des bornes de recharges électriques

Le Syndicat Départemental d'Énergie de la Drôme (SDED) a financé la mise en place de bornes de recharge électrique pour les véhicules électriques. Cette initiative vise à encourager l'usage de véhicules plus écologiques et à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Les bornes de recharge sont installées dans des lieux publics, tels que les mairies, les bibliothèques et les centres de loisirs. Le SDED a financé l'achat et l'installation de ces bornes, ainsi que leur maintenance.

Cette initiative est une première pour la Drôme et vise à encourager l'usage de véhicules plus écologiques et à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Le SDED s'engage à accompagner les citoyens dans leur choix de véhicule et à leur expliquer les avantages de la recharge électrique.



Jean-Dominique Baudouin, président du Syndicat Départemental d'Énergie de la Drôme, lors de la mise en place d'une borne de recharge électrique.

QUALITÉ DE LA SEMAINE Énergie SDED montre l'exemple

Le Syndicat Départemental d'Énergie de la Drôme (SDED) a été désigné pour assurer la fourniture de l'électricité aux clients résidentiels et professionnels de la région. Cette mission est confiée à la filiale SDED Distribution, qui va travailler en partenariat avec les fournisseurs d'énergie pour garantir la continuité de service et la qualité de l'énergie livrée.

En ce qui concerne les tarifs, le SDED a négocié avec les fournisseurs pour obtenir des conditions de vente avantageuses. Ces tarifs seront publiés sur le site internet du SDED et seront mis en œuvre à partir du 1er janvier 2014. Le Syndicat s'engage à accompagner les clients dans leur choix de fournisseur et à leur expliquer les avantages de la fourniture d'électricité par le SDED.



Le Syndicat Départemental d'Énergie de la Drôme (SDED) a été désigné pour assurer la fourniture de l'électricité aux clients résidentiels et professionnels de la région. Cette mission est confiée à la filiale SDED Distribution, qui va travailler en partenariat avec les fournisseurs d'énergie pour garantir la continuité de service et la qualité de l'énergie livrée.

En ce qui concerne les tarifs, le SDED a négocié avec les fournisseurs pour obtenir des conditions de vente avantageuses. Ces tarifs seront publiés sur le site internet du SDED et seront mis en œuvre à partir du 1er janvier 2014. Le Syndicat s'engage à accompagner les clients dans leur choix de fournisseur et à leur expliquer les avantages de la fourniture d'électricité par le SDED.

l'actu Avec le marché d'achat groupé Inter-Artich Le gaz naturel sera moins cher

Le Syndicat Départemental d'Énergie de la Drôme (SDED) a été désigné pour assurer la fourniture de l'électricité aux clients résidentiels et professionnels de la région. Cette mission est confiée à la filiale SDED Distribution, qui va travailler en partenariat avec les fournisseurs d'énergie pour garantir la continuité de service et la qualité de l'énergie livrée.

En ce qui concerne les tarifs, le SDED a négocié avec les fournisseurs pour obtenir des conditions de vente avantageuses. Ces tarifs seront publiés sur le site internet du SDED et seront mis en œuvre à partir du 1er janvier 2014. Le Syndicat s'engage à accompagner les clients dans leur choix de fournisseur et à leur expliquer les avantages de la fourniture d'électricité par le SDED.

Le Syndicat Départemental d'Énergie de la Drôme (SDED) a été désigné pour assurer la fourniture de l'électricité aux clients résidentiels et professionnels de la région. Cette mission est confiée à la filiale SDED Distribution, qui va travailler en partenariat avec les fournisseurs d'énergie pour garantir la continuité de service et la qualité de l'énergie livrée.

En ce qui concerne les tarifs, le SDED a négocié avec les fournisseurs pour obtenir des conditions de vente avantageuses. Ces tarifs seront publiés sur le site internet du SDED et seront mis en œuvre à partir du 1er janvier 2014. Le Syndicat s'engage à accompagner les clients dans leur choix de fournisseur et à leur expliquer les avantages de la fourniture d'électricité par le SDED.



Le Syndicat Départemental d'Énergie de la Drôme (SDED) a été désigné pour assurer la fourniture de l'électricité aux clients résidentiels et professionnels de la région.

ALFÈRE | Solère "Certificats d'Économie d'Énergie" avec le SDED « Nous ne disposons pas de planète ni d'océan de recharge »

Le Syndicat Départemental d'Énergie de la Drôme (SDED) a financé la mise en place de bornes de recharge électrique pour les véhicules électriques. Cette initiative vise à encourager l'usage de véhicules plus écologiques et à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Les bornes de recharge sont installées dans des lieux publics, tels que les mairies, les bibliothèques et les centres de loisirs. Le SDED a financé l'achat et l'installation de ces bornes, ainsi que leur maintenance.

Cette initiative est une première pour la Drôme et vise à encourager l'usage de véhicules plus écologiques et à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Le SDED s'engage à accompagner les citoyens dans leur choix de véhicule et à leur expliquer les avantages de la recharge électrique.



NOUVELLE COMPÉTENCE INFRASTRUCTURE DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES (IRVE)

Energie SDED a fait le choix d'inscrire la compétence facultative « IRVE – Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques », dans ses statuts lors de son Comité syndical du 24 juin 2011.

Répondant à l'appel à projets national, initié dans le cadre du Programme des Investissements d'Avenir (PIA) géré par le Commissariat Général à l'Investissement, Energie SDED a déposé un dossier de déploiement départemental de 114 bornes de recharge à installer sur l'ensemble de la Drôme, pour un montant total d'investissement de 1 430 000€ TTC, ce sur 3 années (2015-2016-2017). L'ADEME a répondu favorablement : Une subvention totale de 690 000€ a été notifiée en avril 2015.

Les objectifs stratégiques clairement identifiés :

- **La localisation et la planification des investissements** en distinguant une phase de 3 ans pour le lancement du projet et une phase de déploiement à moyen terme,
- La volonté qu'Energie SDED soit **maître d'ouvrage de ce plan de déploiement** : acquisition et installation des bornes, la maintenance, l'exploitation et les relations avec les usagers, notamment,
- **La gestion totale des infrastructures** installées, avec la recherche d'un équilibre territorial et économique à terme.

A compter de cette date, l'année 2015 a ainsi été dédiée à la consultation des intercommunalités, à la rencontre des communes pour présenter ce schéma, garantir la cohérence territoriale et la prise en compte des enjeux et projets économiques, de mobilités, ... 35 communes, sur 80 pressenties, ont répondu favorablement en transférant leur compétence à Energie SDED, maître d'ouvrage. Les Comités syndicaux des 2 octobre et 27 novembre 2015 ont pris acte de ces transferts.

Une commission dite « IRVE », constituée de membres du Bureau syndical pilote ce déploiement.

A titre expérimental, deux bornes ont été installées, l'une à proximité du siège d'Energie SDED, sur le site de Rovaltain, l'autre Place du Taurobole à Tain l'Hermitage, sur la N7, un symbole également.

Un groupement de commande original et vertueux

En parallèle, un groupement de commande coordonné entre les 5 syndicats d'énergies de la Drôme (Energie SDED), de l'Ardèche (SDE07), de l'Isère (SDEI), de la Haute Savoie (SYANE) et des Hautes Alpes (SyME05), a été constitué, coordonné par le SYANE.

Un marché a été lancé et attribué en décembre 2015 portant au total sur plus de 860 bornes, attribuant un marché à un opérateur qui aura la charge de la fourniture, l'installation de la borne, la maintenance et l'entretien, l'exploitation et la supervision des bornes de recharge pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables, la gestion des services associés pour les usagers.

L'exécution de ce marché est d'une durée de 2 ans.

Energie SDED dans la dynamique de la mobilité électrique

Les conditions d'application de ce service public et ses modalités de fonctionnement, de l'interopérabilité, ... seront étudiées sur l'année 2016.

Energie SDED construit également son déploiement en réseau avec la FNCCR, l'AVERE, les autres syndicats d'énergie engagés, les usagers-propriétaires de véhicules électriques.

Sa participation aux événements de type Rallye pour véhicules électriques et hybrides rechargeables contribue à faire reconnaître son engagement en faveur de cette nouvelle compétence au profit des communes et des territoires drômois.



Producteur
d'ÉNERGIES

ENERGIE RHONE VALLEE : PLUS QUE JAMAIS, LA PRODUCTION D'ÉNERGIE AU SERVICE DES COMMUNES

Véritable outil d'Énergie SDED pour développer une activité économique en matière de soutien et de participation aux projets de production d'énergie, d'origine notamment renouvelable, « ENERGIE RHONE VALLEE » est une Société Anonyme d'Économie Mixte Locale (Saeml), créée à la fin de l'année 2011.

Son champ d'intervention porte sur la Production d'Énergie, que ce soit au titre de la création en propre de nouvelles unités de production, du rachat d'installations existantes ou de la prise de participation dans des projets existants ou en création.

Énergie SDED, en tant qu'actionnaire majoritaire à 76.5%, confie ainsi à cette société indépendante, les projets de production d'énergies à cette société qui peut intervenir sur l'ensemble de la Drôme, et partout ailleurs, compte tenu de son statut.

Après la cession par Énergie SDED à ENERGIE RHONE VALLEE de ses 11 centrales de production photovoltaïque portées et gérées jusqu'en 2013, après la mise en service du générateur solaire installé sur la toiture du nouveau collège de Montélimar : 450 000€ d'investissement, 245 MWh/an de production, l'année 2015 a débuté par l'opération de poses de microcentrales sur les toitures des bâtiments communaux, hangars, sites isolés, de 9kWc. Les premières mises en services de ces installations ont démarré début 2016.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration du 16 mars 2015 a autorisé la prise de participation, à une hauteur significative, dans une SAS (Société par Actions Simplifiée), créée par la société Maïa Eolis, pour le projet d'un parc d'éoliennes sur la commune de Moras en Valloire. Les autorisations administratives ont été sollicitées. Elles sont incontournables pour assurer de la réalisation du projet.

La société continue à diversifier et à intensifier ses démarches ainsi que le développement de ses partenariats à mettre en œuvre avec les acteurs privés de ce secteur d'activité éolien et de la méthanisation, notamment grâce au recrutement d'un jeune ingénieur spécialisé en énergies renouvelables.

Le développement de cette société qui s'inscrit dans un contexte tendu et concurrentiel, est déterminant pour Énergie SDED et pour les communes qui lui confient leurs projets de production d'énergie, ce sur l'ensemble du territoire drômois.

En 2015 des discussions ont été engagées avec le Syndicat d'Énergies de l'Ardèche qui entre au capital d'Énergie Rhône Vallée de manière substantielle. Les projets à mettre en œuvre, tant sur le plan du photovoltaïque, de l'éolien que de l'hydraulique sont potentiellement nombreux et intéressants pour nos territoires.



LES TRAVAUX

ENERGIE SDED MAÎTRE D'OUVRAGE DU DÉVELOPPEMENT DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

TRAVAUX	NB DE DOSSIERS	MONTANT TTC
ELECTRIFICATION RURALE		2015
renforcements	102	9 216 569
raccordements	157	3 496 220
dessertes intérieures	45	1 938 244
branchements électriques collectifs	63	1 134 045
TOTAL ELECTRIFICATION	367	15 785 078
EFFACEMENT		
Réseaux électriques		
Programme ERDF (article 8)	11	1 573 783
Programme FACÉ C + Energie SDED	26	3 549 569
TOTAL	37	5 123 352
Programme Télécom	40	1 225 622
TOTAL EFFACEMENT	77	6 348 974
TOTAL ELECTRIFICATION ET EFFACEMENT	444	22 134 052
TOTAL ECLAIRAGE PUBLIC	106	2 180 695
TOTAL GENERAL	550	24 314 747



LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

La taxe locale sur l'électricité

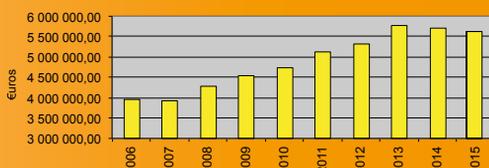
Energie SDED perçoit la taxe sur l'électricité sur l'ensemble des communes du Département relevant du régime rural d'électrification.

Cette taxe est initialement payée par les usagers sur le montant des factures, et son taux pour l'année 2015 est de 8.44 %.

Elle sert à financer les travaux d'électrification (renforcements, extensions), d'aménagement esthétique des réseaux électriques et téléphoniques, ainsi que les subventions pour l'éclairage public.

Dans le cadre de la loi NOME, cette taxe a été soumise à une réforme importante. Elle s'intitule «Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité», et elle concerne toutes les consommations finales d'électricité (kwh consommés).

Evolution de la taxe sur l'électricité de 2006 à 2015



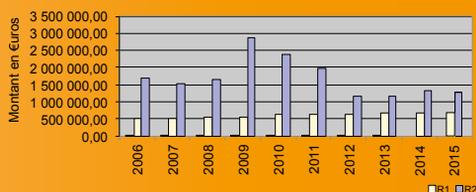
Les redevances de concession

• Redevance ERDF

En tant qu'autorité concédante du réseau de distribution d'électricité, Energie SDED recouvre auprès d'ERDF une redevance de concession qui se divise en deux parties :

- 1) Redevance R1 de fonctionnement qui participe aux dépenses d'organisation et de contrôle du service public de distribution ;
- 2) Redevance R2 d'investissement, qui vient abonder les fonds mobilisés par ailleurs par Energie SDED pour le développement du réseau concédé.

Evolution de la Redevance de concession de 2006 à 2015



A compter de 2014 et jusqu'en 2017, le protocole ERDF-FNCCR a introduit le principe d'un lissage de la redevance R2 sur la moyenne des montants perçus les années précédentes.

• Régie SDED Erôme

La Régie SDED Erôme verse également une redevance de fonctionnement dont le calcul est indexé sur la Redevance ERDF.

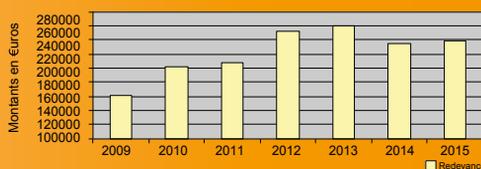
• Redevance GrDF

Depuis 2003, le SDED s'est transformé en Syndicat d'énergies en élargissant ses compétences à la distribution publique de gaz.

En 2006 une convention de concession a été conclue avec GrDF, qui prévoit en son article 5 le versement annuel par le concessionnaire au concédant d'une redevance de fonctionnement.

Les autres délégataires titulaires de DSP, versent également une redevance.

Evolution redevance de fonctionnement gaz de 2009 à 2015



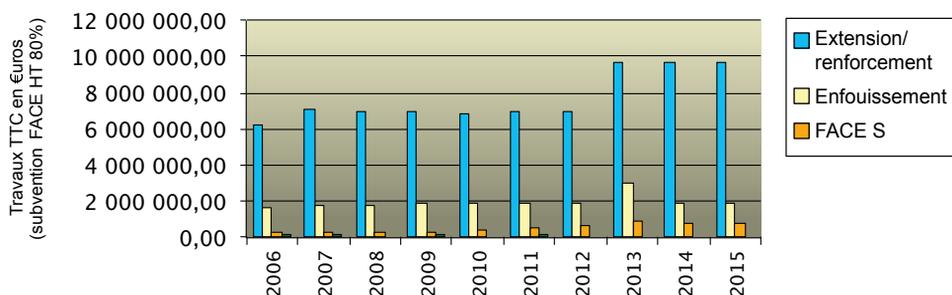
LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes du CAS FACÉ

Le Fonds d'amortissement des Charges d'Electrification (FACÉ), institué en 1936, est un instrument national de solidarité et de péréquation du financement des investissements d'électrification rurale. Il est alimenté par un prélèvement sur les recettes liées à l'acheminement, encaissées par les distributeurs d'électricité.

Les crédits du CAS FACÉ (compte d'affectation spéciale) sont attribués annuellement par une dotation à chaque département qui comprend : Le programme Renforcement et extension (ancien Face A/B) pour l'électrification rurale, la Sécurisation fils nus et fils nus faible section (ancien Face S et S') pour la résorption des fils nus, l'enfouissement pour les programmes environnementaux (ancien Face C). Les montants des subventions sont attribués en hors taxes.

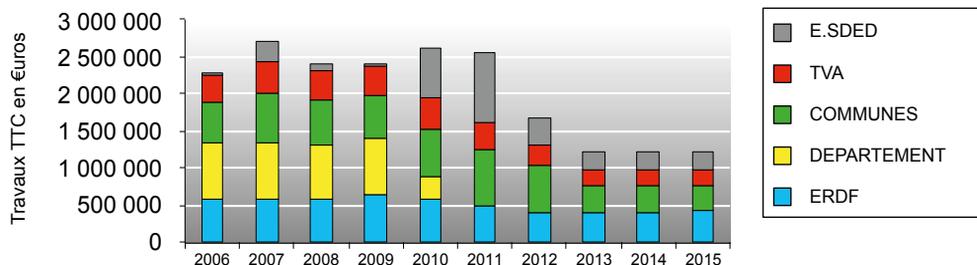
Evolution des travaux financés par le FACÉ de 2006 à 2015



Le partenariat Energie SDED-ERDF pour l'environnement :

L'article 8 du contrat de concession prévoit le versement annuel d'une contribution par le concessionnaire ERDF pour le financement de travaux d'aménagement esthétique réalisés sous maîtrise d'ouvrage d'Énergie SDED ; A compter du 1^{er} janvier 2015, le montant versé par ERDF est passé de 410 000 € à 440 000 €. €

Evolution des travaux du programme environnement de 2006 à 2015





COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)

Energie SDED auprès des usagers du service public de l'énergie

Présidée depuis 2014 par Jean Pierre ANDEOL, Délégué du Territoire Rural de l'Energie de Crest Nord, Maire de Montclar sur Gervanne, la CCSPL d'Energie SDED associe les représentants des usagers au bon fonctionnement des services publics de l'électricité et du gaz.

Rappel de la composition et de l'objet de la CCSPL :

Elle est composée de 6 titulaires et 6 suppléants élus par le Comité syndical et de 6 représentants d'associations locales : UDAF26 (Union Départementale des Associations Familiales), l'ADIL26 (Association Départementale d'Information pour le Logement), le CEDER (Centre pour l'Environnement et le Développement des Énergies Renouvelables), la CLCV (Association Consommation Logement Cadre de Vie), la CNL (Confédération Nationale du Logement), l'Association de défense des Consommateurs UFC Que Choisir.

Les Chambres consulaires de la Drôme sont invitées.

Comme le prévoient les textes, les membres qui la composent examinent les rapports des délégataires des services publics de l'énergie, le bilan d'activités des services exploités par les régies. Cette commission doit également donner son avis sur les projets de création de régie et de délégation de service public (DSP) avant la décision du Comité Syndical d'Energie SDED.

L'activité de la CCSPL en 2015 :

Depuis sa mise en place, cette commission se réunit, en moyenne, deux à trois fois par an en fonction des projets développés par Energie SDED et des obligations légales qui font son objet.

Le 8 octobre, ce fut la présentation des Compte Rendus d'Activités des Concessionnaires (CRAC) 2014 d'ERDF et d'EDF. Outre des informations sur l'amélioration de la qualité du service de l'électricité sur tous les territoires de la Drôme et les outils à disposition des usagers (plateforme téléphonique, site Internet et application pour la téléphonie mobile), un point a été fait sur le déploiement des compteurs « Linky » dans notre région.

Un zoom sur la mise en application de la loi Brottes rappelle que tous les fournisseurs proposent désormais le Tarif de Première Nécessité (TPN). De plus, l'attention de la commission a été attirée sur la suppression des tarifs réglementés de vente pour les consommations moyennes et importantes d'électricité, ce à compter du 1er janvier 2016.

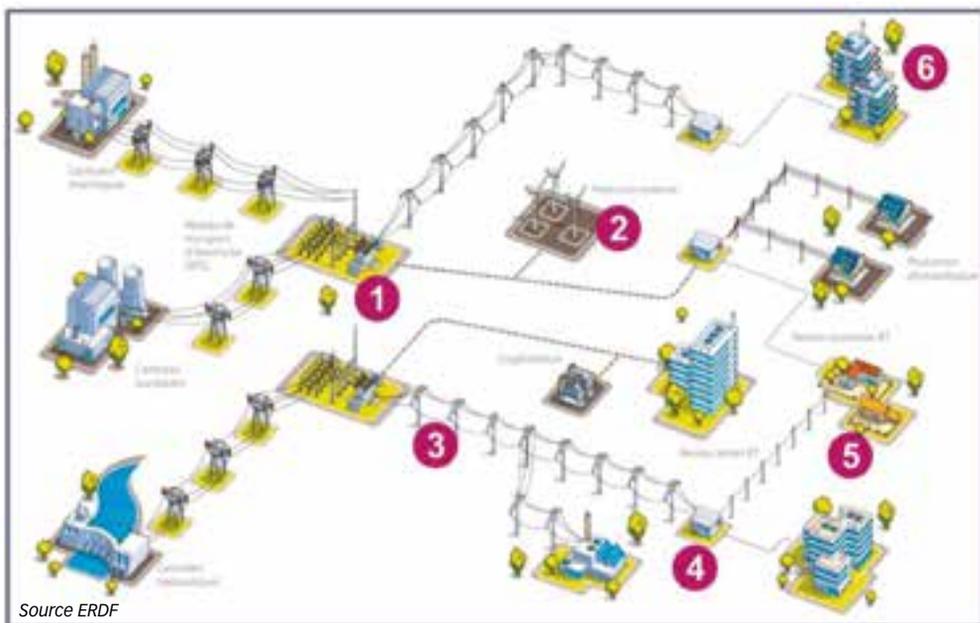
Les 9 et 23 novembre, le Directeur Drôme Ardèche de GrDF présentait le CRAC 2014. ainsi que le projet de déploiement du compteur communicant Gazpar en vue de moderniser le système de la relève des compteurs.

Rappelons que ces Compte Rendus d'Activités des Concessionnaires sont téléchargeables sur notre site www.sded.org

A. Le service public de distribution d'électricité

Depuis les années 2000, le service public de distribution d'électricité est scindé en deux composantes : la partie « acheminement » est concédée à Electricité Réseau Distribution France (ERDF) et la « fourniture » aux tarifs régulés est déléguée à EDF Branche Commerce.

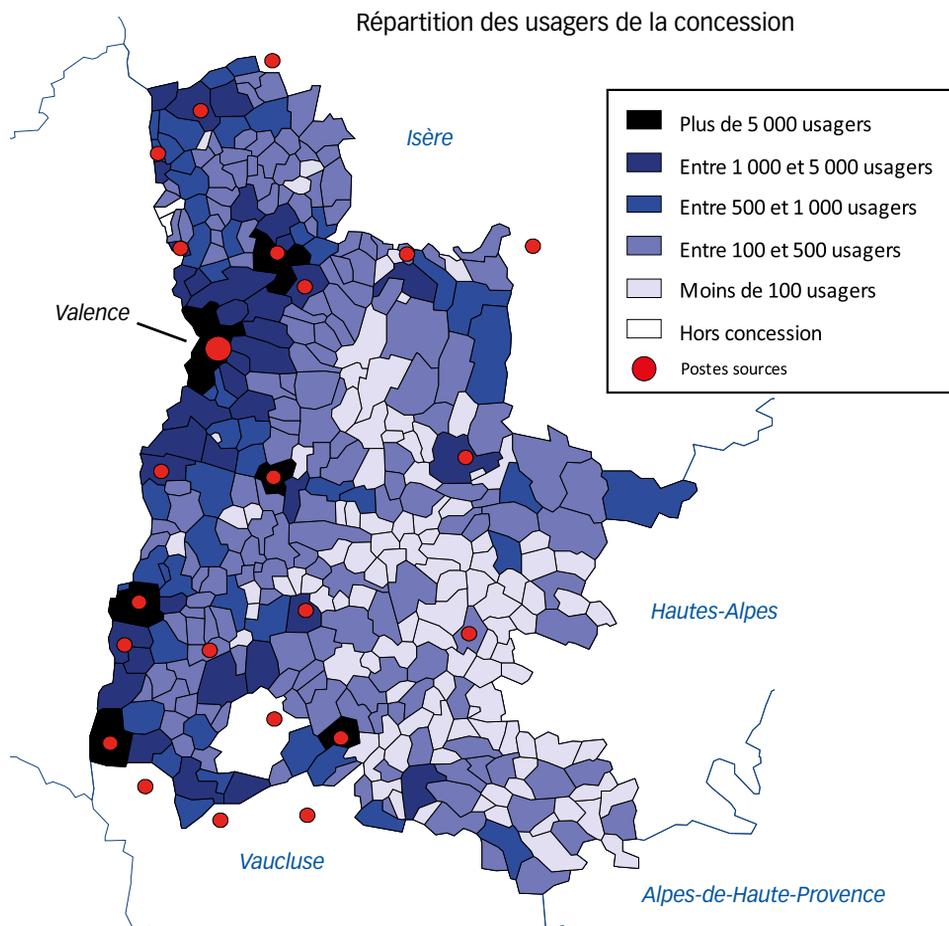
En tant qu'autorité organisatrice, Energie SDED réalise, avec l'appui d'experts extérieurs, un contrôle périodique annuel de ces concessionnaires dans les domaines technique, clientèle et financier. Une synthèse en est présentée ci-dessous pour les données de l'année 2014 contrôlées en 2015.



Chiffres clés concernant le réseau de distribution publique d'électricité

1	19	postes sources
2	4 795	installations de production
3	6 536	km de réseau Moyenne Tension (HTA)
4	8 130	postes de transformation HTA / BT
5	9 724	km de réseau Basse Tension (BT)
6	294 422	points de livraison

1. Les chiffres clés des usagers de la concession



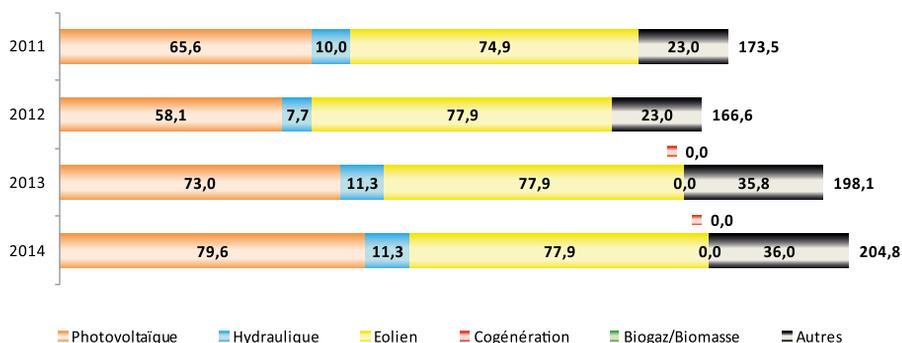
Au global, le Syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme est autorité concédante sur 367 communes du département représentant **294 422 usagers** à fin 2014, chiffre qui continue à évoluer au même rythme que les années précédentes (+1,28 % par rapport à 2013).

Le nombre d'usagers moyenne tension (HTA) quant à lui poursuit sa tendance baissière (-4 unités en 2014). Cette évolution globale s'accompagne d'une baisse de la consommation électrique totale de 6,7 % par rapport à 2013 (consommation 2014 de 3 013 GWh).

En 2014, le concessionnaire ERDF a perçu **109 millions € HT de recettes d'acheminement**, qui ont diminué pour la première fois après 3 années consécutives de hausse du fait du ralentissement de la consommation énergétique précitée.

En outre, les producteurs représentent **4 795 installations**, en augmentation de près de 8 % en 2014 par rapport à l'exercice précédent, et sont composés à 98,9 % de producteurs photovoltaïques. Leur puissance totale s'établit à **205 MVA** à fin 2014 avec notamment une proportion de 39 % concernant les producteurs photovoltaïques et de 38 % pour les producteurs éoliens.

Evolution des puissances totales des installations de productions (en MVA)



Il est à noter que le concessionnaire continue de refuser de transmettre l'ensemble des données techniques relatives aux clients en injection. Il limite sa transmission aux données communicables au titre des PCET identifiées dans le décret n° 2011-1554 du 16 novembre 2011.

2. La qualité de service du distributeur ERDF

2.1 Les raccordements



Les taux de mise en service dans les délais pour les usagers résidentiels BT≤36 kVA, sur installations existantes et neuves, **se maintiennent à de bons niveaux** avec respectivement 96,9 % et 91,2 %.



En revanche, en ce qui concerne les raccordements en soutirage, **le taux de respect du délai de production du devis a fortement diminué** (- 25 points par rapport à l'exercice précédent) alors que le volume de raccordement en soutirage a diminué de 16 % par rapport à 2013. Pour les producteurs, la remarque est, dans une proportion moins marquée, la même.

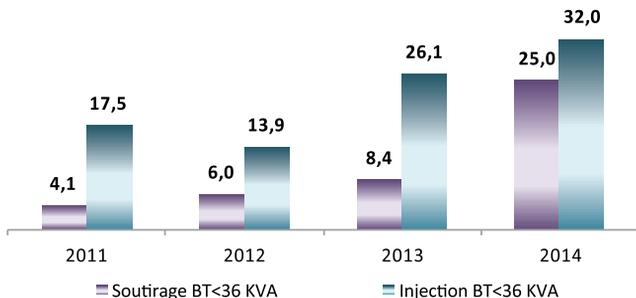
LES DISTRIBUTIONS D'ENERGIE



Les délais moyens de production des devis de raccordement suivent ces évolutions.

Pour le soutirage, il a fortement augmenté (+16,6 jours par rapport à l'exercice précédent) ; alors que pour l'injection, il a augmenté de 5,9 jours. Si celui relatif à l'injection est conforme aux engagements du concessionnaire précisés dans son catalogue de prestations, ce n'est plus le cas en ce qui concerne le soutirage.

Evolution du délai moyen de production d'un devis de raccordement (en jours)



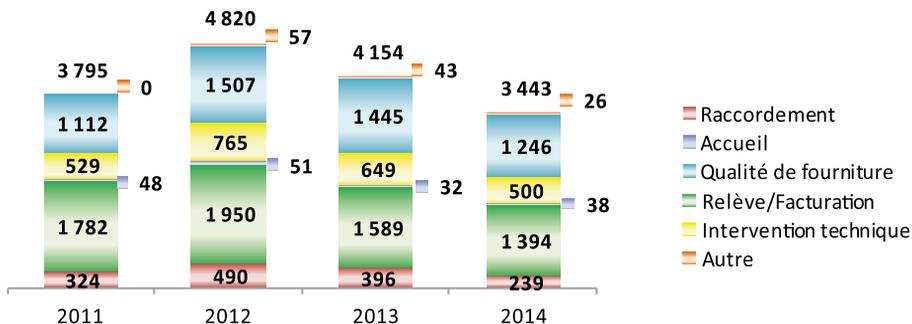
Mailles :
Soutirage : Concession
Injection : Concession

2.2 Les réclamations



A la maille concession, **3 443 réclamations ont été comptabilisées en 2014 pour les usagers BT≤36 kVA, soit une baisse de 17 % par rapport à 2013**, notamment celles en lien avec les interventions techniques (-23 %). Elles concernent principalement la relève (40 %) et la qualité de fourniture (36 %).

Evolution de la répartition des réclamations (écrites et orales) par item

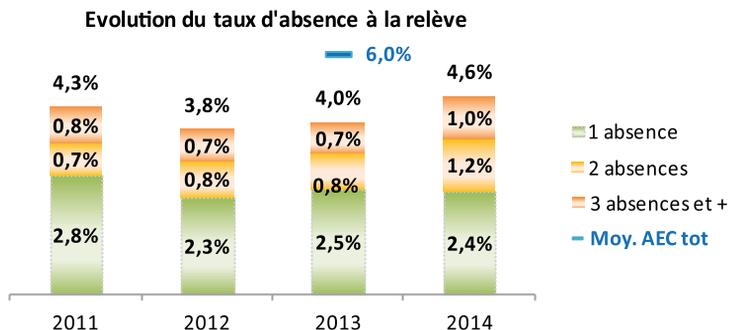


Désormais, le concessionnaire est objectivé sur le taux de réponse sous 15 jours (hors qualité de fourniture) au lieu de 30 jours jusqu'en 2013. **Le taux de réponse à ces réclamations sous 15 jours est de 98,5%** pour la concession d'Énergie SDED en 2014.

2.3 La relève des compteurs



Le taux d'absence à la relève enregistre une légère hausse par rapport à l'exercice précédent, amenant cet indicateur à 4,6 % soit un niveau en deçà de la moyenne constatée par AEC en 2013 (6 %).

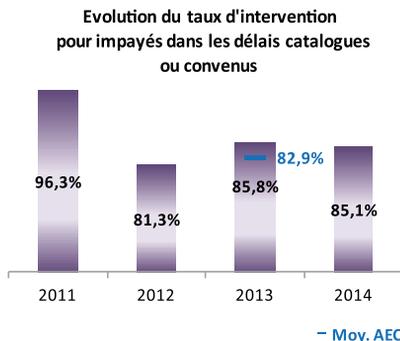
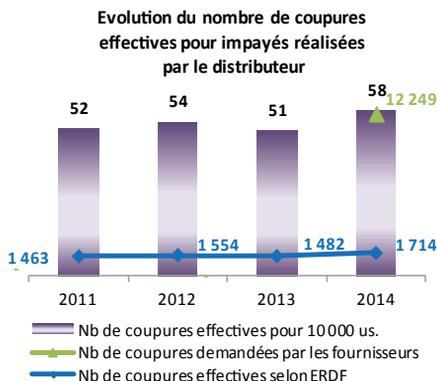


2.4 Les coupures pour impayés

Les coupures pour impayés assurées par le distributeur concernent les clients de l'ensemble des fournisseurs d'électricité présents sur la concession.

En 2014, le nombre de coupures pour impayés pour les usagers BT ≤ 36 kVA réalisées par le distributeur a été de 1 714 à la maille d'Énergie SDED, soit 58 coupures pour impayés pour 10 000 usagers, en hausse de 16 % par rapport à l'exercice précédent.

Le taux d'intervention pour impayés dans les délais catalogue a diminué de 11 points entre 2011 et 2014 et se situe au-dessus du taux moyen déterminé par AEC.



3. La qualité de service du fournisseur EDF

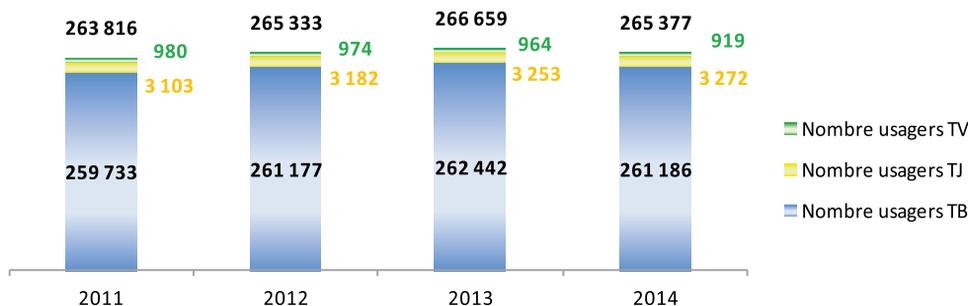
3.1 Les usagers de la concession aux tarifs réglementés de vente (TRV)

Pour la première fois depuis 2011, le nombre d'usagers bénéficiant d'un tarif réglementé de vente a diminué en 2014 (- 0,5%). Ils représentent près de **90,1 % des usagers de la concession** en 2014 contre 93,3 % en 2011.

Le nombre d'usagers au tarif bleu est, fin 2014, de 261 186, en légère baisse par rapport à 2013 (-0,5 %). La concession compte également 3 272 usagers au tarif jaune et 919 au tarif vert, représentant respectivement +0,6 % et - 4,7 % par rapport à l'exercice précédent. Rappelons que les tarifs réglementés Jaune et Vert n'existeront plus en 2016.

La consommation globale au tarif régulé, haute tension incluse, a atteint **2 584 GWh**, en baisse de 7 % par rapport à 2013, pour une recette équivalente à **228,4 millions € HT** (- 4,6 %).

Evolution du nombre d'usagers total sur la concession



3.2 L'accueil et les services aux usagers



Concernant les services téléphoniques, l'accueil clientèle a un taux de réussite aux appels (nombre d'appels traités rapporté au nombre d'appels reçus) de **84,8 % à la maille nationale, en hausse de 4 points par rapport à 2012, mais qui reste en-dessous du niveau de qualité attendu par l'autorité organisatrice.**

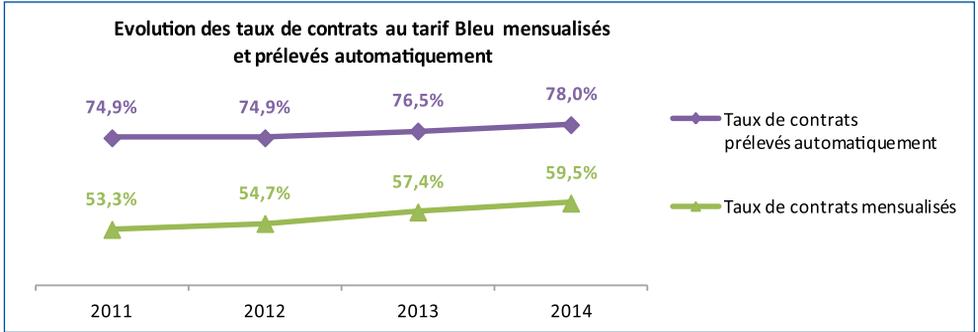
En termes d'accueil, le concessionnaire dispose de deux points d'accueil physique situés à Montélimar, Valence, d'un PIMMS (Point Information et de Médiation Multi-Services) à Donzère et de cinq points services à Crest, Die, Valréas, Saint-Jean-en-Royans, Saint-Vallier.



Le pourcentage de contrats optimisés dans l'année sur la concession, s'établissant en 2014 à 12,9%, est en légère baisse par rapport à l'exercice précédent. Il est sensiblement similaire à la moyenne constatée par AEC sur les concessions auditées en 2013 (12,2%).



En termes de service clientèle, le **taux de contrats mensualisés** présente une valeur **supérieure à la moyenne de l'année précédente**, de même que le taux de contrats prélevés automatiquement

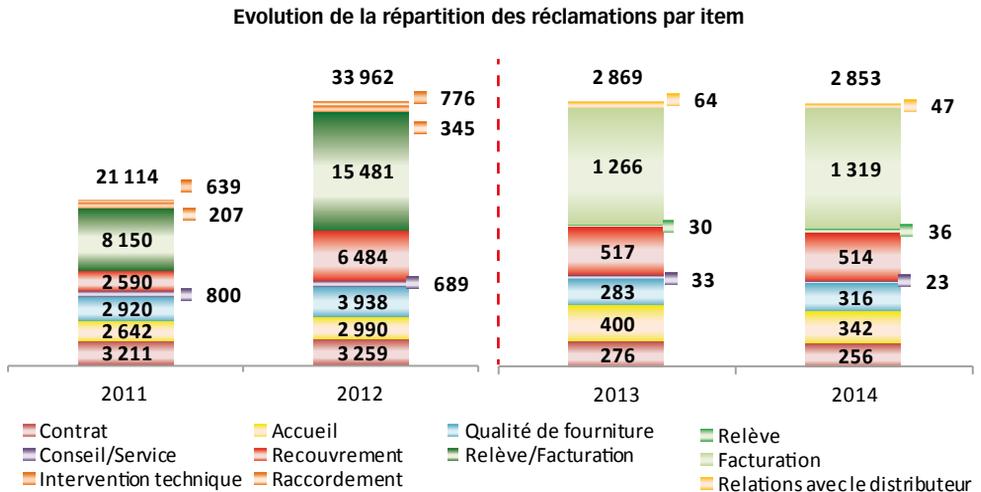


3.3 Les réclamations



Pour la deuxième année consécutive, les réclamations des clients faites au fournisseur ont été transmises à la maille de la concession. EDF en recense ainsi **2 853** pour 2014, donnée stable par rapport à l'exercice 2013.

La facturation a engendré 46 % des réclamations et le recouvrement (dont la gestion des impayés) 18 %.



LES DISTRIBUTIONS D'ENERGIE



Le taux de réclamations traitées sous 30 jours est transmis pour la première fois à la maille de la concession et s'élève à 90,7 %.



Le taux de réclamations pour 10 000 tarifs bleu sur le périmètre de la concession fait partie des valeurs les plus élevées constatées par l'AEC (statistiques 2013).

Comparaison des taux avec les statistiques AEC 2013



3.4 Les usagers en précarité énergétique

Avec la publication de la loi Brottes, le **Tarif Première Nécessité (TPN) est sorti des TRV** afin qu'il puisse être désormais appliqué par tous les fournisseurs et non exclusivement par EDF. Cela a eu également pour conséquence de faire **sortir le TPN du champ du contrôle de concession**. Energie SDED reste toutefois compétent pour le contrôler dans le cadre du contrôle des tarifs sociaux, concernant maintenant tous les fournisseurs mais également le tarif social du gaz naturel, le TSS (Tarif Spécial de Solidarité). Ainsi en 2015, Energie SDED a effectué un contrôle spécifique à ce sujet auprès d'EDF, Engie, Direct Energie et ENI.

Concernant EDF, les autres indicateurs caractérisant la gestion des usagers en difficulté financière sont les suivants :

- **Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)** : le montant alloué par EDF au Conseil Départemental est de **235 k€** en 2014 (chiffre identique en 2013). Environ les 2/3 de ce budget permettent d'aider les clients à payer leurs factures, le reste est utilisé pour des actions de préventions sur les économies d'énergie.

Le nombre de dossiers aidés pour le règlement de factures d'électricité est compris entre 3 000 et 3 800 depuis 4 ans. Le Conseil Départemental est le gestionnaire du FSL pour le département et des décisions d'attributions des aides. Ainsi, EDF a principalement le rôle de financer en partie ce fonds et de communiquer des informations à la demande des travailleurs sociaux. Les fonds versés par EDF sont compensés par la CSPE (Contribution au Service Public de l'Electricité), prélevée sur les factures de tous les consommateurs.

- **Le Service Minimum (SMI)** : les usagers absents lors de l'intervention de coupure pour impayés se voient dotés d'une fourniture équivalente à une puissance de 1 000 W et disposent de 5 jours pour contacter leur fournisseur. **Ce taux pour 10 000 usagers a augmenté de 44 à 89 entre 2013 et 2014**. Depuis la parution des textes de la loi Brottes en avril 2013, les clients en situation d'impayés (hors TPN ou FSL) ne sont plus coupés durant la trêve hivernale mais leur puissance est réduite à 3 kVA voire 2 kVA.
- **Le nombre de coupures pour impayés** : au cours de l'année 2014, **le taux de coupures effectives pour 10 000 usagers s'établit à 59** (pour 1 547 coupures), en hausse par rapport à 2013 (1 308 coupures, soit 50 pour 10 000 usagers).

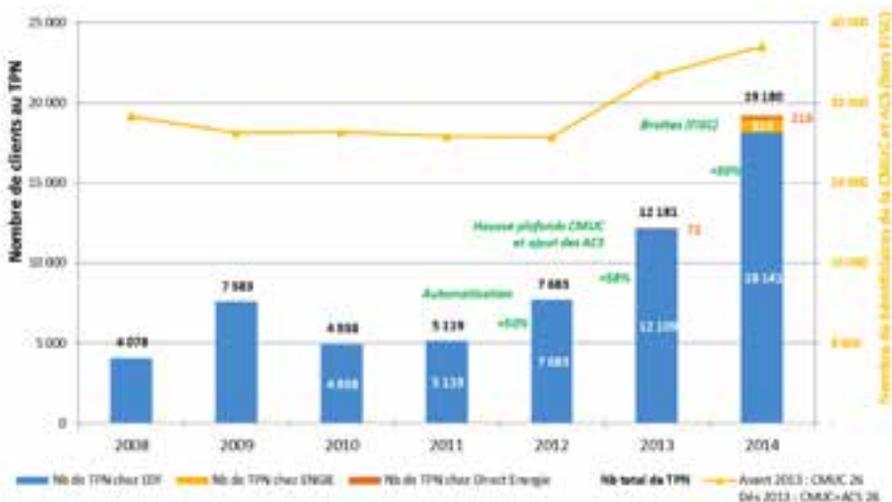
Synthèse de l'audit Tarifs sociaux de l'électricité (TPN)



En 2012, l'automatisation du dispositif d'attribution du TPN a permis l'augmentation de 50% du nombre de bénéficiaires en appliquant systématiquement aux ayants-droits ce tarif, sauf refus exprimé de leur part.

En 2013, une nouvelle augmentation de 58 % a été enregistrée du fait de l'élargissement des critères de sélection des ayant-droits à ce tarif social. Désormais les bénéficiaires de l'ACS (aide pour une Complémentaire Santé) accèdent au TPN au même titre que les bénéficiaires de la CMUC (Couverture Maladie Universelle Complémentaire). De plus, leurs plafonds de revenus ont fortement augmenté en juillet 2013.

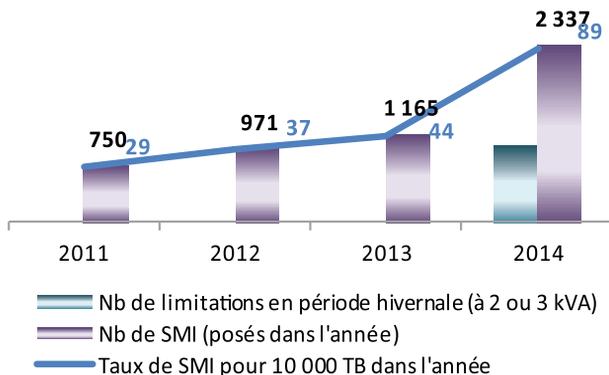
Les impacts de la Loi Brottes d'avril 2013 (intégration du FISC, des résidences sociales et des fournisseurs alternatifs dans le processus) sont visibles uniquement depuis 2014. Ainsi, l'entrée notamment de l'administration fiscale dans les sélections des ayants-droit **a permis une augmentation du volume de TPN en 2014 de près de 50%**. Au final, le nombre de bénéficiaires a été multiplié par près de 4, en 4 ans (passant de 5 119 à 19 180).



Les audits réalisés chez les fournisseurs ont mis en exergue que le dispositif est désormais bien intégré dans leurs processus. Il est estimé que 70 % des ayants-droits bénéficient du TPN (contre 50 % il y a deux ans). Il est à noter que la loi relative à la transition Énergétique pour la Croissance Verte prévoit la suppression des tarifs sociaux au profit d'un chèque énergie à compter du 31 décembre 2017. Une expérimentation de ce nouveau dispositif doit avoir lieu sur 3 départements en 2016 et 2017. **Compte tenu de l'audit réalisé, Energie SDED soutient la position la FNCCR à savoir le un maintien des tarifs sociaux en attendant le retour d'expérience du chèque énergie et un niveau de maturité suffisant.**

LES DISTRIBUTIONS D'ENERGIE

Evolution des réductions de puissance enregistrées par le fournisseur



Raccordement d'ENR : le vécu de la Saeml Energie Rhône Vallée

La meilleure méthode pour évaluer la qualité d'un service est de se positionner comme client ou usager. C'est ce que fait Energie Rhône Vallée, SAEML en charge de la production d'énergies renouvelables, lorsqu'elle sollicite ERDF. Ainsi, les relations avec ERDF dans ce domaine particulier peuvent relever du casse-tête quotidien. Exemples d'échanges :

- dernière page non paraphée » alors que celle-ci était signée. Conséquence : deux semaines de perdues.
- Au lieu de compter 60 mètres de raccordement, ERDF a calculé la longueur en utilisant le réseau existant et adresse un devis 3 fois supérieur au forfait. Conséquence : le projet est abandonné.
- « le devis qui vous a été adressé n'est plus valable ». Conséquence : avec plus 600 % sur le devis, l'équilibre économique est remis en question.
- « cette solution technique n'est pas possible ». Il est constaté que les entreprises sous-traitantes d'ERDF n'appliquent pas les mêmes prescriptions techniques ce qui complique la tâche des demandeurs.

Force est de constater que la qualité des prestations de raccordement des productions décentralisées n'est pas au rendez-vous.

Par ailleurs, comme tous les porteurs de projets, Energie Rhône Vallée a besoin de savoir quelle puissance pourrait être installée sur un site donné. Au lieu de fournir une valeur indicative, corrigée le cas échéant lors de l'étude technique, ERDF demande de remplir un dossier administratif payant de 40 pages. Effet dissuasif garanti !

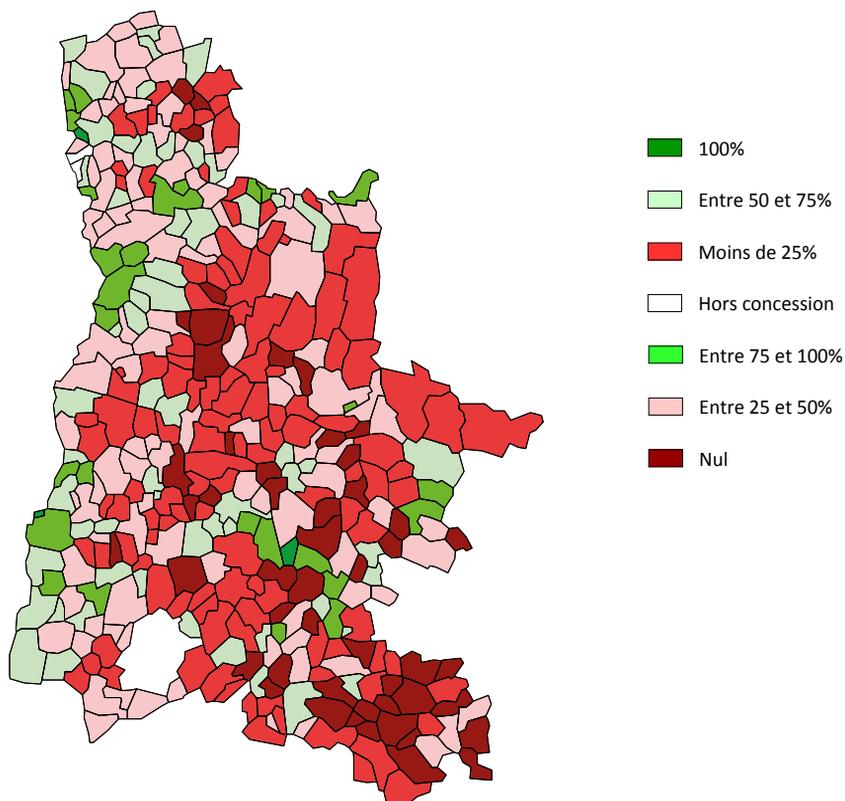
4. Les caractéristiques du patrimoine technique

4.1 Le réseau moyenne tension HTA et l'amont



En totalité, **30 postes sources** alimentent la concession via **6 536 km de réseau HTA** dont le **taux d'enfouissement s'établit à 43,8 %** en 2014, soit un niveau légèrement supérieur au taux moyen d'une vingtaine de concessions à taille départementale auditées par AEC (40,1 % en 2013). De plus, considérant la relativement faible densité d'usagers sur le territoire d'Energie SDED (environ 45 usagers par kilomètre de réseau), le taux d'enfouissement de la concession est relativement bien positionné par rapport à la tendance observée.

Taux d'enfouissement des réseaux HTA

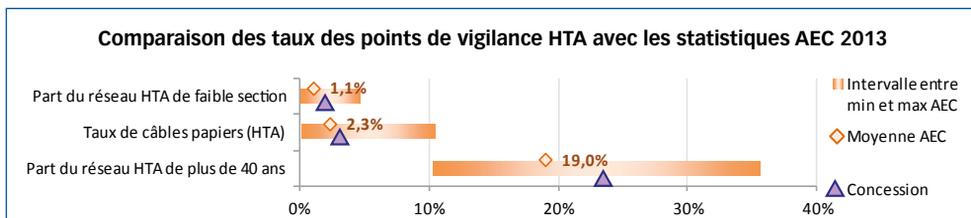
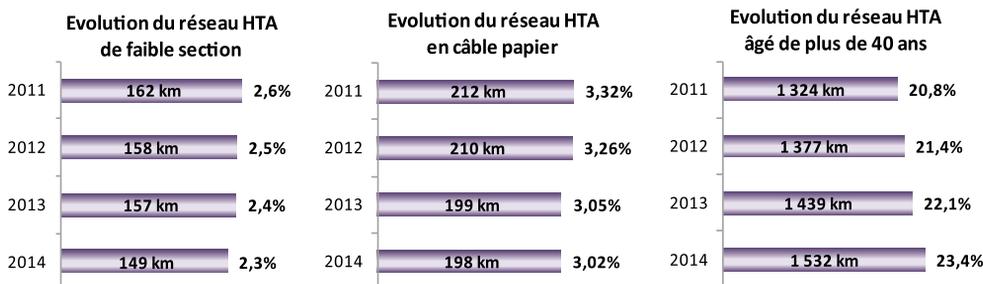


Le réseau aérien nu HTA de faible section reste important sur la concession (149 km), pour un taux de réseau de faible section (2,3%) nettement supérieur à la moyenne mesurée par AEC (1,1%).

LES DISTRIBUTIONS D'ENERGIE

 **Le réseau HTA souterrain dont l'isolant est en papier représente 198 km**, principalement sur Valence, soit 3,02 % du réseau HTA. Le taux de ce linéaire, particulièrement vulnérable aux défaillances, est supérieur à la moyenne nationale de 2,3% constatée en 2013.

 **23,4 % du réseau HTA a plus de 40 ans, soit 1 532 km, en augmentation régulière.** Cet indicateur est bien au-dessus de la moyenne observée par AEC (19%). De plus, l'âge moyen global du réseau HTA a augmenté de 0,6 an.

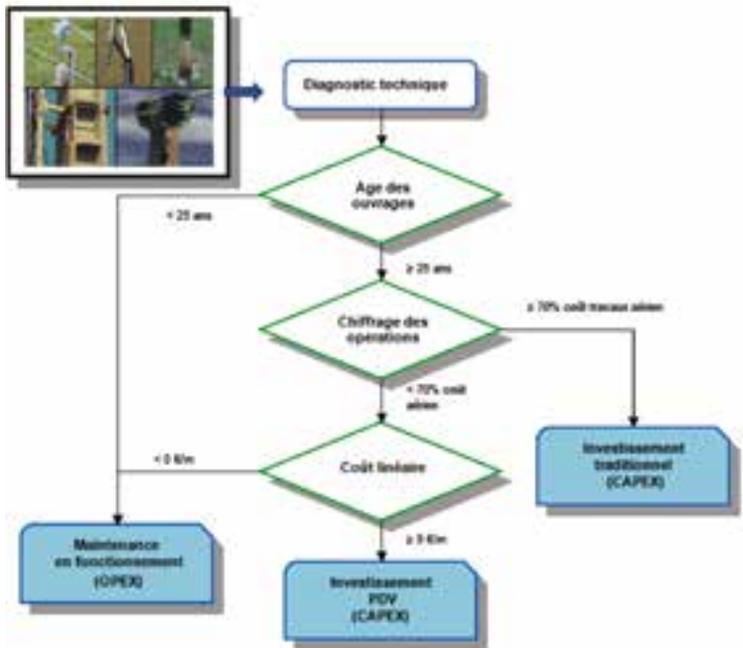


Les efforts de renouvellement n'ont cependant pas compensé le vieillissement de l'infrastructure de distribution. En particulier, **le réseau HTA aérien est, en moyenne, âgé de 35 ans**. Face à cela, la politique industrielle du concessionnaire est d'opérer au renouvellement partiel des ouvrages HTA aérien via des opérations de maintenance lourde dénommées « prolongation de la durée de vie » (PDV). Celles-ci ont pour objet le renouvellement des accessoires les plus défaillants (attaches, isolateurs, armements, supports, etc.). Présentée comme étant la démarche la plus optimale technico-économiquement par ERDF, Energie SDED doit être vigilant concernant cette pratique face au risque d'obsolescence de son patrimoine HTA. Aussi, une évaluation spécifique des opérations a été réalisée par le cabinet NALDEO en 2015.

Synthèse de l'audit Opérations de Prolongation de la durée de Vie (PDV)

Depuis 2004, la législation a dispensé le concessionnaire de constituer des provisions de renouvellement pour les ouvrages dont la durée de vie est supérieure à la date de fin de contrat de concession.

Fin 2013, la Commission de Régulation de l'Énergie a établi le TURPE 3 pour permettre aux distributeurs d'investir sur les réseaux de distribution publique. C'est dans ce cadre et ce contexte que le concessionnaire ERDF a fait le choix stratégique au niveau national de mettre en place des opérations d'investissement dit de Prolongation de Durée de Vie (PDV).



Ces opérations peuvent être considérées comme des opérations de maintenance lourde sur le réseau de distribution publique, à la limite entre des opérations de fonctionnement et des opérations d'investissement. Le choix d'ERDF a été de définir ces opérations comme des opérations d'investissement (CAPEX) dès lors que la rentabilité de ce choix est avérée.

Sur le principe général, cette solution ne révèle aucune contradiction avec les règles comptables. Néanmoins, la mise en application par ERDF met en exergue des incohérences :

- Récupération injustifiée de provisions de renouvellement sur des ouvrages n'ayant pas fait l'objet de travaux,
- Insuffisance de constitution des provisions de renouvellement sur l'ensemble ouvrages,
- Non-respect des normes techniques en vigueur,
- Non-respect de la réglementation relative aux travaux,
- Non-respect des articles 10, 11 et 31 du cahier des charges relatif aux obligations du concessionnaire en terme de travaux, de mise à niveau du réseau et du rôle des provisions de renouvellement.

Selon l'expertise menée par Naldeo et les dispositions contractuelles actuelles, il appartient au concessionnaire :

- **D'effectuer les rectifications comptables en reconstituant les provisions de renouvellement reprise en excès ;**
- **De remettre aux normes techniques en vigueur et à ses frais les ouvrages construits ne respectant pas les normes ;**
- **De rectifier le compte droit du concédant relatif aux ouvrages construits pour lesquels l'insuffisance de provision a été constatée ;**
- **De rectifier la méthode de constitution des provisions pour renouvellement de l'ensemble des ouvrages pour lesquelles celles-ci sont insuffisantes.**

LES DISTRIBUTIONS D'ENERGIE



Parmi les 241 départs HTA de la concession, 23 présentent un **linéaire supérieur à 70 km** contre 24 l'an passé. Rappelons que les départs longs sont susceptibles de subir une chute de tension importante, et sont des facteurs d'augmentation du nombre de coupures subies par les usagers alimentés par ces départs.

4.2 Le réseau basse tension (BT) et l'aval

Le réseau Basse tension (BT) long de **9 724 km**, est essentiellement constitué par des réseaux aériens torsadés (63 %).



Le taux de BT souterrain sur la concession est de 32,8 % (+ 0,9 points par rapport à 2013) est inférieur au taux moyen constaté par AEC. Cependant cet indicateur est au niveau de la tendance corrélée à la densité d'usager.



Près de 25 % des lignes BT présentent une datation arbitraire et fictive de 1946, ce qui altère le suivi de leur âge moyen.



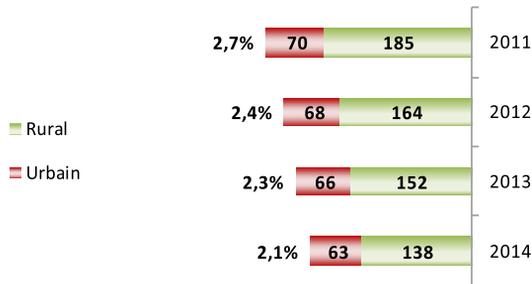
Le réseau BT est constitué à **4,2 % de lignes ariennes nues** représentant **406 km**, dont le **taux d'incident est 4 fois supérieur aux autres technologies de la concession**. Cette part est toutefois inférieure à celle constatée par ailleurs (en moyenne de 9,7 %). Ces linéaires sont situés à **57 % en zone rurale** (sous maîtrise d'ouvrage Energie SDED) où le rythme de leur résorption s'établit à 27 km/an contre 9 km/an en zone urbaine (sous maîtrise d'ouvrage ERDF).

Répartition du réseau BT aérien nu (km)



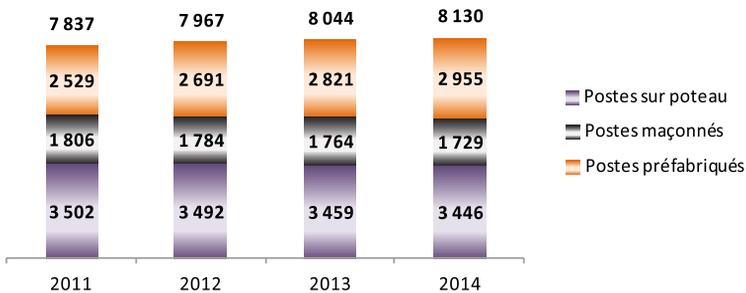
Parmi ces lignes, le réseau de faible section présente une fragilité accrue et représente 2,1 % des réseaux BT sur la concession, soit un taux inférieur à la moyenne de 4 %.

Evolution du réseau BT aérien de faible section (km)



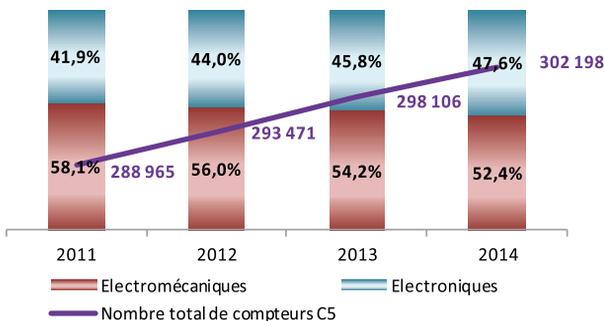
Le raccordement des nouveaux usagers et les opérations d'adaptation en charge ont amené le **nombre de poste HTA/BT à croître de 86 unités** en un an, soit 1 % de plus qu'en 2013. Les technologies préfabriquées sont privilégiées dans les mises en service depuis 4 ans, et les postes maçonnés représentent la principale catégorie de ces biens avec une proportion à hauteur de 42 %.

Evolution de la répartition des postes HTA/BT

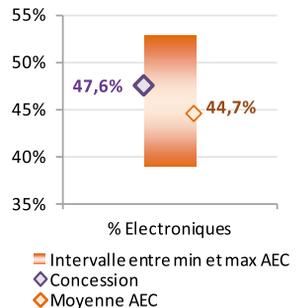


Les données relatives aux **appareils de comptage** intègrent depuis 2013 les compteurs des producteurs (1% du volume total sur le dernier exercice). **Les compteurs électroniques représentent près de 48% des appareils**, soit un taux supérieur à la moyenne déterminée par AEC. Cette répartition sera prochainement enrichie des compteurs communicants avec le déploiement des compteurs Linky qui se déroule depuis le 1er décembre 2015 et ce jusqu'à fin 2021 au niveau national. Le déploiement sur le territoire de la concession est prévu à compter de 2018.

Evolution de la typologie des appareils de comptage de la concession, pour les usagers C5



Comparaison de la part de compteurs électroniques avec les statistiques AEC 2013



5. La qualité d'alimentation électrique et les investissements

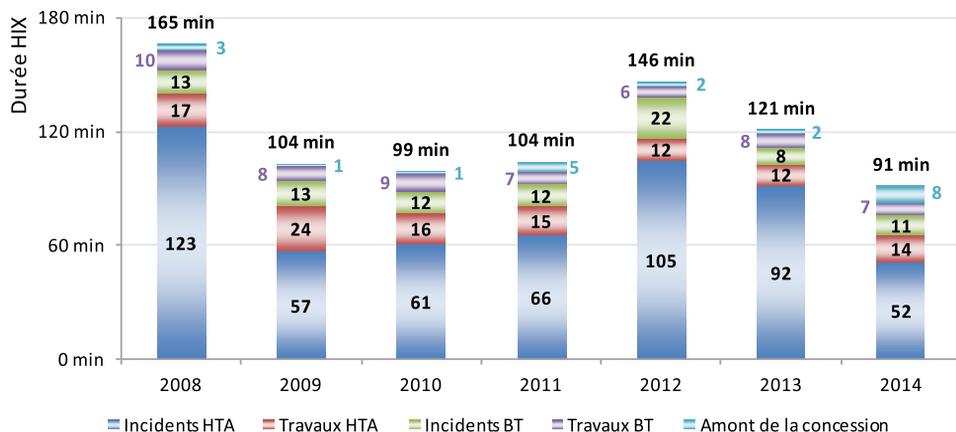
5.1 La continuité de fourniture

5.1.1 La durée annuelle moyenne de coupure par usager (critère B)



En 2014, le critère B hors événements exceptionnels est de **91 minutes**, en forte diminution par rapport à 2013 (- 30 minutes). Il s'agit de la plus faible valeur observée sur la période 2008-2014. Cependant, il reste supérieur à la valeur nationale (64 min en 2014), comme cela a été le cas depuis a minima l'année 2009. En l'occurrence, l'exercice 2014 a été assez calme en termes d'événements climatiques sur le territoire de la Drôme.

Evolution et décomposition du critère B de la concession

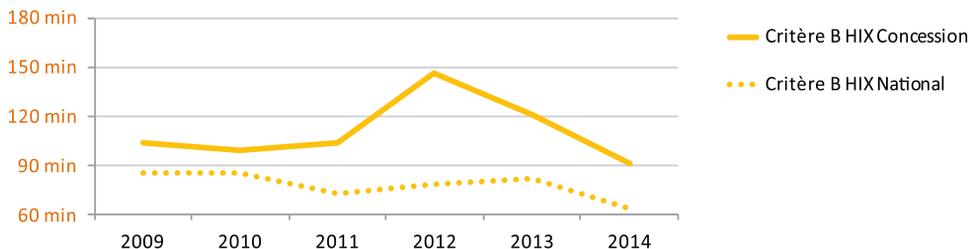


La part des incidents HTA dans le critère B est majoritaire avec 57%, soit 52 minutes de coupure moyenne, soulignant la fragilité et la sensibilité du réseau HTA aux aléas climatiques. Par rapport à l'exercice précédent, le critère B pour incidents HTA a fortement diminué de 40 minutes. Dans la décomposition du critère B, viennent ensuite les coupures pour travaux HTA. Le niveau constaté (14 min, soit 15% du total) est stable à ce qui était constaté antérieurement. Le reste du critère B concerne les interruptions de fourniture du réseau basse tension (incidents BT à 11% et travaux BT à 7%) et l'amont (8%, en très forte augmentation).



L'écart avec le critère B national s'est creusé depuis les 3 derniers exercices malgré une hausse sensible des investissements constatée sur la concession depuis 3 ans.

Croisement du critère B HIX et des investissements délibérés ERDF

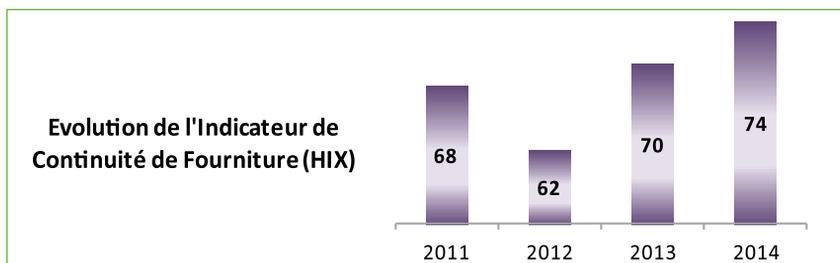


5.1.2 L'indicateur de continuité de fourniture

Le cabinet AEC, prestataire d'Energie SDED, a développé un outil informatique permettant de calculer un indicateur synthétique de la continuité de fourniture appelé Indicateur de Continuité de Fourniture (ICF). Cet indicateur, dont la valeur maximale de 100 traduit un exercice sans coupure, prend en compte l'ensemble des coupures longues, brèves et très brèves survenues sur les départs HTA de la concession.



En 2014, l'indicateur global de continuité de fourniture est de 74, en hausse de 4 points par rapport à l'exercice précédent et de 12 points par rapport à 2012, **indiquant une nette amélioration de la continuité de fourniture sur la concession.**

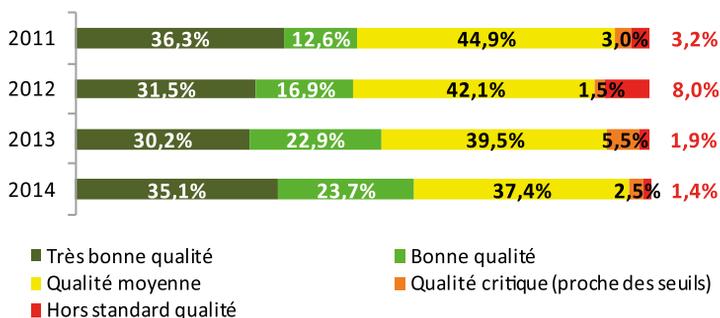


€



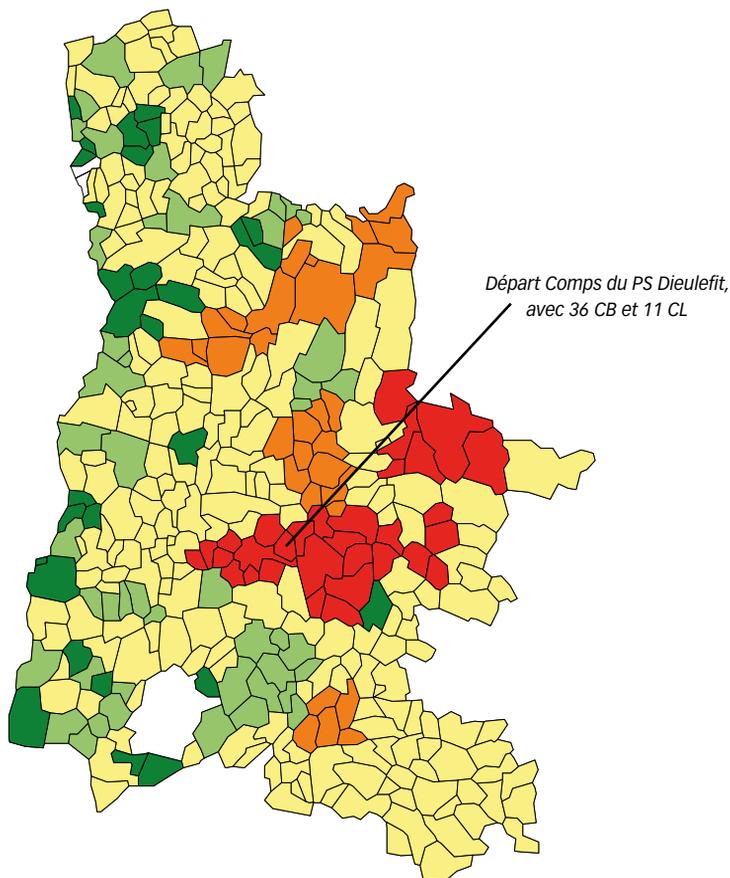
Globalement, près de 59% des usagers bénéficient d'une bonne (voire très bonne) continuité de fourniture et 37% d'une continuité de fourniture moyenne. **La part d'usagers hors standard qualité est de 1,4%, en baisse de 0,5 point par rapport à l'exercice 2013.**

Evolution du pourcentage d'usagers par niveau de continuité de fourniture (HIX)



LES DISTRIBUTIONS D'ENERGIE

Indice de continuité de fourniture 2014 (HIX)



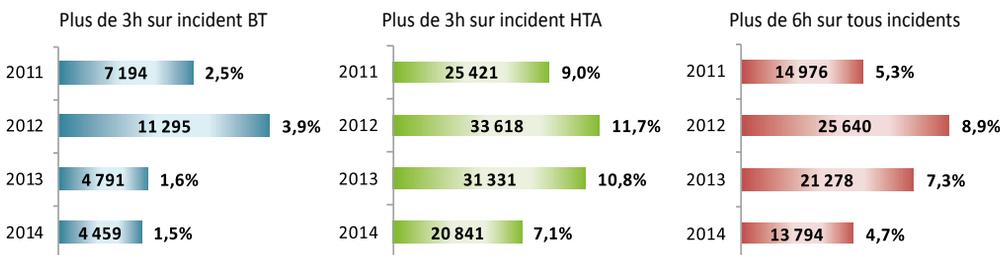
	Très bonne qualité	Bonne qualité	Qualité moyenne	Qualité critique	Hors standard qualité
Coupures longues	<1	1≤...<1,5	1,5≤...<3	3≤...≤6	Au moins supérieur à 1 des seuils (6, 30, 70)
Coupures brèves	<2	2≤...<5	5≤...<18	18≤...≤30	
Coupures très brèves	<4	4≤...<10	10≤...<30	30≤...≤70	

5.1.3 L'indicateur de continuité de fourniture



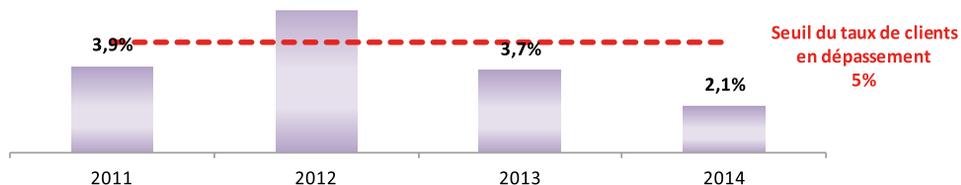
Le nombre d'utilisateurs coupés plus de 3h sur incidents BT est en légère diminution par rapport à l'exercice précédent pour atteindre son plus bas niveau depuis 4 ans (4 459 en 2014 contre 4 791 en 2013) de même que le nombre d'utilisateurs qui ont été coupés plus de 3h sur incidents HTA (20 841 en 2014 contre 31 331 en 2013). **Le nombre d'utilisateurs coupés plus de 6 heures, tout incident confondu, a également baissé** entre 2013 et 2014 (13 794 en 2014 contre 21 278 en 2013), retrouvant ainsi son niveau de 2010 (14 976).

Evolution du nombre d'utilisateurs coupés



En 2014, les seuils du décret qualité sont respectés. Le décret «Qualité» du 24 décembre 2007 et son arrêté, modifiés en 2010, établissent des seuils en termes de continuité et de qualité de tension. Pour la continuité, les seuils sont 6 coupures longues, 35 coupures brèves et 13 heures de coupures cumulées sur l'année. Lorsque le taux global d'utilisateurs touchés dépasse 5%, le concessionnaire a l'obligation de présenter un plan d'action à l'AODE.

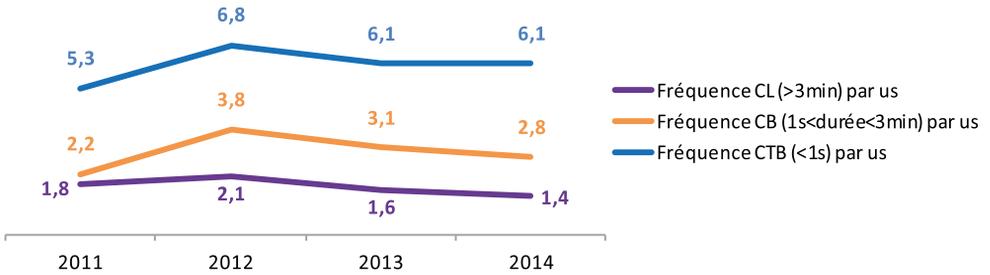
Taux d'utilisateurs (BT et HTA) de la concession au delà des seuils sur la continuité de fourniture (6 coupures longues, 35 coupures brèves et 13 heures de coupures cumulées)



La fréquence des coupures longues est en baisse en 2014 par rapport à l'exercice précédent. Elle est similaire à la fréquence moyenne observée sur les concessions auditées par AEC. En outre, **les fréquences de coupures brèves et très brèves sont respectivement en baisse et stable** par rapport à 2013, mais se situent toutes deux au niveau des fréquences moyennes observées par ailleurs.

LES DISTRIBUTIONS D'ENERGIE

Fréquence de coupures longues, brèves et très brèves HTA par usager



Les taux d'incidents HTA pour 100 km de réseau sont globalement en baisse (sauf pour la HTA souterraine). En revanche, **Les taux d'incidents BT pour 100 km de réseau sont en hausse**. Ils restent tous toutefois en deçà des moyennes constatées par AEC.

5.2 La qualité de tension

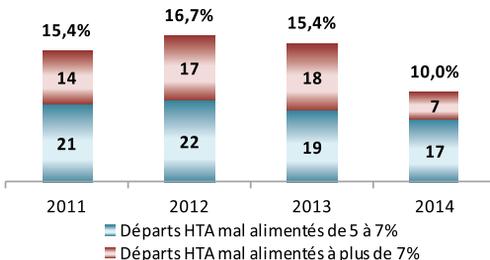
Afin de répartir le type d'ouvrage à renforcer, le seuil de dimensionnement du réseau HTA a été déterminé à 5% de chute de tension (CT) dans le nouveau plan de tension.

Un départ BT est en contrainte de tension lorsque le niveau de tension sort de la fourchette [-10%, +10%] de la tension nominale de 230 V, c'est-à-dire entre 207 V et 253 V.

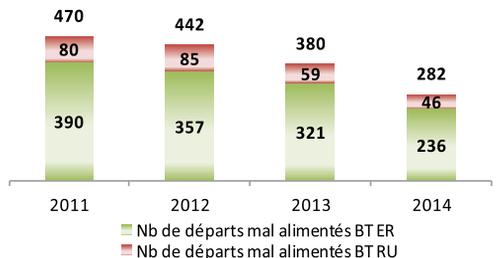


La concession présente une qualité de tension plutôt moyenne. Le nombre de départs HTA en contrainte a diminué au global de 13 unités en 2014 (au niveau des départs dont la chute de tension maximale supérieures à 5%) mais le taux global associé se situe encore bien au-dessus de la moyenne de ce qui est constaté par ailleurs.

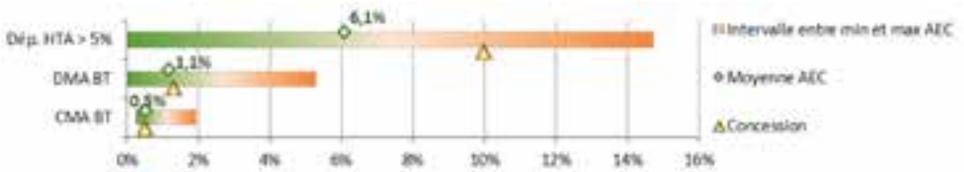
Evolution du nombre et du taux de départs HTA avec une CT supérieure à 5%



Evolution du nombre de départs BT mal alimentés par zone

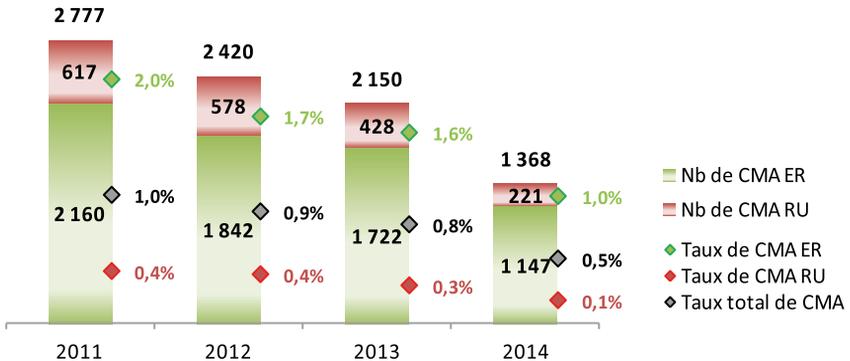


Comparaison avec les statistiques AEC 2013



Le taux de clients considérés comme mal alimentés est faible et s'établit à 0,5%. Il a diminué par rapport à 2013 (-0,3 point) en raison des opérations de renforcement menées par le Syndicat et le concessionnaire.

Evolution du nombre et du taux de CMA selon les zones



5.3 Les investissements



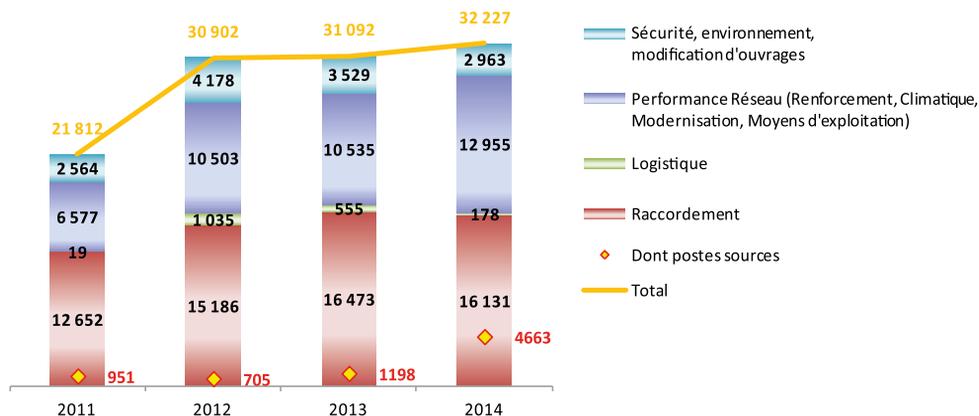
En vue d'améliorer la qualité de la desserte électrique sur le territoire, le concessionnaire a délibérément investi 16,1 M€ en 2014, auquel s'ajoute 16,1 M€ imposés par les opérations de raccordement.

Sur les 4 dernières années, les raccordements représentent en moyenne **53% des dépenses totales d'investissements**.

Les investissements délibérés présentent une évolution à la hausse sur les 4 derniers exercices. Après une forte augmentation de près de 60% en 2012 puis une quasi stabilité en 2013, ils ont à nouveau augmenté en 2014 (+23%). En parallèle de cette dernière évolution, le critère B a fortement diminué et présente son niveau le plus bas sur le 7 derniers exercices. Si la clémence climatique de l'année 2014 est la principale raison de cette forte baisse, **l'efficacité des investissements devra se vérifier pour les années à venir.**

LES DISTRIBUTIONS D'ENERGIE

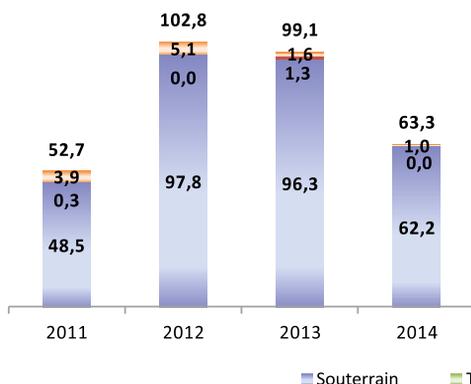
Montants des investissements du concessionnaire (en k€)



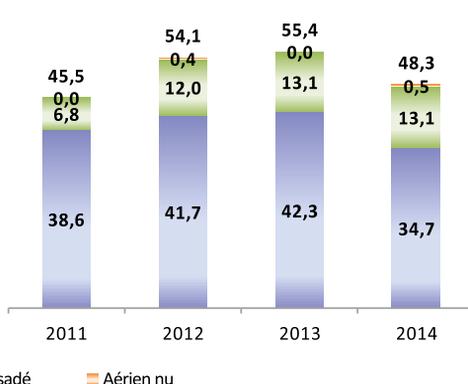
Ramené au nombre d'utilisateurs, le montant des investissements délibérés de la concession est supérieur au taux national depuis l'exercice 2012, avec un écart de près de 10 € par usager en 2014, pour atteindre 56 €/us (50 €/us au niveau national).

En termes de linéaires de réseaux mis en service durant l'année 2014 le concessionnaire privilégie à 62,2 % les techniques souterraines pour ses investissements HTA. Les mises en service des réseaux BT sont réalisées 34,7 % en souterrain. La majeure partie des longueurs mise en service en 2013 concerne des opérations de renforcement en HTA et d'extension en BT.

Longueurs HTA mises en service par type d'ouvrage (en km)



Longueurs BT mises en service par type d'ouvrage (en km)



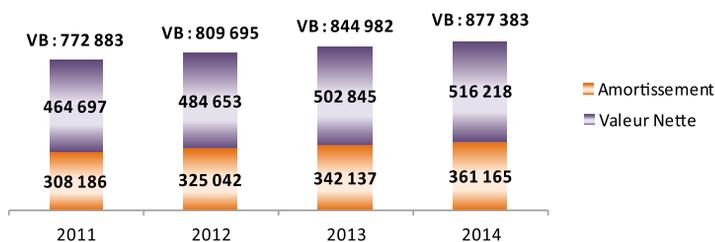
6. Le domaine comptable et financier

6.1 Le patrimoine comptable de la concession

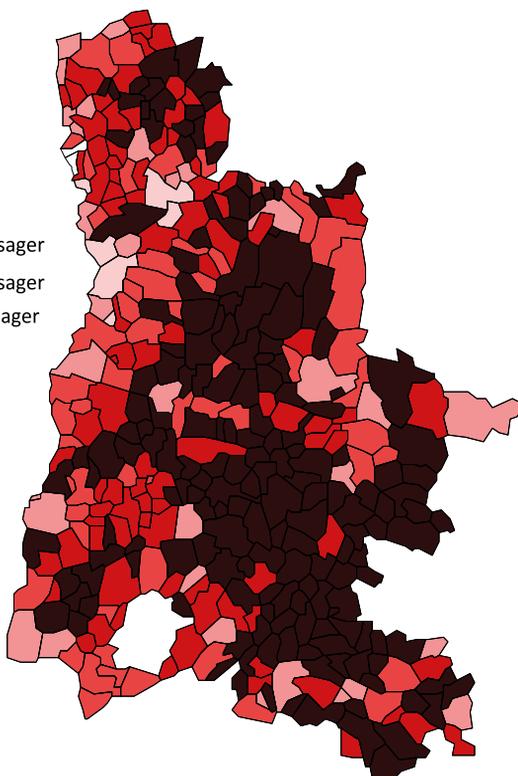
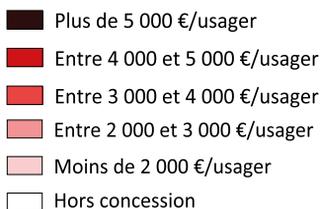


A la fin de l'exercice 2014, le patrimoine de la concession était valorisé à 877,4 M€, en augmentation de 32,4 M€ sur un an. Ainsi, les immobilisations en concession ont augmenté de 3,8 % entre 2013 et 2014. La valeur brute par usager, de 2 980 € à la fin 2014, se situe dans la fourchette haute des ratios constatés par AEC lors de l'exercice précédent en lien avec la densité d'usager relativement faible.

Evolution des immobilisations en concession (en k€)



Valeur brute par usager sur la concession

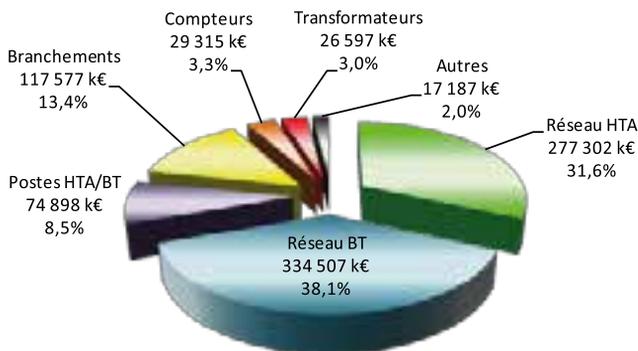


LES DISTRIBUTIONS D'ENERGIE



Les réseaux HTA et BT représentent presque 70% du patrimoine concédé. **Les ouvrages non localisés (branchements, transformateurs, compteurs) représentent près de 20 % du patrimoine soulignant tout l'enjeu d'une plus juste localisation comptable de ces ouvrages**, ce qui devrait être le cas dès 2015 pour les transformateurs en particulier.

Répartition de la valeur brute par type d'ouvrage

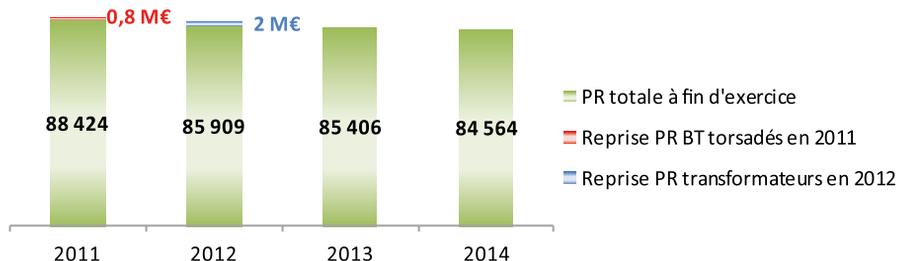


Entre 2013 et 2014, **le taux d'amortissement des ouvrages continue d'augmenter de 0,7 point pour s'établir à 41,2 %, soulignant le vieillissement du réseau**. Il se situe au niveau du taux moyen constaté par AEC. Cet indicateur a notamment progressé sur les réseaux HTA, les postes HTA/BT et les compteurs. L'amortissement des branchements est stable mais de manière artificielle puisque ces ouvrages sortent automatiquement de l'inventaire dès leur fin de vie comptable.



Ces sorties d'inventaires impactent également **le stock des provisions pour renouvellement qui suit une tendance baissière depuis les 3 derniers exercices**. Il s'élève fin 2014 à 84,6 M€, affectées principalement aux réseaux HTA (61 %). Ces diminutions sont dues aux reprises consécutives aux allongements de durée de vie des réseaux BT torsadés en 2011 et des transformateurs HTA/BT en 2012. En outre, **la modification des modalités de calcul appliquée depuis 2011 réduit le flux des dotations**. Les effets de cette modification se feront ressentir jusqu'à la fin du contrat de concession.

Evolution des provisions pour renouvellement constituées (en k€)



L'augmentation de l'ensemble constitué par les provisions pour renouvellement et les amortissements sur les financements concédant n'a pas compensé celle de la valeur non amortie des ouvrages financés par le délégataire. **Par conséquent, la dette de la collectivité envers le concessionnaire a très légèrement crû passant de 43,4 M€ à la fin 2013 à 44,7 M€ à fin 2014** (vision ERDF)

Evolution des dettes et créances réciproques (en k€)

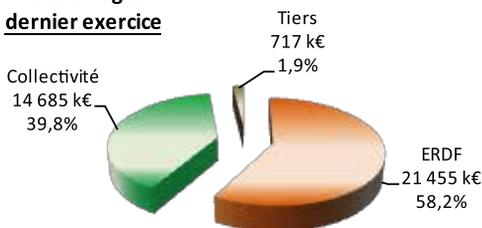


Un solde des dettes et créances réciproques positif traduit une position de dette de la Collectivité envers le concessionnaire.

Un solde des dettes et créances réciproques négatif traduit une position de dette du concessionnaire envers la Collectivité.

Les **droits du concédant** (valeur des biens mis gratuitement dans la concession par le concédant) continuent d'augmenter pour s'établir à **387 M€** avec un rythme de +13 M€/an depuis 2011.

Origine de financement des ouvrages mis en concession sur le dernier exercice



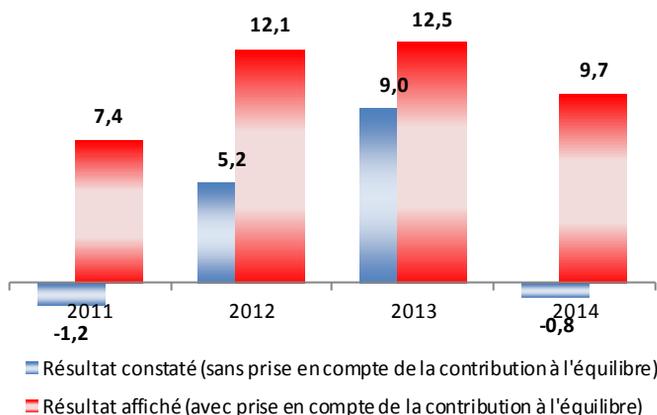
6.2 Le résultat d'exploitation de la concession



Pour la première fois depuis 2012, le **résultat d'exploitation « constaté » de la concession est négatif** et s'établit à -0,8 M€ en 2014 (+9,7 M€ si on y ajoute la contribution à l'équilibre). Ce résultat est en régression notamment du fait de la **baisse des recettes d'acheminement**, qui ont diminué pour la première fois après 3 années consécutives de hausse, du fait du ralentissement de la consommation énergétique.

LES DISTRIBUTIONS D'ENERGIE

Evolution des résultats « constaté » et « affiché » de la concession (M€)



Le résultat « affiché » est un résultat théorique qui correspond à une quote-part du résultat d'ERDF, calculée au prorata du chiffre d'affaires de la concession.

Le résultat « constaté » est calculé par différence entre les produits et les charges d'exploitation de la concession.

Rappel des pratiques comptables d'ERDF contestables pour E.SDED :

- Le concessionnaire ne transmet pas d'inventaire des ouvrages précisant ouvrage par ouvrage la **décomposition du financement entre son financement propre et le financement externe** (tiers ou collectivités). Il n'est donc pas possible de vérifier les valeurs contenues dans les fichiers relatifs aux mises en immobilisation ni au droit du concédant, qui indiquent de manière agrégée l'origine de financements des ouvrages.
- Le concessionnaire n'immobilise pas en financement de tiers la participation financière au raccordement des pétitionnaires ou des communes. En d'autres termes, **la participation estimée à 60% du coût du raccordement est considérée comme une recette d'exploitation et d'investissement** qui s'inscrit comme **relevant du financement du concessionnaire**. De même, **la Part Couverte par le tarif (PCT) qui couvre les 40 % restants est inscrite comme un financement du concessionnaire**. L'enjeu est important puisqu'en fin de contrat la partie non amortie de ces sommes sera remboursée au concessionnaire, et donc payée deux fois par l'utilisateur.
- **Le montant de 14 millions affectés à l'investissement d'Energie SDED est sous-estimé par rapport aux coûts réels engagés**, le concessionnaire recalculant à la baisse les travaux réalisés par le Syndicat avant leur inscription comptable (écart de 15 % constaté en 2014, soit près de 2 M€).
- Les réseaux BT ne concentrent que 11,5 % des provisions pour renouvellement malgré leur quantité importante dans la mesure où le concessionnaire **ne constitue pas de provisions pour renouvellement à l'échelle de la concession sur les réseaux BT et les postes HTA/BT se situant en zone rurale** mais à hauteur de 20 % au niveau national.
- **L'amortissement des investissements réalisés par Energie SDED sur ce type d'ouvrage** – qui implique le reversement de ces montants cumulés en fin de concession - **n'est plus pratiqué par ERDF**.

L'enjeu de ces pratiques comptables contestées par les autorités organisatrices est majeur puisque qu'elles impactent directement les dettes et créances réciproques de la fin de contrat. Le manque de transparence d'ERDF sur ce sujet ne permet pas de valider sa position.

Les améliorations attendues...

ERDF

- Transmission de la globalité des données techniques relatives aux usagers en injection
- Amélioration des pratiques comptables et de la transparence dans ce domaine (communication des origines de financement détaillées, du calcul et de l'utilisation des provisions pour renouvellement...)
- Fourniture d'un compte d'exploitation détaillé et d'un prévisionnel à la maille de la concession

EDF

- Transmission d'un compte d'exploitation à la maille de la concession

7. Le contrôle continu : bilan 2014

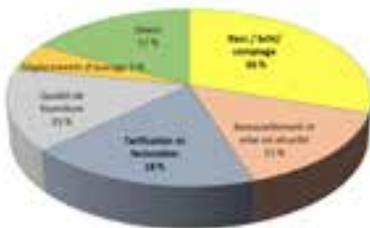
7.1 Les réclamations

En tant qu'autorité organisatrice de la distribution, Energie SDED est sollicité par les usagers du service public pour des réclamations ou pour la résolution de litiges avec les concessionnaires et les fournisseurs d'énergie au tarif régulé.

En 2015, **40 dossiers de réclamations ont été traités**, nombre relativement constant depuis trois ans. Les réclamations reçues concernaient principalement le service public de l'électricité. Seulement deux demandes étaient relatives au gaz. Les réclamations émanaient à **62 % des collectivités locales et 38 % des usagers** (tendance inverse en 2014).

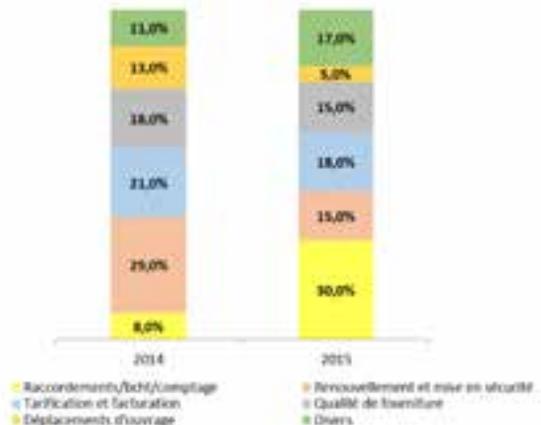
Dans près de **80 % des cas** résolus dans l'année, les arguments développés par Energie SDED et la prise en charge du pôle Collectivités Locales d'ERDF Drôme-Ardèche ont permis **une réponse favorable au demandeur**, chiffre en hausse de 5 points par rapport à 2014.

Répartition des dossiers traités en 2015



La répartition des thématiques traitées a légèrement évolué par rapport à 2014. En 2015, les problématiques de **raccordement, branchement et comptage** deviennent la cause prioritaire des réclamations. La thématique **tarification/facturation** reste également importante dans les demandes.

Evolution des thématiques traitées



Un cas concret : problème de réglage heures creuses / heures pleines

1) PROBLEMATIQUE :

M. PAUL constate, sur sa dernière facturation, une augmentation de sa consommation énergétique malgré une utilisation a priori identique. Suite à ses interrogations auprès de son fournisseur d'énergie, celui-ci lui propose de changer son compteur à disque par un compteur électronique. M. PAUL en profite pour installer un système de télérelève qui permet de récupérer toutes les minutes l'index du compteur (par l'intermédiaire de la Téléinformation Client intégré au compteur).

A la lecture de la télérelève, M. PAUL constate un retard entre le départ des heures creuses et le changement d'index (d'heures pleines à heures creuses). Sachant que son chauffe-eau électrique fonctionne pendant les heures creuses, il est facile de constater son enclenchement (augmentation de la puissance) et de vérifier qu'à ce moment précis ce n'est plus l'index des HP mais l'index des HC qui devrait comptabiliser la consommation.

DATE	Puissance	Index HP	Index HC
01/02/2016 23:00	840	2264535	1081225
01/02/2016 23:01	900	2264549	1081225
01/02/2016 23:02	660	2264564	1081225
01/02/2016 23:03	600	2264575	1081225
01/02/2016 23:04	1260	2264585	1081225
01/02/2016 23:05	840	2264606	1081225
01/02/2016 23:06	1620	2264620	1081225
01/02/2016 23:07	2820	2264647	1081225
01/02/2016 23:08	2640	2264694	1081225
01/02/2016 23:09	3240	2264700	1081263
01/02/2016 23:10	2940	2264700	1081317

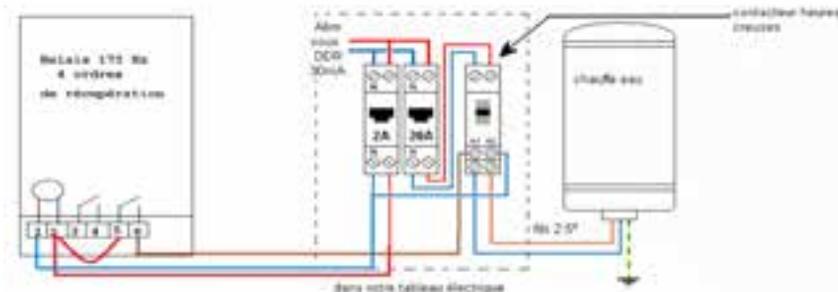
Contractuellement, les heures creuses sont comprises entre 23h00 et 07h00.

En jaune l'augmentation de la puissance (*enclenchement du Chauffe au électrique pendant les Heures creuses*) et 3 minutes après la modification de l'index HC (*en orange*).

En conséquence, chaque soir, quelques minutes de consommation sont indûment affectées aux heures pleines, durant lesquelles le tarif de l'électricité est plus coûteux.

2) FONCTIONNEMENT D'UN RELAIS 175 HZ HC :

Au moment du changement de plage horaire, le transformateur envoie un signal porteur de 175 Hz. Le compteur le reçoit et bascule ses index de HP vers HC. Par ailleurs, un relais 175 HZ le reçoit également et envoie un courant vers un relais pilote, qui ferme son contact et actionne le chauffe-eau électrique. *Les deux changements d'état sont en principe calés au même moment.*



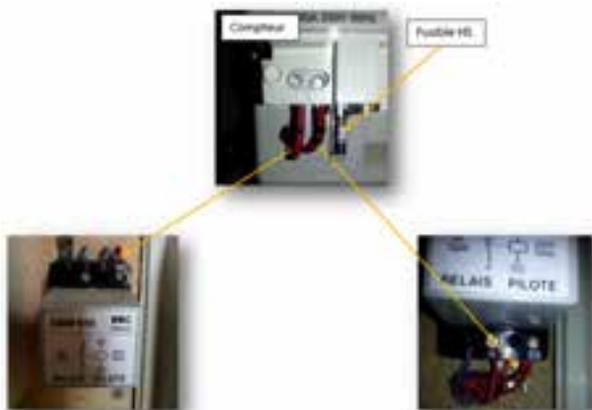
Un cas concret : problème de réglage heures creuses / heures pleines

3) PROBLEME DETECTE :

Dans un premier temps nous nous sommes assuré que le client n'avait pas une horloge qui enclencherait le Chauffe eau indépendamment du relais HC. Après avoir visualisé son tableau électrique, rien à signaler de ce côté.

Nous avons par la suite vérifié le raccordement du contact Heures creuses du nouveau compteur électronique sur l'installation de M. PAUL. En effet, le précédent compteur électromécanique se contentait de recevoir un signal et de basculer ses index. Le compteur électronique, quant à lui, est doté d'un contact qui se ferme aux heures creuses pour envoyer directement un ordre au relais pilote. Cette fonctionnalité remplace en principe le relais 175 Hz.

Mais le contact HC du compteur électronique (C1/C2) a été raccordé sur les bornes A1/A2 du relais pilote, en parallèle d'une autre alimentation électrique. Ce montage a provoqué un court-circuit franc dès la première fermeture du contact HC (mise en relation d'un neutre et d'une phase) qui a eu pour conséquence de faire griller le fusible du contact HC.



Sachant que ce n'est plus le contact HC du compteur électronique (*fusible HS*) qui peut donner l'ordre au relais de s'enclencher, il est clair qu'il n'y a plus de lien de cause à effet entre le changement d'index sur le compteur et le relaying.

4) POURQUOI LE RELAIS PILOTE S'ENCLENCHE-T-IL QUAND MÊME ?

Tout simplement l'ancien système d'enclenchement du relais n'a pas été débranché, ses bornes A1/A2 étaient toujours raccordées au relais 175 Hz, qui continuait d'envoyer son ordre indépendamment du compteur électronique, et de façon anticipée par rapport à celui-ci.

5) AUJOURD'HUI

Suite à la modification du raccordement électrique et au changement du fusible, l'enclenchement du chauffe-eau électrique et le basculement de l'index en heure creuses sont synchronisés. Par la même occasion M. PAUL a fait modifier sa période d'heures creuses.

129	16/03/2016 02:06	1080	3022177	1579792
130	16/03/2016 02:07	1140	3022195	1579792
131	16/03/2016 02:08	2520	3022214	1579792
132	16/03/2016 02:09	2760	3022214	1579834
133	16/03/2016 02:10	3000	3022214	1579880
134	16/03/2016 02:11	3120	3022214	1579930
135	16/03/2016 02:12	3180	3022214	1579982

7.2 Le contrôle de la Taxe Communale sur la Consommation d'Electricité (TCCFE)

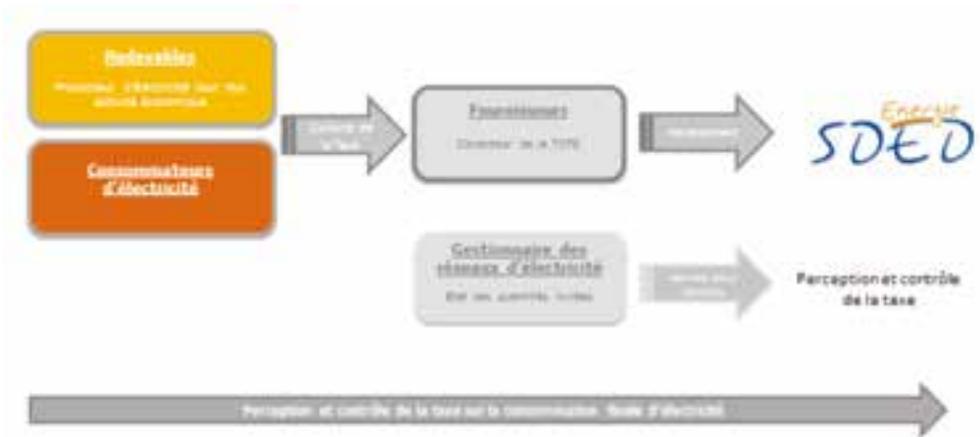
Energie SDED a instauré la Taxe Locale sur l'Electricité (TLE) sur 347 communes le 17 décembre 1974, avec un taux uniforme de 8 %. Le 1^{er} janvier 2011, en application de la loi portant nouvelle organisation du marché de l'électricité (NOME), la TLE a été remplacée par la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE) avec un coefficient de 8.

Par délibération du Comité syndical, cette valeur a été portée à 8,12 pour 2012, 8,28 pour 2013 et **8,44 pour 2014 et 2015. Le montant perçu en 2015 s'élève à plus de 5,6 millions d'euros.**

7.2.1 La mission de contrôle de la taxe

La TCCFE permet de financer les travaux de renforcement, d'effacement et d'extension des réseaux d'électricité réalisé par Energie SDED.

Dès lors la perception de la taxe ainsi que son contrôle sont des missions du Syndicat conformément aux dispositions de l'article L3333-3-2 de Code général des collectivités territoriales (CGCT).



Afin de faciliter le contrôle et conformément aux dispositions de l'article L 2335-5 du CGCT, les fournisseurs sont tenus d'adresser à Energie SDED :

- leur déclaration de TCCFE dans un délai de deux mois suivant le trimestre civil concerné, accompagné du paiement de la taxe.
- le détail des consommations de chaque commune et les montants de la taxe recouvrée.

Par ailleurs, au cours du premier semestre de chaque année, le distributeur ERDF doit communiquer à Energie SDED, un état annuel récapitulatif des montants qu'il a facturés l'année précédente à chaque fournisseur, et ceci sur chaque commune et par puissance, au titre de l'utilisation des réseaux (acheminement de l'électricité).

En continu, les agents habilités d'Énergie SDED assurent pour chaque état la vérification des valeurs et des calculs suivantes :

- coefficient multiplicateur et tarif de taxe fixé à l'article L 3333-3 du CGCT,
- frais de perception,
- total versé en rapport avec les montants communaux.

Énergie SDED vérifie également que les états transmis trimestriellement par les fournisseurs comportent :

- une ventilation par commune des facturations en séparant celles provenant des consommateurs avec des puissances souscrites inférieures à 36 kVA de celles comprises entre 36 et 250 kVA,
- un état des montants facturés par période, ainsi que le montant des factures irrécouvrables.

En outre, sur la base des éléments transmis par ERDF, Énergie SDED s'assure que les fournisseurs, et notamment les nouveaux entrants, procèdent chaque trimestre à un versement dans les délais impartis.

La TCFE étant une source fondamentale de revenu pour Énergie SDED, un audit spécifique chez Enercoop, GDF Suez et EDF des données 2013 a été finalisé par le Cabinet Finance Consult en 2015. La synthèse en est présentée ci-dessous.

7.2.2 Synthèse de l'audit réalisé chez Enercoop, GDF Suez et EDF

En 2013, 13 fournisseurs étaient présents sur le territoire d'Énergie SDED. Le montant perçu par le syndicat au titre de l'année 2013 est de **5 869 k€ pour les fournisseurs EDF, GDF et ENERCOOP**. EDF est le fournisseur le plus représenté. Il collecte et reverse 98%, soit 5 764 k€, de la Taxe en 2013. GDF et ENERCOOP représentent respectivement 101 k€ et 5 k€.



Le contrôle a **été réalisé sur pièces**, au regard des éléments fournis par les trois fournisseurs : déclarations trimestrielles et annuelles, ainsi que toutes les autres pièces demandées aux fournisseurs dans le cadre du contrôle.

Par ailleurs, et afin de comprendre et contrôler les processus d'application de la taxe par les fournisseurs EDF, GDF et Enercoop, **des audits sur place ont été menés**.

LES DISTRIBUTIONS D'ENERGIE

Ces audits sur place ont permis d'échanger avec chacun des fournisseurs sur les éléments suivants :

- Le processus de traitement des différents redevables de la TCFE
- La gestion des exclusions / exonérations / franchises,
- L'application des exonérations au regard des attestations d'exclusions / exonérations / franchises,
- Rythme de relève et de facturation par type de client,
- Modalité d'évaluation de l'énergie en compteur et fichiers de calcul associés pour l'exercice 2013 et procédure d'évaluation des régularisations annuelles, notamment pour les clients mensualisés,
- Les délais de reversement,
- La facturation des frais de gestion.

Ainsi, l'audit a mis en exergue que **les fournisseurs appliquent correctement les tarifs actés par le Syndicat** selon la puissance concernée au titre de la TCFE. Toutefois, **ils n'indiquent pas les quantités livrées concernées par une exonération**. Concernant les frais de déclaration et de versement chez EDF ils sont conformes à la réglementation en vigueur à savoir un taux de 1 %. Chez GDF et Enercoop, ils ne sont pas indiqués dans la déclaration.

D'autre part, il existe un certain **décalage entre le montant versé par les fournisseurs chaque année au titre de la TCFE et l'exercice auquel il se rattache réellement**. Le versement correspondant au 4^{ème} trimestre de l'année N est reversé en année N+1. Rappelons que le quatrième trimestre est relativement important en termes de consommation des usagers (base de l'assiette de facturation de la TCFE), ce qui est cohérent puisqu'il s'agit de mois froids.

Enfin, **des écarts entre les quantités acheminées déclarées par ERDF et les quantités livrées déclarées par les fournisseurs sont constatés**. Ces écarts sont expliqués par des différences de périodes de facturation et de rattrapages d'une année à l'autre. Une étude plus approfondie de ce point est en cours.

Fournisseur	Source	<36 kVA	>36kVA et <=250kVA	TOTAL
EDF	EDF: données ERDF	612 131 836 MWh	98 276 909 MWh	710 408 745 MWh
	Données fournisseurs	599 554 130 MWh	98 276 909 MWh	697 831 039 MWh
	Ecart ERDF/fournisseur	12 577 706 MWh	0 MWh	12 577 706 MWh
GDF	GDF: données ERDF	10 576 070 MWh	549 401 MWh	11 125 471 MWh
	Données fournisseurs	10 493 103 MWh	526 820 MWh	11 019 923 MWh
	Ecart ERDF/fournisseur	82 967 MWh	22 581 MWh	105 548 MWh
ENERCOOP	ENERCOOP: données ERDF	634 129 MWh	0 MWh	634 129 MWh
	Données fournisseurs	590 681 MWh	0 MWh	590 681 MWh
	Ecart ERDF/fournisseur	43 448 MWh	0 MWh	43 448 MWh

B. Le service public de distribution de gaz concédé à GrDF

Le service public de distribution de gaz sur le département se décompose comme suit :

- sur **62 communes** la distribution publique de gaz naturel est concédée à Gaz réseau Distribution France (GrDF) :
 - 59 sont desservies dans un cadre monopolistique issu de la loi de nationalisation du gaz et de l'électricité du 08 avril 1946. Il s'agit du périmètre dit « historique » sur lequel le tarif d'acheminement péréqué est appliqué à l'échelle du territoire national (ATRD4) ;
 - l'exploitation du service implanté sur les communes de Hauterives (2006), Mercuriol (2008) et Châtillon-Saint-Jean (2009) a été attribuée par Energie SDED à la suite d'une procédure de mise en concurrence (DSP type « Loi Sapin »). Contrairement au périmètre « historique », le tarif d'acheminement pratiqué est propre à chacune de ces concessions.
- Energie SDED a également attribué l'exploitation du service public de distribution **du gaz combustible** à Primagaz sur les communes d'**Allan, Chateauneuf-du-Rhône et Malataverne** (2006), à Butagaz sur la commune de **Upie** (2006) et à Totalgaz (désormais Finagaz) sur la commune de **Saulce-sur-Rhône** (2011).

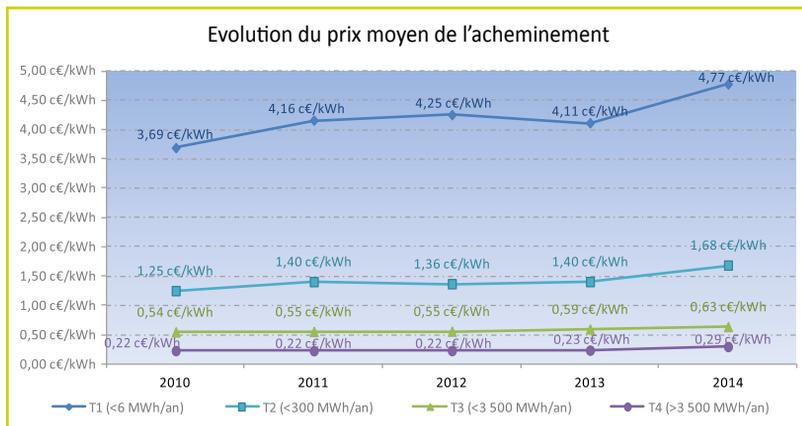
Le service public de distribution de gaz fait lui aussi l'objet d'un audit annuel par les agents assermentés d'Energie SDED appuyés par des cabinets extérieurs. Les principales conclusions de l'audit de l'exercice 2014 de GrDF sont reprises ci-après.

1. Les chiffres clés des usagers de la concession

1.1 Les livraisons de gaz aux usagers

A fin 2014, **77 816 usagers** consommateurs de gaz naturel étaient implantés sur le périmètre concédé contre 77 779 au terme de l'exercice précédent. Le nombre d'usager s'inscrit donc en progression de 0,05%. Proportionnellement, les délégations de service public récemment attribuées à GrDF présentent une évolution plus marquée (+2,6%, soit +5 pdl) que le périmètre "historique" (+0,04%, soit +32 pdl) ; évolution conforme à la logique de raccordement progressive des consommateurs le long des réseaux de 1^{er} établissement.

Les quantités de gaz naturel acheminées pour couvrir les besoins de ces usagers se sont établies à **2 066 GWh**, hors correction des effets du climat. A périmètre constant, le volume de gaz distribué en 2014 affiche une diminution de 20,1 % par rapport à l'exercice précédent. La moindre rigueur hivernale, ainsi que l'impact de la moindre activité économique sur la consommation de gaz explique en partie cette évolution. L'ensemble des gammes tarifaires de distribution (du T1 au T4) a affiché une baisse de consommations unitaires moyennes, y compris la gamme T4 relative aux activités industrielles.

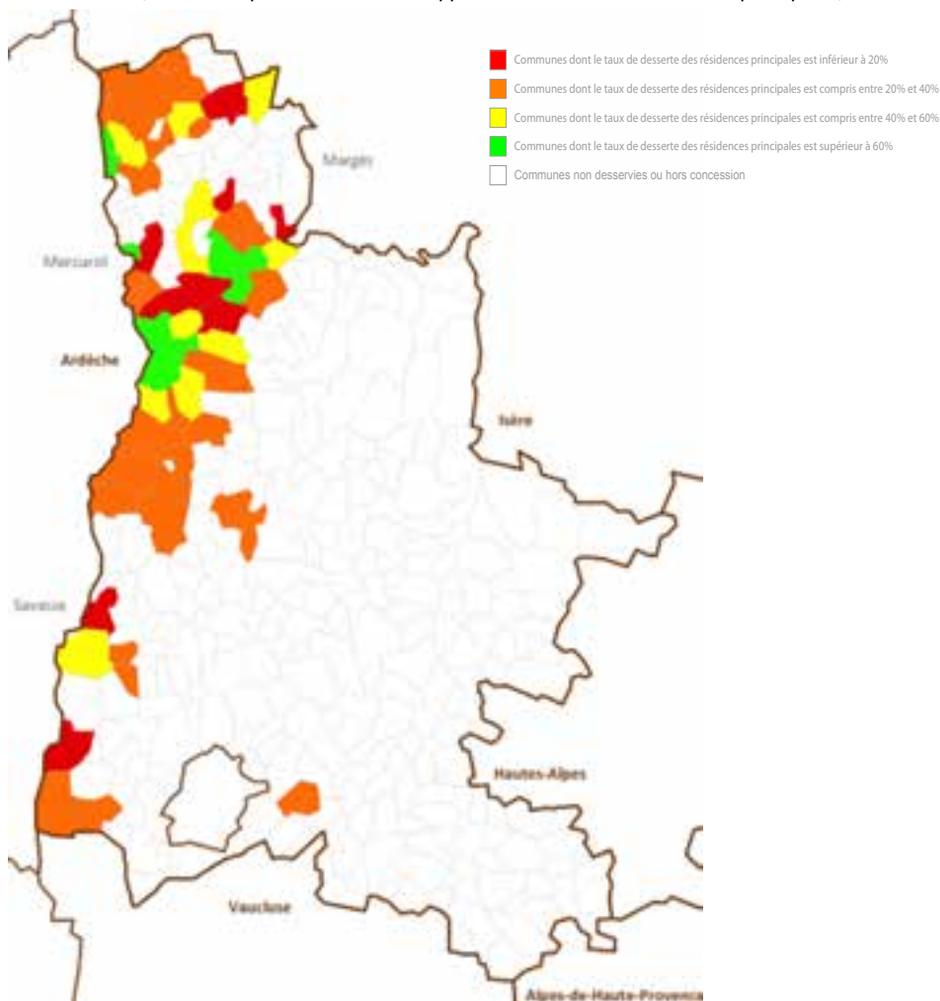


LES DISTRIBUTIONS D'ENERGIE

Consécutivement, **les recettes d'acheminements** associées à cette distribution s'élevèrent à 20 769 k€ en baisse de 9,4% par rapport à 2013. **Le prix moyen d'acheminement** s'établit en 2014 à **1,01 c€/kWh** en hausse globale de 13,5% par rapport à l'exercice précédent. En dehors des consommateurs les plus importants (gamme tarifaire T4), l'ensemble des classes de consommations affichent une hausse du prix de l'acheminement.

Répartition du taux de desserte au 31/12/2014

(nombre de points de livraison rapporté au nombre de résidences principales)



1.2 Les services aux usagers



La qualité des statistiques associées aux **réclamations et les données produites vis-à-vis des prestations facturées à l'acte se sont significativement améliorées.**



Le concessionnaire éprouve toujours des difficultés à **extraire les statistiques** associées à de multiples aspects caractéristiques du service aux usagers, notamment en ce qui concerne **les prestations récurrentes.**



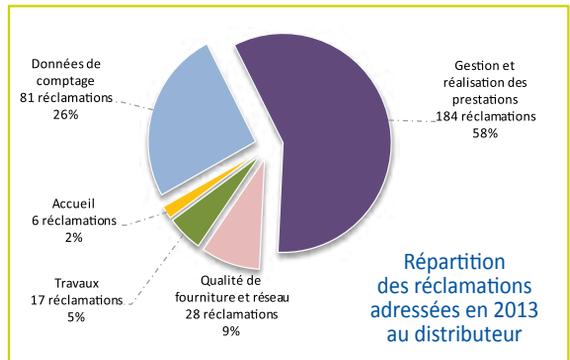
Le **volume de réclamations des usagers est en légère baisse par rapport à l'exercice précédent** (316 réclamations en 2014 contre 351 réclamations en 2013).

Evolution du nombre de réclamations depuis 2011



L'étude en détail des types de réclamations les plus fréquentes font apparaître que :

- 83 % des réclamations pour données de comptage concernent des contestations de consommation d'index ;
- 36 % des réclamations pour gestion et réalisation des prestations concernent la contestation de dates ou d'index.



Les **réponses du concessionnaire ont été réalisées à 96,5 % dans les délais impartis** (15 jours pour les réclamations fournisseurs et 30 jours pour les réclamations adressées directement par les usagers).

2. Les caractéristiques du patrimoine technique

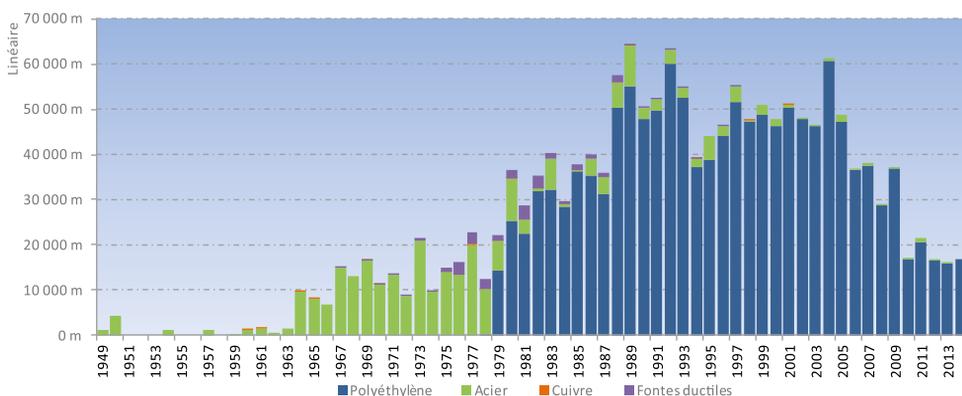
2.1 Les infrastructures de distribution publique

Les réseaux de distribution publique sont alimentés à partir du réseau de transport haute pression via **31 postes de détente** ; ouvrages situés en dehors du périmètre concédé.

Au terme de l'exercice 2014, l'infrastructure de distribution comptait **1 679 kilomètres de réseaux**. Le linéaire de réseau s'inscrit en augmentation de 11 kilomètres par rapport à l'exercice 2013 (+0,7%). Cet accroissement tient uniquement au développement du réseau sur le périmètre historique, représentant lui-même 99,1 % du linéaire global.

Les réseaux exploités par GrDF sont très majoritairement constitués de canalisations en polyéthylène (81,4 %) et en acier (17 %). La part restante se décompose en canalisations en fonte ductile (1,6 % soit 26 kilomètres) et en cuivre (0,1 % soit 1 kilomètres), principalement recensée sur le périmètre historique.

Répartition du linéaire par année de pose et par matériaux au 31/12/2014



Ces réseaux sont majoritairement exploités en moyenne pression B (91 %), la part restante étant exploitée en basse pression (2,9%) et en moyenne pression C (6,1%) nécessaire au transit du gaz entre les zones de consommations. Ces proportions restent identiques à celles constatées sur 2013.

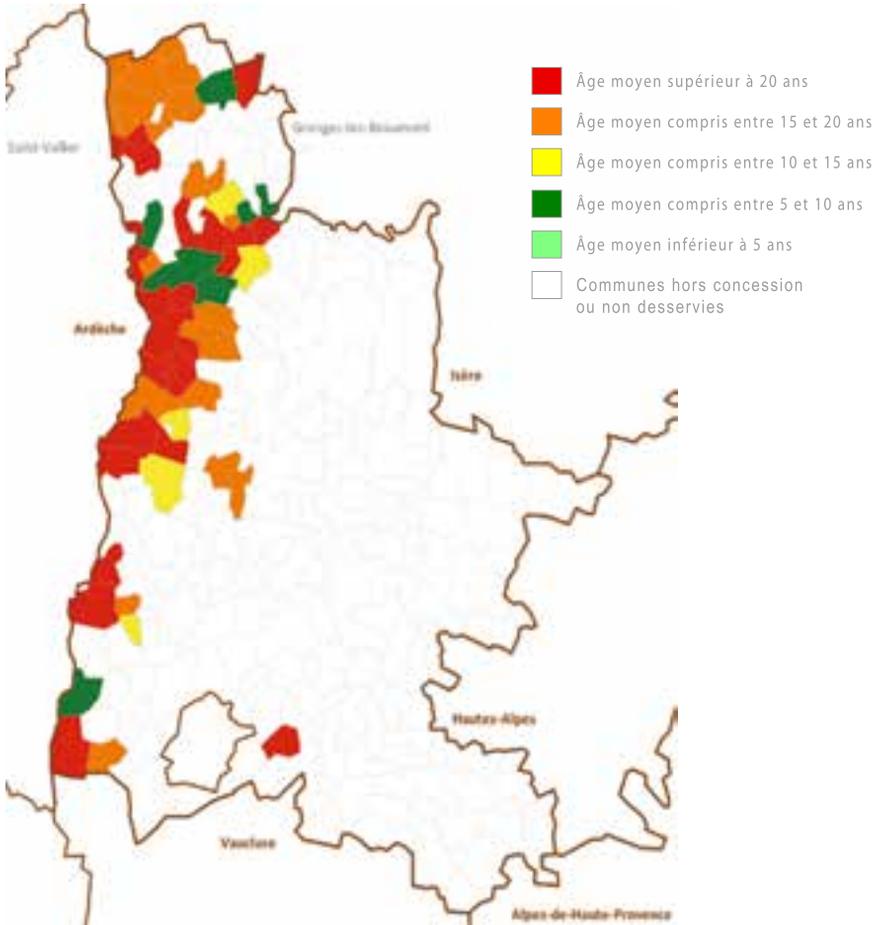


L'âge moyen des infrastructures communales exploitées par le concessionnaire est en augmentation (22,1 ans fin 2014), ce qui indique un vieillissement du patrimoine



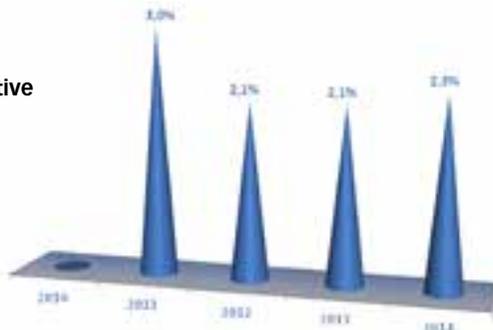
Les linéaires plus que trentenaires et de plus de 45 ans poursuivent leur augmentation (respectivement 24,5 % et 4,91 % de la longueur totale, soit 323 et 83 kilomètres).

Âge moyen des réseaux au 31/12/2014



La part des canalisations en acier non protégées cathodiquement de façon active est en hausse de 6,1 % par rapport à l'exercice précédent (6 541 mètres).

Part d'acier non protégé cathodiquement de façon active

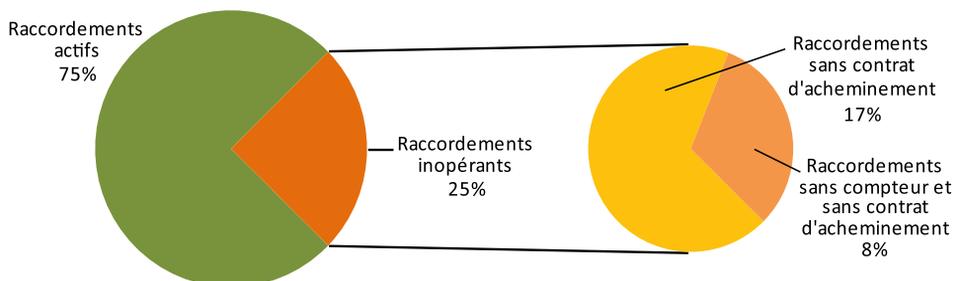


LES DISTRIBUTIONS D'ENERGIE

☹️ **Les branchements d'immeubles individuels** exploités par GrDF restent **non inventoriés techniquement** et ne devraient pas faire l'objet d'un inventaire in situ à moyen terme. **Les branchements collectifs et ouvrages collectifs d'immeuble** ont été **recensés in situ**. Le délégataire a annoncé avoir fixé un objectif de fiabilisation de cet inventaire technique à l'horizon 2017.

☹️ **Fin 2014, GrDF fait état d'une capacité de raccordement terminale inopérant (improductif et inactif) de 24,7 %**. Cette valeur est supérieure à celle constatées au terme de l'exercice précédent (24,4 %) traduisant une certaine « perte d'adhérence » du gaz naturel sur les concessions. **Une analyse de l'efficacité des actions engagées par GrDF en matière de densification des usagers le long des réseaux pourrait être envisagée** ; considérant qu'une part du tarif de distribution (ATRD4) est en effet allouée à la « promotion de l'usage du gaz ».

Répartition de la capacité de raccordement au 31/12/2014



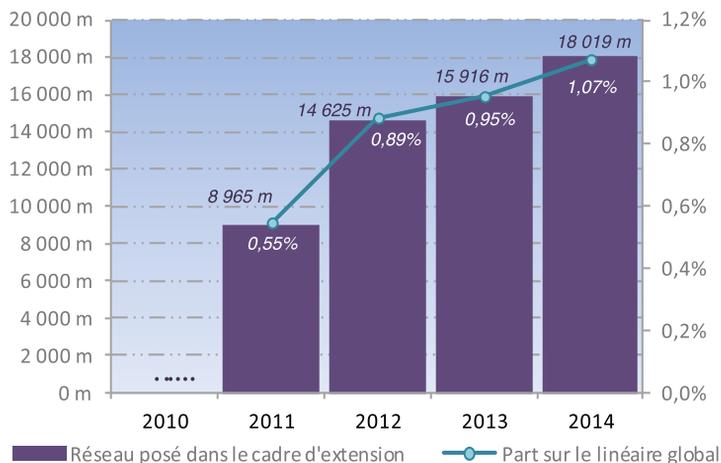
Fiabilité des inventaires techniques

- **Caractère partiel des inventaires techniques** associés aux **ouvrages de télé-exploitation** ainsi qu'aux **ouvrages de la protection cathodique active**;
- **L'inventaire technique des robinets de réseaux demeure incomplet en raison du refus du concessionnaire de produire l'état relatif aux équipements toujours en position mais qu'il n'utilise pas pour manœuvrer le réseau (équipements de classe 4)**;
- Les mouvements engendrés par le remaniement du schéma de vannage en cours ne peuvent être valablement appréhendés en conséquence **d'un manque de lisibilité sur l'exhaustivité du parc**.

2.2 Les évolutions des ouvrages concédés par nature de travaux

Indépendamment des mouvements d'inventaire décrits précédemment, le concessionnaire a été interrogé sur les chantiers (mise en et hors service) qu'il a réalisés en 2014. Ainsi, sur l'exercice, **18 487 mètres de canalisations ont été posées** par le délégataire, dont 18 019 mètres dans le cadre d'extension.

Les travaux d'extension réalisés sur le périmètre concédé



Près de **1 526 k€** ont été investis conduisant à obtenir un **coût unitaire moyen** de développement à 85 €. Cette valeur élevée est supérieure à celles observées lors des exercices précédents (55€/m en 2011 et 66€/m en 2012).

Sur l'ensemble du périmètre, les développements de réseaux se sont accompagnés de la **mise en service de 839 branchements individuels** pour un **coût unitaire de 573 €**. Aussi, **32 branchements collectifs** ont été construits en aval desquels il a été mis en service **74 conduites d'immeuble et conduites montantes**.

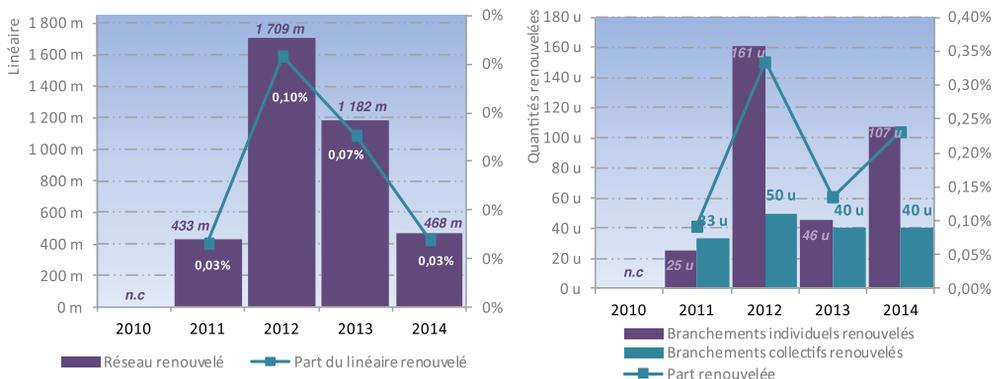


Le concessionnaire refuse de renseigner la valeur des remises gratuites. Valorisées théoriquement au regard de chaque chantier, leur probable absence tend à **minimiser l'investissement global**. En tout état de cause, les investissements indiqués dans le cadre des développements ne peuvent être valablement considérés.



Les travaux de renouvellement restent limités au regard du linéaire exploité (468 m soit moins de 0,03 % du total). Ces travaux ont concernés 9 communes pour un montant total de 172,5 k€. **L'activité de renouvellement opérée sur les ouvrages de raccordement reste faible** également avec 147 branchements individuels et collectifs traités.

Le renouvellement de l'infrastructure de distribution



LES DISTRIBUTIONS D'ENERGIE



Les travaux réalisés par le concessionnaire sur le périmètre concédés (extension et renouvellement) s'inscrivent à des niveaux insuffisants pour contenir l'âge moyen de l'infrastructure, notamment sur la desserte « historique ».

2.3 La surveillance des réseaux en domaine public

L'infrastructure gaz a été l'objet d'une surveillance de la part de l'exploitant en conséquence des obligations réglementaires définies par l'arrêté du 13 juillet 2000.



En 2014, l'activité de surveillance des réseaux organisée par GrDF a été menée sur 46 des 62 communes desservies en gaz. Elle a concerné 631 kilomètres de réseaux ; activité en baisse par rapport à l'exercice 2013 (62 communes concernées pour 1050 km). Toutefois 16 fuites ont été identifiées suite à cette surveillance, soit un taux de fuite rapporté au linéaire surveillé de 2,5 f./100 km, contre 0,9 f./100 km en 2013.

Evolution de l'activité de surveillance des réseaux



Une activité de recherche systématique de fuites doit être observée, conformément à la réglementation en vigueur (RSDG n° 14), sur le moyen terme (4 ans), voire en deçà pour certaines typologies de réseaux (RSDG n°13.2 et 14) comme les réseaux nouvellement mis en service ou les réseaux en acier non protégé cathodiquement de façon active.



L'activité de surveillance des robinets de réseaux réalisée sur 55,7 % du parc est en baisse sur 2014 (68 % en 2013). Cette activité est difficile à appréhender en raison d'un refus du concessionnaire d'être transparent sur la répartition des actes de surveillance par identifiant d'ouvrage et un refus de préciser l'accessibilité, la manœuvrabilité et les fuites détectées.

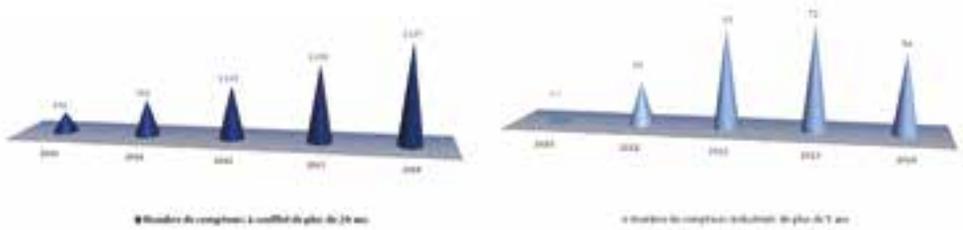


Le volume de postes de détente DP visités n'a pas pu être constaté en 2014, le concessionnaire indiquant le nombre de visites préventives (plusieurs visites pouvant concerner le même ouvrage).



L'activité de vérification périodique de l'étalonnage des compteurs s'est améliorée (baisse du nombre de compteurs ayant dépassé leur durée de réétalonnage).

Evolution des compteurs (domestiques et industriels) ayant dépassé leur durée de vie théorique



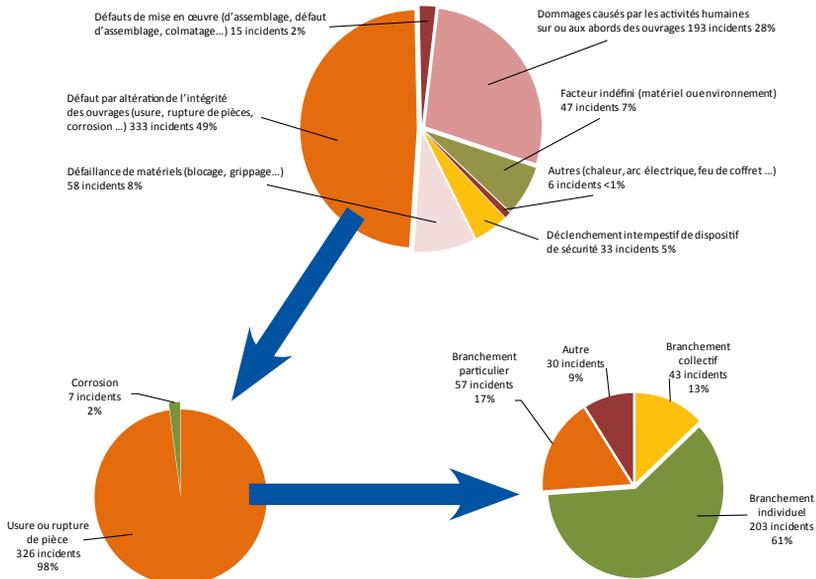
Le concessionnaire ne communique toujours pas les dépenses d'entretien et maintenance réellement engagées à la maille de la concession (estimation par clefs de répartition).

2.4 Les incidents d'exploitation et les interruptions de fourniture associées

En 2014, **685 incidents ont affecté les ouvrages concédés en légère baisse par rapport à l'exercice 2013 (771)**. Globalement, en proportion du nombre d'usagers desservis, le taux d'incidents (0,88 inc. /100 usagers) atteint donc un niveau inférieur à celui constaté au terme de l'exercice précédent (0,99 inc. /100 usagers). Il est également inférieur à celui constaté sur la moyenne des autres communes auditées par AEC.

La classification des catégories de causes d'incidents affectant les biens concédés reste cependant identique à celle constatée sur les trois derniers exercices (en part sur le décompte global). Ainsi, les défauts par **altération de l'intégrité des ouvrages (usure, rupture, fissure...)** constituent la première cause d'incidents à hauteur de 49 %. Les parties actives des branchements sont les éléments les plus fragiles de l'infrastructure de distribution.

Typologie des causes d'incidents survenus sur les ouvrages concédés à GrDF en 2014



LES DISTRIBUTIONS D'ENERGIE

Les causes à l'origine de ces incidents suggèrent des besoins en renouvellement puisqu'elles résultent majoritairement de problématiques d'usures, de ruptures, de cassures, de blocages et grippages ; suggérant des phénomènes de vétusté des matériels ou une utilisation au-delà de leurs limites.

☹️ **76% des usures ou ruptures de pièce** (principale item des causes regroupées sous la dénomination « altération de l'intégrité des ouvrages ») sont **associés à des échappements de gaz**. Ces échappements de gaz sont alors susceptibles de présenter un risque variable selon les conditions d'installation des matériels en défaut. Ce risque peut être évoqué lorsque, sur les installations anciennes, le déport des équipements de distribution à l'extérieur du bâti (partie active des branchements) n'a pas encore été entrepris. Cet aspect est en l'occurrence de nature à **motiver l'activité de recensement des branchements individuels et d'obtenir du concessionnaire une communication de l'inventaire des factures de risque connus**.

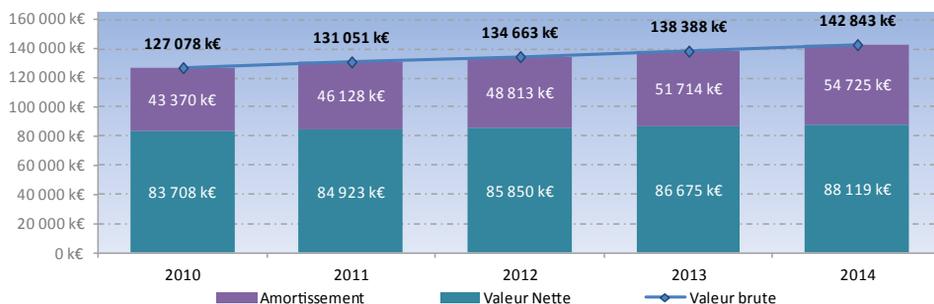
☹️ La survenue de ces incidents a eu pour conséquence **d'interrompre la fourniture de gaz chez 2 265 usagers, chiffre en hausse notable par rapport à 2013** (1 945 usagers coupés) pour un nombre équivalent plus important d'incidents.

3. Le domaine comptable et financier

3.1 La valorisation du patrimoine et ses origines de financement

Globalement, l'ensemble du patrimoine concédé est immobilisé pour une valeur de **143 969 k€** (en croissance de 3,2 % par rapport à 2013, soit + 4 455 k€, amortie à 38,1 %. La valeur d'actif global des concessions se décompose majoritairement en **réseaux (72 %)** et **ouvrages de raccordements (26 %)**.

Evolution du patrimoine concédé



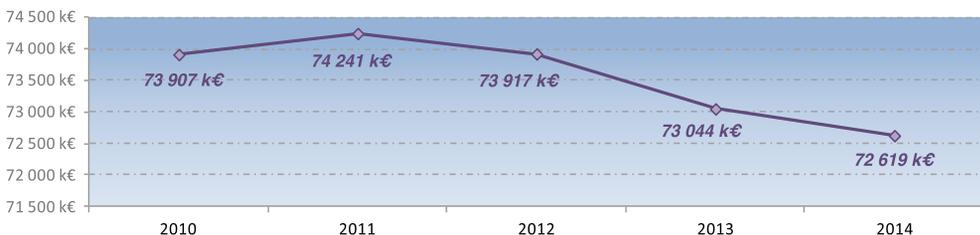
L'évolution globale évoquée ci-dessus résulte de l'inscription de valeurs consécutive à **des chantiers d'extension et de renouvellement pour 3 465 k€** (respectivement 2 764 k€ et 701 k€). Sur les 2 764 k€ de valeurs d'actifs immobilisées à la suite de chantiers d'extension, 1 174 k€ (soit 33,9%) relèvent de financement de la Collectivité ou de tiers sous forme de remises gratuites au délégataire.

Au terme de l'exercice 2014, **76,4 % du financement des ouvrages concédés a été réalisé sous forme de remises gratuites**. En fait, 82,7% de ces 76,4% sont des investissements à l'origine effectués par le concessionnaire lors des contrats antérieurs ; la part restante correspondant aux remises gratuites effectives valorisées par le concessionnaire sur les contrats en cours et antérieurs.

Ces éléments sont indicatifs compte tenu du **refus réitéré du concessionnaire de produire de façon détaillée, ouvrage par ouvrage, les origines de financement des biens** qu'il exploite pour le compte de la collectivité.

Il s'ensuit que les **comptes "droits du concédant"**, qui ont atteint fin 2014 la valeur de **72 619 k€** pour le périmètre **historique** et **-875 k€** pour les communes attribuées suite aux procédures de **mise en concurrence**, n'ont pu être valablement recalculés, donc vérifiés.

Evolution des comptes «droits du concédant» pour le régime historique depuis 2009

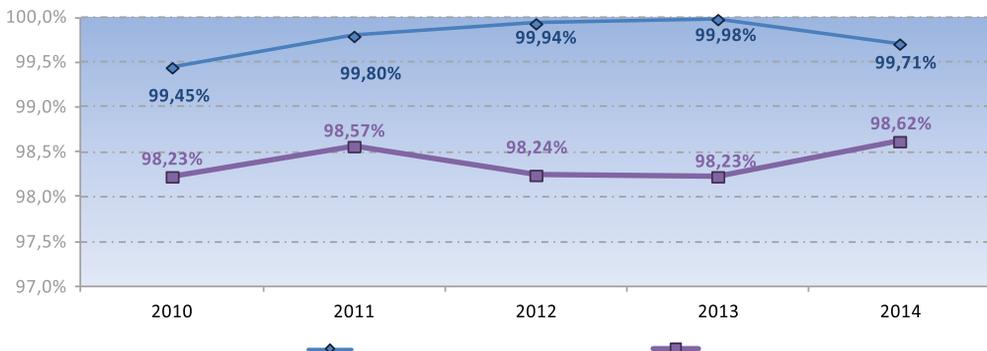


3.2 La cohérence des états d'inventaires

Les biens nécessaires à la réalisation du service délégué font l'objet d'un inventaire technique et comptable tenus à jour par le délégataire.



Concernant les **canalisations de distribution**, l'exercice 2014 affiche **une situation contrastée**. La convergence des inventaires au niveau global (périmètre concédé) se détériore pour atteindre 4 606 mètres fin 2014. **A l'inverse, la cohérence à l'échelle des communes du périmètre concédé affiche une amélioration (de -6 362 mètres).**



LES DISTRIBUTIONS D'ENERGIE



Concernant les **branchements collectifs et ouvrages collectifs d'immeubles**, une **sur-représentativité importante de l'inventaire comptable par rapport au dénombrement** relevé lors de l'inventaire de **terrain** est constatée.

Le traitement de ces écarts devrait intervenir, selon GRDF, en 2018 au terme de l'inventaire complémentaire. **Compte tenu des enjeux financiers associés et eu égard aux correctifs à envisager, il est essentiel qu'Energie SDED soit informé sur cette méthode préalablement à son application sur les états financiers.**

Les améliorations attendues...

- Amélioration de la transparence : origines de financement, équipements en défaut lors d'incidents, état technique des équipements de classe 4...
- Présentation de la méthodologie de mise en cohérence des inventaires des branchements collectifs
- Réalisation et transmission d'un inventaire des branchements individuels
- Fourniture d'un compte d'exploitation à la maille de la concession pour les DSP



RAPPEL

La loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale confère un caractère obligatoire à la présentation en séance puis à la transmission de ce document aux communes en vue de la communication de celui-ci au conseil municipal.

En effet, l'article 40 de la loi, devenu article L 5211-39 du Code Général des Collectivités territoriales précise : «Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale». Une présentation «powerpoint» est disponible sur l'espace extranet du site internet. Elle peut servir de support à une présentation en Conseil Municipal. www.sded.org

C. Le service public de distribution de chaleur de Vassieux en Vercors

Le service public de distribution de chaleur de Vassieux en Vercors fait l'objet d'un suivi continu par les services d'Énergie SDED depuis plus de 4 ans. Chaque année un tableau de bord énergétique est réalisé pour suivre les indicateurs et s'assurer du bon fonctionnement.

Chiffres clefs



Faits marquants en 2015



LES DISTRIBUTIONS D'ENERGIE

Evolution du réseau de chaleur de Vassieux en Vercors

Abonnés

Depuis la mise en service du réseau de chaleur le nombre d'utilisateurs est constant. Pour l'heure aucune nouvelle demande de raccordement n'a pu aboutir.

Facturations

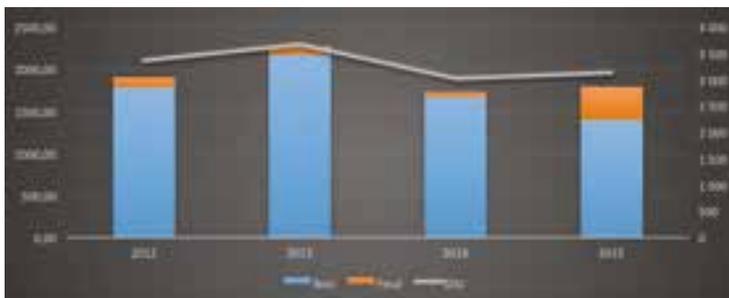
Depuis 2015, Energie SDED facture en direct les locataires de la commune (soit 10 usagers supplémentaires). Afin de faciliter le paiement des factures, une réflexion sur la mensualisation sera menée en 2016.

Point sur les travaux d'amélioration des bâtiments

Sur la commune trois bâtiments tertiaires ont procédé à des travaux de réhabilitations thermiques.

Fourniture de chaleur

L'évolution de la chaleur distribuée depuis 4 ans est conforme à la rigueur climatique.

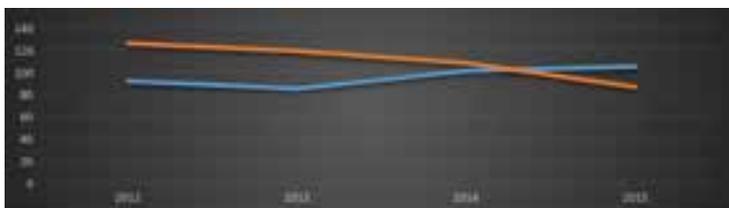


L'année 2015 est marquée par une baisse significative du taux de couverture bois, liée à un dysfonctionnement des régulations des chaudières bois due à la foudre.

Ventes

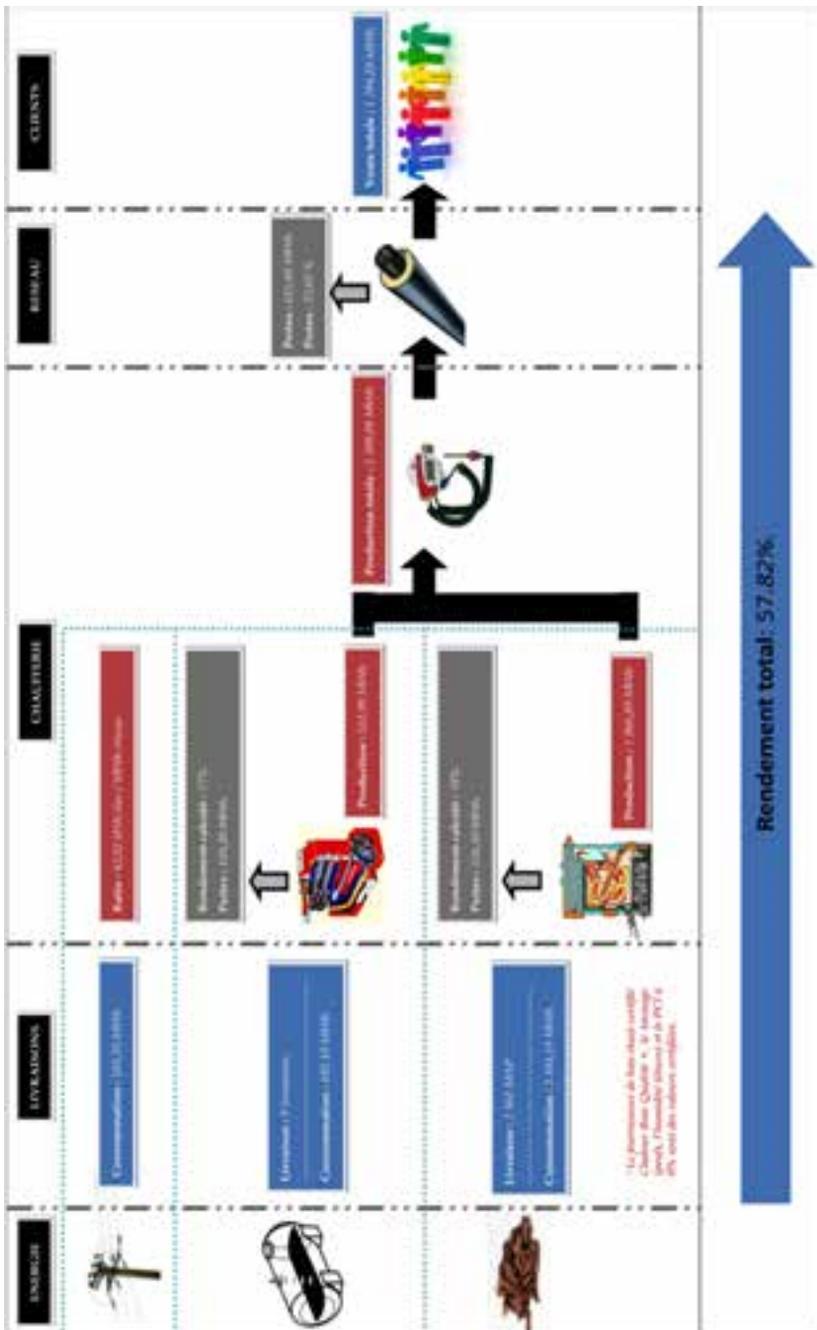
En 2015 le prix moyen de la chaleur pour l'utilisateur est calculé à 104 €/TTC/MWh. Ce montant comprend le prix de l'énergie consommée « R1 » (56%) et de l'abonnement « R2 » (44%).

L'année 2015 a été marquée par une baisse conséquente du prix de la solution de référence (*prix moyen du fioul obtenu par Energie SDED pour des livraisons en 10 000 litres, corrigé du rendement*).



Toutefois depuis la mise en service du réseau de chaleur les gains pour les usagers sont notables. Ils s'élèvent au global pour l'ensemble des usagers à près de **124 000€ TTC**. Au-delà du gain financier, les usagers bénéficient de tous les avantages d'un service public. Ils n'ont notamment pas à acquiescer et à entretenir une chaudière fioul ni à gérer les livraisons ou éventuelles interventions de dépannage.

Synthèse technique du réseau de chaleur

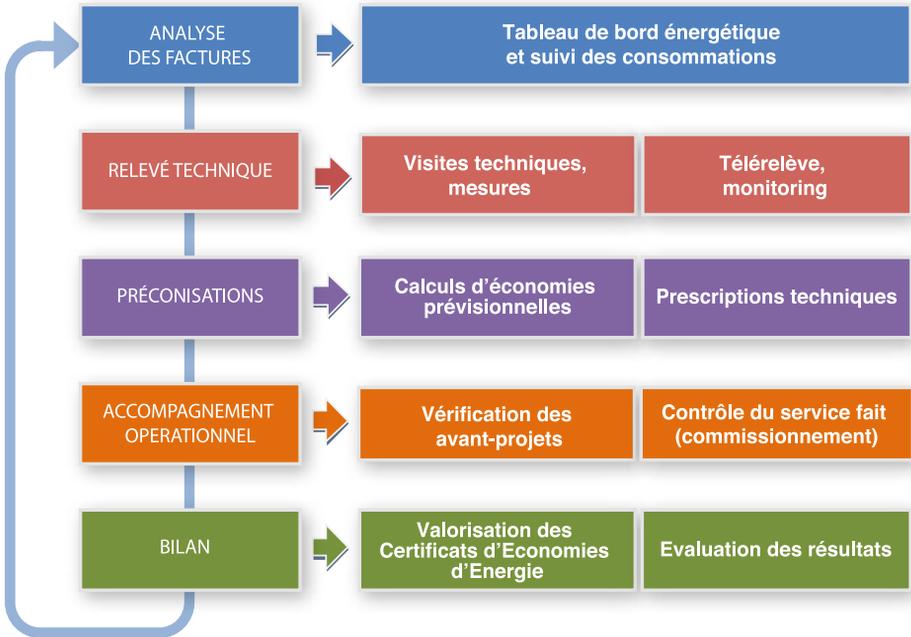


ECONOMIES D'ÉNERGIE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Face à l'augmentation incessante des prix de l'énergie et à l'évolution des modes d'usage des équipements publics, les collectivités ressentent clairement le besoin de maîtriser la facture énergétique et de rendre plus efficaces les bâtiments et leurs systèmes.

L'approche d'Énergie SDED consiste à apporter aux communes intéressées les compétences utiles à traiter les questions énergétiques liées à leur patrimoine.

Ses services sont organisés selon une progression allant de la connaissance préalable des consommations à l'évaluation des résultats obtenus, en passant par le diagnostic et l'action sur le patrimoine.



1. Une baisse de la consommation globale des communes... qui limite la hausse des factures

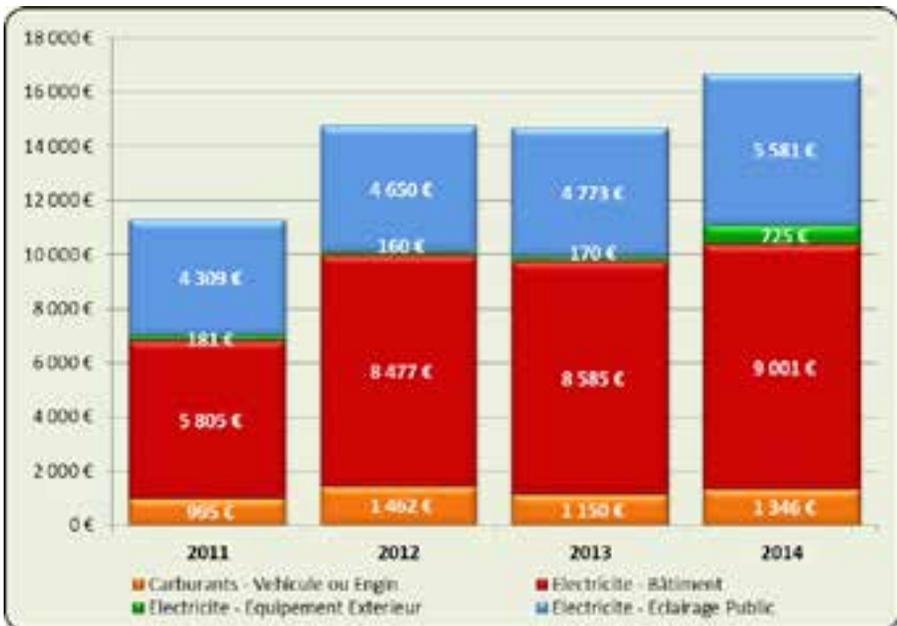
Dans un contexte de nécessité d'un développement durable et de flambée du prix des énergies, l'utilité d'un bilan d'analyse énergétique du patrimoine public n'est plus à démontrer. Pour cela Energie SDED réalise et présente chaque année un Tableau de Bord Énergétique aux collectivités intéressées.

Ce rapport synthétise et analyse les consommations de l'ensemble du patrimoine collectif : bâtiments, éclairage public, véhicules, équipements... et couvrant toutes les énergies : électricité, fioul, gaz, propane, carburants, bois...

Le Tableau de Bord d'Énergie SDED expose :

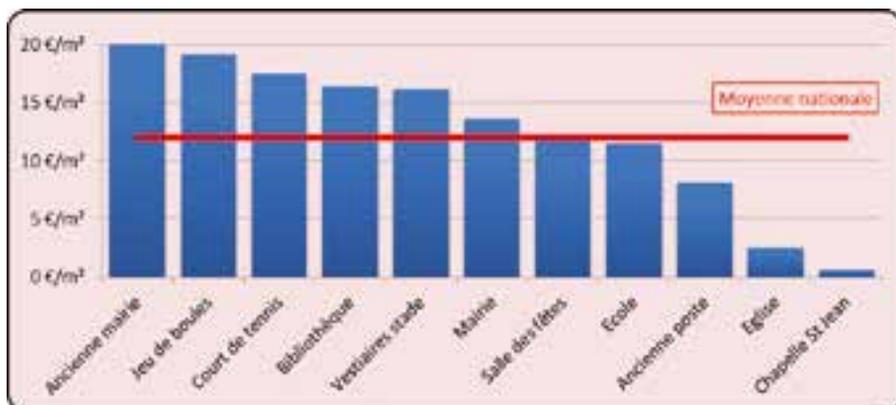
- Le répertoire complet des points de livraison d'énergie, avec leurs références, les types de contrats, les puissances souscrites...
- Les chiffres clés : budget énergétique, évolution des dépenses, niveau de performance général.
- Les principaux gisements d'économies financières
- La répartition des dépenses et des consommations par type d'énergie, et par type de bâtiment
- L'analyse détaillée pour chaque élément de patrimoine : bâtiment, poste d'éclairage public, équipement d'adduction ou d'assainissement, véhicule...
- Une classification des bâtiments communaux en fonction de leurs « étiquettes énergies ».

Exemple de répartition de la dépense par énergie (commune de 300 habitants)

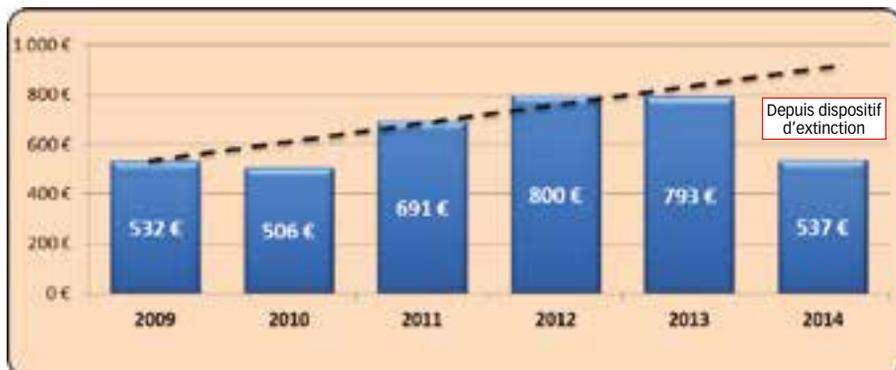


ECONOMIES D'ÉNERGIE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Exemple de classement des dépenses des bâtiments par m²



Evolution des dépenses sur un poste d'éclairage public



Le suivi énergétique permet donc à la fois d'identifier des gisements d'économies et de visualiser leur réalité à la suite d'améliorations effectuées

Depuis plusieurs années une tendance générale se dessine. Il a souvent été constaté une stabilisation des consommations, voire une certaine diminution, tandis que la dépense n'a jamais diminué, ce qui révèle la hausse continue des prix de l'énergie. Néanmoins, l'accroissement des dépenses ne s'est pas notablement accéléré depuis 2013.

Depuis la présentation des premiers tableaux de bords à un panel de 46 communes drômoises (entre 2010 et 2013), la consommation d'énergie en 2014 de tous leurs bâtiments confondus a globalement diminué de 2 %, la dépense ayant quant à elle progressé de 1 % (indépendamment du facteur climatique).

Il s'agit d'une moyenne, et les résultats sont toutefois plus nuancés d'une commune à l'autre, certaines ayant malgré tout connu une hausse de leurs consommations.

50 000 factures analysées

Les communes drômoises sont de plus en plus nombreuses à vouloir bénéficier d'un suivi énergétique. Depuis son commencement, ce travail a demandé l'enregistrement de plus de **50 000 factures** dans la base de données. Environ **3 000 points de livraison** sont répertoriés (compteurs, citernes...).

Un important travail de développement a été mené pour créer un outil convivial, baptisé « Enerclik ». Enerclik est une plateforme permettant la saisie rapide de factures et leur exportation sous forme de tableaux synthétiques. Des améliorations sont apportées chaque année afin de rendre son utilisation plus efficace et de faire évoluer le contenu des Tableaux de Bord.

2. Comprendre et agir

Diagnostiquer, s'informer, formuler ses objectifs, s'approprier le changement, sont autant d'attentes que les élus et les personnels communaux souhaitent satisfaire en bonne connaissance de cause, et dans le temps nécessaire pour définir les besoins et les moyens.

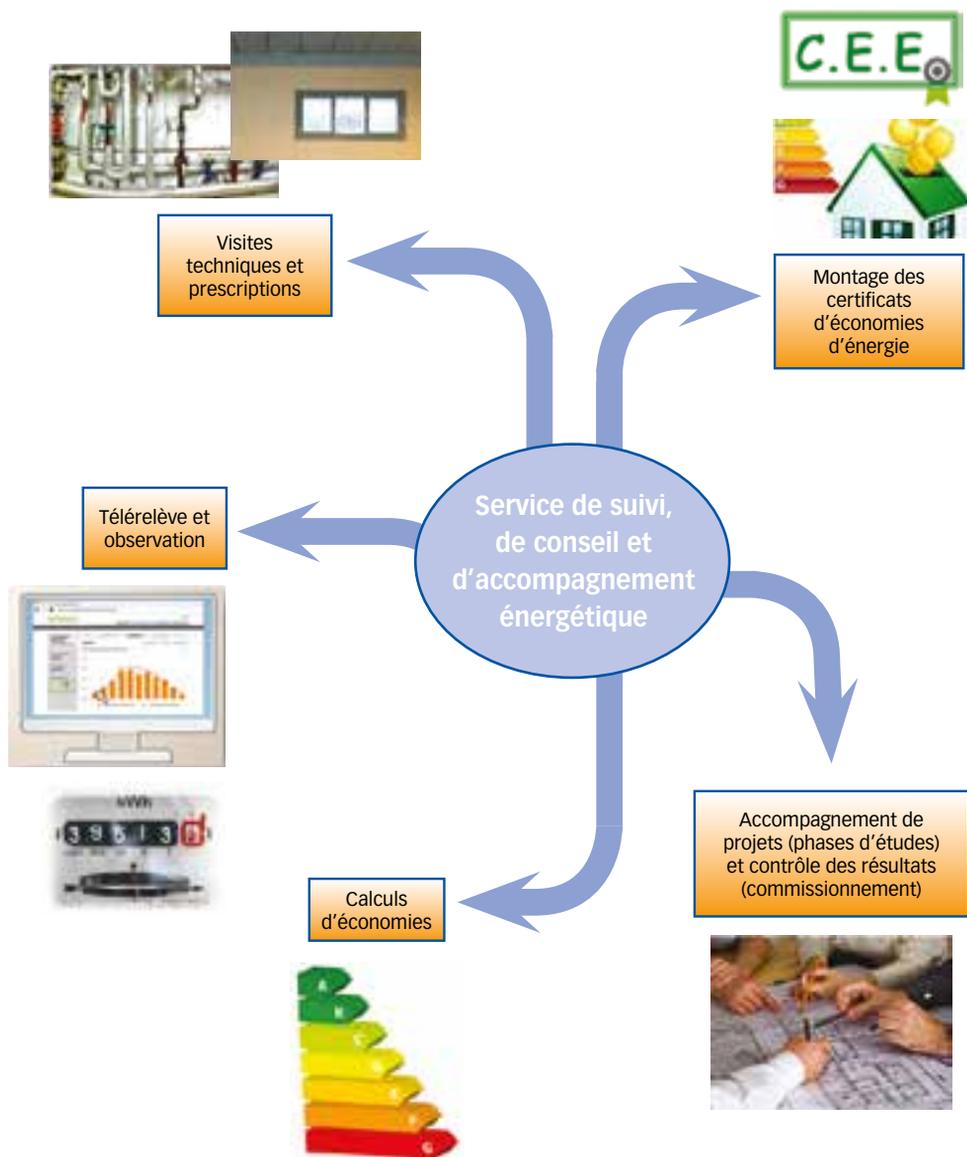
Mais il n'est pas toujours simple de réunir tous les éléments de décision, tant les tâches de la commune sont variées, urgentes et contraintes financièrement.

En 2015, 16 communes adhéraient au service d'Énergie SDED (totalisant 46 000 habitants) pour bénéficier au gré de leurs projets des conseils, des méthodes, des diagnostics et de l'assistance administrative apportés par le « Conseil Action Énergie ».



Le schéma suivant présente l'éventail des accompagnements proposés. Il est important de préciser qu'Énergie SDED joue un rôle de conseil et d'aide à la décision auprès de la commune, et non celui d'un maître d'œuvre. Il permet, notamment pour les petites communes, de porter un regard critique et constructif sur les choix techniques avancés par un maître d'œuvre.

ECONOMIES D'ÉNERGIE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE



3. Energie SDED et les intercommunalités : un partenariat à développer pour la transition énergétique

Depuis le 1^{er} janvier 2014, les périmètres et compétences des nouvelles structures intercommunales en place ont modifié les champs d'intervention. En complément, la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour une croissance verte (TECV) fixe pour objectif aux intercommunalités le développement de leur territoire dans le respect de l'environnement. Dans le domaine de l'énergie, elles impulsent des pratiques nouvelles valorisant les ressources et le potentiel économique local. Elles diffusent des messages de sensibilisation sur la maîtrise de l'énergie et les actions visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

C'est ainsi que le Comité syndical du 29 mai 2015 a validé le principe d'une nouvelle collaboration avec les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de la Drôme. Elle est vouée à porter notamment sur :

- Un travail de prospective sur les potentiels d'économies d'énergie et de recours aux énergies renouvelables, à l'aide d'outils de recensement et de planification,
- L'expertise des possibilités d'implantation d'unités de production d'énergies renouvelables,
- La mise en pratique partagée du savoir-faire d'Energie SDED en matière de maîtrise de l'énergie : analyses énergétiques, prescriptions, accompagnement de projets et contrôle des résultats.

Ces services, qu'il est prévu de proposer au travers de conventions adaptées à chaque territoire, font particulièrement écho aux projets dits de Territoires à Energie Positive (TEPOS), consistant à viser la réduction de leurs besoins énergétiques au maximum, et à les couvrir par les énergies renouvelables produites localement.

Cette démarche de territoire s'appuie sur la mobilisation d'un large éventail d'acteurs, parmi lesquels Energie SDED, dont les compétences sont reconnues et attendues par les élus du terrain. C'est ainsi que les tout premiers partenariats prennent forme, notamment avec Montélimar Agglomération (en préfiguration du SCOT) et Valence Romans Sud Rhône-Alpes.

La télérelève des consommations, un moyen sûr de réagir au plus vite

Quel en est le principe de fonctionnement ?

Il s'agit de positionner des enregistreurs permanents sur les points de mesure souhaités : compteurs de gaz, d'électricité, d'eau, ou encore température d'ambiance. Ces enregistreurs (ou capteurs), transmettent leurs données à un boîtier central, par ondes radioélectriques d'une fréquence de 868 MHz. Il s'agit de la même fréquence que celle utilisée par les télécommandes de portails (et non la Wifi).

Ensuite, le boîtier transmet quotidiennement les paquets de données par le réseau de téléphonie mobile (GPRS), en une séquence de quelques secondes. Une plateforme de traitement transforme toutes ces valeurs en illustrations graphiques, consultables depuis n'importe quel poste informatique autorisé.

Principe de transmission



Une expérimentation très intéressante

En 2015 Energie SDED a mis en œuvre l'instrumentation de premiers bâtiments communaux pour suivre en temps réel le fil des consommations d'énergie et d'eau. Leur connaissance quasi instantanée est assortie de différentes applications :

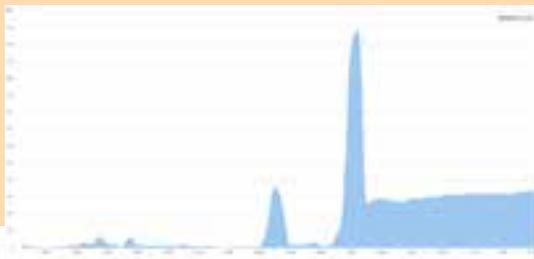
- Vérifier qu'un système modifié fonctionne correctement (chauffage, ventilation, douche de vestiaire, ligne d'éclairage public...)
- Détecter des anomalies, qu'une alerte automatique se chargera de transmettre à la personne chargée d'intervenir
- Editer des chiffres clefs dans des rapports périodiques
- Afficher des informations sous forme de diaporama, diffusé sur des écrans à destination des occupants du bâtiment.

Cette technologie répond ainsi à deux piliers essentiels de la bonne gestion d'un système :

- € • **Observer d'éventuelles dérives et corriger rapidement le tir**
- € • **Impliquer les usagers dans la bonne conduite de l'équipement**

Que peut-on découvrir ?

On peut détecter très rapidement de simples défauts (comme des fuites) ou des anomalies d'usage (chauffage non surveillé, surpuissance électrique...).



Fuites d'eau dans un bâtiment



Dépassement de puissance électrique souscrite



Chauffage non arrêté dans une pièce

L'expérience est encore récente, néanmoins les premiers constats ont été rapides et témoignent du caractère vraisemblablement répandu des anomalies observées.

La télérelève (ou « monitoring ») des consommations et des températures compte désormais parmi les services proposés par Energie SDED aux collectivités qui en manifestent l'intérêt.

4. Les certificats d'économies d'énergie : l'exemplarité récompensée

Depuis 2009, Energie SDED se propose de réunir les certificats d'économies d'énergie issus de travaux réalisés sur le patrimoine des collectivités : éclairage public, isolation, remplacement de chaudière... C'est ainsi que jusqu'en 2014, Energie SDED a accumulé les dossiers pour une quantité totale de 50 143 MWh d'économies d'énergie, majoritairement sur des travaux de bâtiment (isolation, chauffage...) mais aussi sur de l'éclairage public. Ces dépôts ont généré une recette de 191 777 € redistribuée entre les communes participantes.

En 2015, ce sont 9 051 MWh supplémentaires qui ont été déposés, et qui devraient générer une recette de 31 681 € au bénéfice d'une quinzaine de collectivités.





Les CEE, qu'est-ce que c'est ?

Créé par la loi d'orientation sur l'énergie du 13 juillet 2005, le dispositif des certificats d'économies d'énergie oblige les fournisseurs d'énergie à réaliser ou faire réaliser des économies d'énergie aux consommateurs. Chaque fournisseur obligé doit inscrire tous les trois ans sur le registre national dédié un volume de certificats attestant de l'atteinte de ses objectifs réglementaires.

Un des aspects intéressants et novateurs de ce dispositif est la petite révolution qu'il apporte chez ces fournisseurs qui deviennent des promoteurs de la maîtrise de l'énergie.

Les certificats d'économies d'énergie sont exprimés en kWh cumac : ils représentent l'économie d'énergie moyenne forfaitaire apportée par une action sur toute sa durée de vie.

Environ 200 opérations de maîtrise de l'énergie ouvrent droit à des certificats pour des travaux sur les bâtiments existants, les réseaux de chaleur, l'éclairage public, les transports... Chaque opération éligible est décrite dans une fiche d'opération standardisée qui précise les conditions de délivrance des certificats, et indique comment calculer le montant de CEE.

Et les collectivités dans tout ça ?

Les collectivités bénéficient du statut d'éligible dans le dispositif. Chaque collectivité peut ainsi :

- Signer, antérieurement aux travaux d'économies d'énergie, un partenariat avec un fournisseur obligé dans le dispositif pour que celui-ci, contre participation financière, récupère les CEE relatifs aux travaux qu'elle a menés sur son patrimoine,
- Ouvrir un compte sur le registre national et y faire déposer les CEE qu'elle a obtenus grâce à des travaux menés sur son patrimoine ou des travaux réalisés avec son concours par ses administrés,
- Faire appel à un prestataire de services pour valoriser des CEE moyennant rémunération.

Ces trois options peuvent être utilisées en parallèle sur des actions différentes.

Énergie SDED se positionne actuellement sur la deuxième option : déposer directement, sur un compte ouvert au registre national, les CEE correspondant aux travaux réalisés par les communes. Cette mutualisation est possible, et évite aux communes de créer un compte individuel et d'effectuer elles-mêmes leurs dépôts. **La durée de validité des opérations n'excédant pas 12 mois à compter de la fin des travaux, on évite au maximum de perdre les CEE potentiels.**

Combien ça rapporte ?

La valeur du retour financier n'est pas nécessairement déterminante dans le déclenchement des travaux, mais toujours appréciable. D'autant plus qu'en 2015, le Bureau syndical d'Énergie SDED a décidé de valoriser les CEE à un tarif garanti de 3,50 € / MWh cumac au bénéfice des collectivités signataires de la convention de mutualisation.

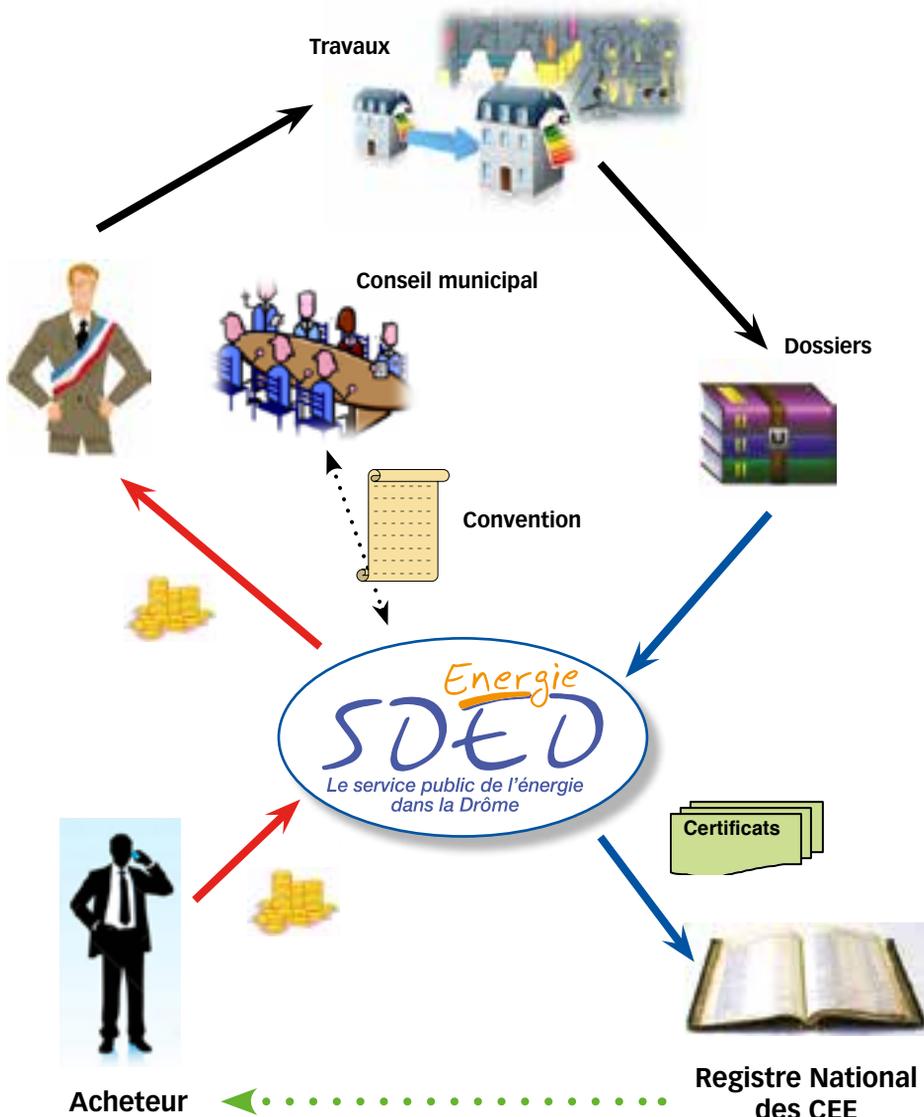
Ainsi, une économie d'énergie de 300 MWh cumac représente un potentiel de certificats de 1050 €. Elle peut être obtenue en isolant 200 à 300 m² de toiture, ou 100 à 200 m² de murs, ou en plaçant une VMC double-flux dans un local de 1000 m², etc. Le rapport est certes moins intéressant pour des matériels coûteux à mettre en œuvre, comme les fenêtres par exemple, mais tout est bon à prendre...

Et il ne faut pas oublier qu'un autre avantage financier, durable celui-là, est apporté par l'économie réelle sur la facture d'énergie.

Le schéma suivant décrit la procédure détaillée.

La valorisation des CEE avec Energie SDED

Le représentant de la collectivité est autorisé par son assemblée délibérante à signer une convention de valorisation avec Energie SDED. Lorsque les travaux sont réalisés, les éléments de dossiers sont confiés à Energie SDED qui procède au dépôt des certificats sur le registre national. Lorsque ceux-ci sont acceptés, Energie SDED verse à la collectivité la contrepartie financière. Il vend par ailleurs les certificats aux acheteurs intéressés, en recherchant la meilleure cotation.



ECONOMIES D'ÉNERGIE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les CEE permettent de financer une partie des coûts de personnel engagés par Energie SDED !

Sous l'égide de l'USéRA, Union des Syndicats d'énergies de Rhône-Alpes, et avec le soutien technique de l'agence régionale Rhônalpénergie-Environnement, Energie SDED a concouru en mai 2012 à un appel à projets national lancé par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie. Cet appel à projets portait sur la mise en œuvre de programmes d'information en faveur de la maîtrise de la demande énergétique.

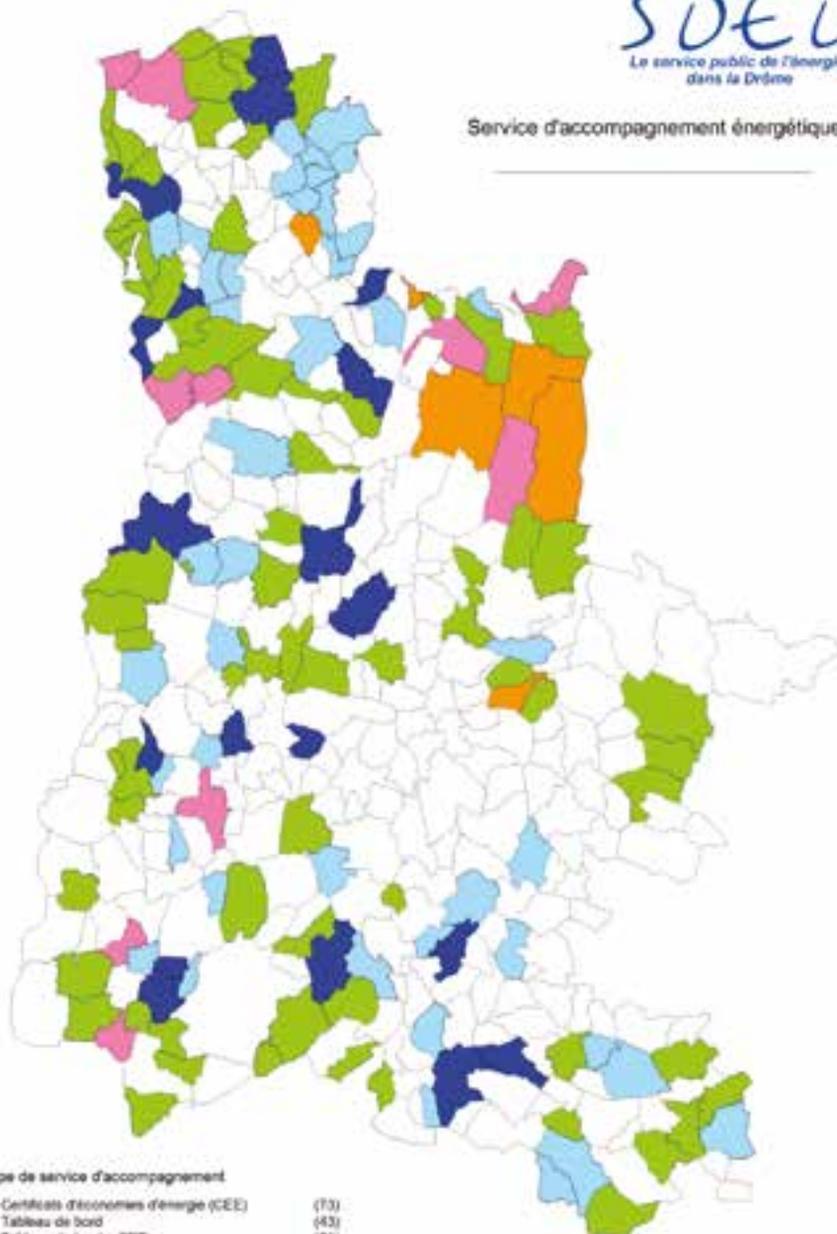
Le programme de l'USéRA, baptisé « Suivi de consommation et conseil énergétique aux collectivités de Rhône-Alpes » a été retenu. Il consiste à se voir attribuer par l'Etat des certificats d'économies d'énergie en contrepartie des moyens financiers mobilisés par Energie SDED (et par les autres syndicats participants), à raison de 1 MWh cumac pour 15 € engagés.

En somme, ce programme revient à valoriser financièrement les activités de conseil énergétique d'Energie SDED (notamment les suivis énergétiques et les diagnostics), puisque la vente ultérieure des certificats ainsi obtenus permet de couvrir environ 20 à 25% des coûts engagés.

Ainsi, Energie SDED justifie chaque année l'équivalent de 8 000 MWh cumac de certificats d'économies d'énergie au titre des conseils délivrés aux communes (soit environ 25 000 €).



Service d'accompagnement énergétique



Type de service d'accompagnement

■ Certificats d'économies d'énergie (CEE)	(13)
■ Tableau de bord	(43)
■ Tableau de bord + CEE	(21)
■ Tableau de bord + Conseil Action Energie	(9)
■ Tableau de bord + Conseil Action Energie + CEE	(10)

Cartographie : Mai 2016

Depuis 2013, Energie SDED propose aux communes de la Drôme de transférer leur compétence Eclairage Public, l'objectif est de permettre aux collectivités de réduire leur consommation d'énergie en proposant d'éclairer mieux et plus juste.

Dans cette compétence, Energie SDED prend à sa charge la globalité de la gestion de l'éclairage public (Fonctionnement et investissement) sans devenir propriétaire des installations. Il s'agit d'une mise à disposition du parc, les investissements réalisés par Energie SDED entrent dans cette mise à disposition.

La réalisation des investissements est décidée avec la commune qui garde intégralement le choix esthétique du matériel installé. Chaque commune est unique. Energie SDED respecte l'identité de chacune d'entre elles en personnalisant les actions.

Energie SDED devient exploitant du réseau à la place de la collectivité – A ce titre, le syndicat a l'obligation d'instruire les DT (Déclaration de travaux) et les DICT (Déclaration d'intention de Commencer des Travaux) sur le guichet unique national Inesis, Réseaux et Canalisations, construire sans détruire, regroupant l'ensemble des exploitants de réseaux. Le service a instruit 742 DT DICT.



Energie SDED met à disposition aux communes un SIG (Système d'Information Géographique) full web qui leur permet de connaître dans les détails leur parc d'éclairage public.

La gestion de la maintenance et des dépannages est réalisée via une GMAO (Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur), full web, qui permet aux collectivités de déclarer les dysfonctionnements sur l'éclairage public par déclaration sur ce système de gestion. L'information arrive directement au service éclairage public d'Energie SDED qui prend en compte la demande d'intervention, l'analyse et donne l'ordre à l'entreprise d'intervenir. Selon l'urgence de la situation, la durée de l'intervention va de 4 heures à maximum 72 heures.



A tout moment, la collectivité peut interroger la GMAO pour savoir où en est sa demande.

La montée en puissance de ce service continue puisque le nombre de communes est passé de 11 en 2013 à 26 en 2014 pour être de 46 en 2015.

Dans le cadre de la compétence Eclairage Public, sur le budget annexe qui lui est dédié, Energie SDED a élaboré en 2015 :

En investissement	
Nombre de Dossiers	70
HT Travaux	373 424.02 €
En fonctionnement	
Nombre d'interventions de maintenance et dépannages	173
Montant HT de la maintenance et dépannage	177 122.65 €

PREMIER SEMESTRE 2015

BUREAU SYNDICAL DU 23 JANVIER 2015 :

Affectation des subventions pour les travaux d'électrification, environnement, Telecom, éclairage public et maîtrise d'œuvre des services techniques d'Énergie SDED – Pouvoir à Maître Jean-François ROBERT, notaire, pour l'accomplissement des formalités de publicité foncière afférentes aux conventions de servitudes de passage liées au développement des réseaux électriques – Plan hygiène et sécurité du personnel d'Énergie SDED (mise à jour annuelle du document unique de sécurité et plan d'actions pour 2015) – Versement d'une subvention à l'Association Electriciens sans Frontières et à l'Association Énergies Sans Frontières – Compétence optionnelle IRVE (Infrastructures de Recharge de Véhicules Électriques) : plan de développement et autorisation de demande de subvention à l'ADEME – Contrat de prestations de services pour une « Carte Achat » avec la Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche – Recrutement d'un agent pour une mission temporaire d'archivage – Modalités pour le traitement des CEE : anticipation de la recette financière pour le reversement aux collectivités drômoises – Convention de mandat à passer entre Énergie SDED et la commune de Gervans pour les travaux d'électrification rurale.

BUREAU SYNDICAL DU 23 FEVRIER 2015 :

Affectation des subventions pour les travaux d'électrification, environnement, Telecom, éclairage public et maîtrise d'œuvre des services techniques d'Énergie SDED – Groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et de services associés : accord-cadre alloti en deux lots et autorisation de signature par le coordonnateur des accords-cadres et des marchés subséquents.

COMITE SYNDICAL DU 13 MARS 2015 :

Se reporter au procès-verbal de la réunion envoyé à tous les délégués, titulaires et suppléants, et à tous les maires.

BUREAU SYNDICAL DU 3 AVRIL 2015 :

Affectation des subventions pour les travaux d'électrification, environnement, Telecom, éclairage public et maîtrise d'œuvre des services techniques d'Énergie SDED – Constitution d'un groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de prestations annexes – Convention pour un programme pluriannuel « Conseil Action Énergie » avec les communes de Saint-Marcel-lès-Valence et Geysans

BUREAU SYNDICAL DU 29 MAI 2015 :

Affectation des subventions pour les travaux d'électrification, environnement, Telecom, éclairage public et maîtrise d'œuvre des services techniques d'Énergie SDED – Modalités pour le traitement des CEE : convention de partenariat avec la société Service Conseil Expertise & Territoires (SCET) et la Société d'importation Leclerc (SIPLEC) – Avenant de transfert pour les lots 1, 7 et 11 avec GIAMMATTEO RESEAUX pour le marché de travaux de réseaux secs (2013-2016) – Avenant n° 3 à la convention de 2007 relative à la mise à disposition d'Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI) par le Centre de Gestion de la Drôme – Convention d'adhésion au service retraite du Centre de Gestion.

COMITE SYNDICAL DU 29 MAI 2015 :

Se reporter au procès-verbal de la réunion envoyé à tous les délégués, titulaires et suppléants, et à tous les maires.

Avec Énergie SDED, les bornes de la nationale 7 vont changer de couleur...

N7

Le Syndicat Départemental
d'Énergies implante
aux côtés des communes
de la Drôme
des bornes de recharge
pour vos véhicules
électriques

Énergie
SDED
Le service public de l'énergie
dans la Drôme

Générateur
de mobilité
électrique!

Plus d'infos sur :
www.sded.org

DEUXIEME SEMESTRE 2015

BUREAU SYNDICAL DU 3 JUILLET 2015 :

Affectation des subventions pour les travaux d'électrification, environnement, Telecom, éclairage public et maîtrise d'œuvre des services techniques d'Energie SDED – Constitution d'un groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de prestations annexes – Service Performance Energétique : renouvellement d'un apprenti, recrutement d'un technicien contractuel et demande d'aides financières auprès de l'ADEME – Recrutement d'un agent en CDD de deux mois à la Direction Finances Ressources Humaines et Logistique pour un besoin occasionnel – Conventions de mandat à passer entre Energie SDED et la commune de Gervans pour les travaux d'électrification rurale – Partenariat Festival Saou Chante Mozart édition 2015 – Partenariat Salon Tech & Bio édition 2015 – Convention de mutualisation des CEE avec 11 communes de la Drôme.

BUREAU SYNDICAL DU 18 SEPTEMBRE 2015 :

Affectation des subventions pour les travaux d'électrification, environnement, Telecom, éclairage public et maîtrise d'œuvre des services techniques d'Energie SDED – Groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement d'électricité et de services associés : autorisation de signature de l'accord-cadre alloti en deux lots et des marchés subséquents – Adhésion d'Energie SDED à un groupement de commandes pour la fourniture, l'installation, l'exploitation et la supervision d'infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE) – Convention de valorisation des CEE avec les collectivités drômoises – Convention pour le regroupement de dossiers de CEE avec le SIGERLY.

COMITE SYNDICAL DU 2 OCTOBRE 2015 :

Se reporter au procès-verbal de la réunion envoyé à tous les délégués, titulaires et suppléants, et à tous les maires.

BUREAU SYNDICAL DU 23 OCTOBRE 2015 :

Affectation des subventions pour les travaux d'électrification, environnement, Telecom, éclairage public et maîtrise d'œuvre des services techniques d'Energie SDED – Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la pose de fourreaux et câblette d'éclairage public de la Ville de Bourg de Péage à Energie SDED – Convention bipartite de mise à disposition des données numériques géoréférencées avec GRTgaz – Convention de délégation de la maîtrise d'ouvrage de la Ville de Valence à Energie SDED pour l'effacement de réseaux de télécommunications hors opérateur France Telecom Avenue de la Libération – Contrôle des concessions de distributions publiques d'électricité et de gaz : avenant à la convention de groupement de commandes entre les SDE de Rhône-Alpes.

BUREAU SYNDICAL DU 27 NOVEMBRE 2015 :

Affectation des subventions pour les travaux d'électrification, environnement, Telecom, éclairage public et maîtrise d'œuvre des services techniques d'Energie SDED – Convention de partenariat entre la Ville de Valence et Energie SDED pour l'organisation des festivités de fin d'année – Fonds de concours pour les communes drômoises (commune de Chatuzange le Goubet) – Mise en œuvre d'une prospective énergétique avec les intercommunalités : acquisition d'un outil d'aide à la décision (PROSPER) – Association « Laboratoire des Energies du Sud Rhône Alpes » : cotisation 2015.

COMITE SYNDICAL DU 27 NOVEMBRE 2015 :

Se reporter au procès-verbal de la réunion envoyé à tous les délégués, titulaires et suppléants, et à tous les maires.

Standard :

Tél. : 04 75 82 65 50
contact@sded.org

Pour toute difficulté rencontrée
sur le réseau ELEC et GAZ
une ligne directe
Tél : 04 75 82 76 17

Les dossiers de travaux en direct :

Tél : 04 75 82 65 54
suivi-dossiers@sded.org

**Economies d'énergie
Développement Durable**

Tél : 04 75 82 76 16
efficaciteenergetique@sded.org

Service Urbanisme :

Tél : 04 75 82 65 56
urbanisme@sded.org

Gestion Eclairage Public :

Tél : 04 75 82 65 52
gestion-ep@sded.org

Comptabilité :

Tél : 04 75 82 65 58
comptabilite@sded.org

Energie
SDED
Le service public de l'énergie
dans la Drôme

Rovaltain TGV - 3, avenue de la gare - B.P.12626 - 26958 VALENCE CEDEX 9

Horaires d'ouverture au public :

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12 h et de 14 h à 17 h
le vendredi de 8h30 à 12 h et de 14 h à 16 h
contact@sded.org

www.sded.org

